

J
CONSEIL DE L'EUROPE

CINQUIÈME CONFÉRENCE
DE DIRECTEURS D'INSTITUTS
DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES

Strasbourg, 21 au 23 novembre 1967

VOLUME I

STRASBOURG

1968

F 10 A 16

~~1867~~

Strasbourg, le 8 août 1968

DPC/CDIR (68) 3 Définitif

CINQUIEME CONFERENCE EUROPEENNE DE DIRECTEURS D'INSTITUTS
DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES



.....

(Strasbourg, le 21 - 23 novembre 1967)

.....

VOLUME I

- Activités criminologiques du Conseil de l'Europe
- La criminalité chez les migrants européens

.....

(Rapport du Secrétariat Général,
Direction des Affaires juridiques)

.....

10.881
05.2/56.32

CINQUIEME CONFERENCE DE DIRECTEURS D'INSTITUTS DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES

Volume I : Activités criminologiques du Conseil de l'Europe
La criminalité chez les migrants européens

TABLE DE MATIERES

Page

Ière Partie	: Ouverture de la Conférence (Président : M. Eriksson)	
	Allocution de M. Eriksson (Président du CEPC)	1
	Allocution de M. Golsong, Directeur des Affaires Juridiques	1
	Activités criminologiques du Conseil de l'Europe en 1967	
	Exposé présenté par M. Radzinowicz, Président du Conseil Scientifique Cri- minologique	3
	Exposé de M. Galway, Directeur de l'Institut de Défense Sociale des Nations Unies	16
	Discussion	18
IIème Partie	: La criminalité chez les migrants européens (Président : M. Altavista).	
	Exposé présenté par M. Ferracuti, Rap- porteur	21
	Discussion	50

IIIème Partie : Conclusions de la Conférence sur la criminalité chez les travailleurs migrants	<u>Page</u> 59
--	-------------------

Annexes

I. Notes et bibliographie du rapport de M. Ferracuti	61
II. Bibliographie choisie sur la migration et la criminalité (préparée par M. Ferracuti)	73
III. Migrations de population et criminalité. Note statistique préliminaire sur la situation française, présentée par M. Robert (France)	123
IV. Liste des participants	144
V. Programme de la Conférence	152
VI. Liste des documents	154

+
+ +

PREMIERE PARTIE

OUVERTURE DE LA CONFERENCE

Activités criminologiques du
Conseil de l'Europe en 1967

Débats menés sous la présidence de M. Eriksson

M. Eriksson (Président du C.E.P.C.) salue les participants à la Conférence au nom du Comité Européen pour les Problèmes Criminels et se félicite de la présence à cette séance de M. Golsong, Directeur des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe. M. Eriksson salue plus particulièrement M. Galway, représentant de l'O.N.U., les observateurs des organisations non gouvernementales et de Finlande, le Président et les membres du Conseil scientifique criminologique. M. Eriksson exprime la gratitude du C.E.P.C. aux rapporteurs de la Conférence et se déclare convaincu que les travaux de la Conférence contribueront à une meilleure compréhension des problèmes relatifs au traitement des délinquants, au bénéfice de ceux-ci et de la société en général.

M. Golsong, Directeur des Affaires juridiques, souhaite au nom du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et en son propre nom la plus cordiale bienvenue aux participants de la Conférence.

Ouvrir les travaux de la Conférence est un privilège pour le Directeur des Affaires juridiques. La criminologie est plus proche de l'homme que la plupart des travaux purement juridiques. Malgré toutes les vicissitudes de l'évolution dans la coopération européenne, les problèmes criminologiques constituent un ensemble qui exige une étroite collaboration entre les Etats. Si, par exemple, dans le domaine de l'extradition classique ou de la reconnaissance des jugements répressifs les conceptions quelque peu dépassées de la souveraineté nationale sous une forme absolue peuvent encore faire obstacle à la réalisation d'une véritable communauté européenne, le domaine de la criminologie exige une collaboration

étroite au-delà des frontières nationales. Toutes les sociétés subissent les avantages mais aussi les contrecoups d'un bouleversement rapide. Les criminologues en se penchant sur ceux qui n'ont pas eu la force d'adaptation à de tels changements connaissent mieux que quiconque les aspects sombres de cette révolution. Leur action, consistant à la confrontation avec les mêmes problèmes aigus, contribuera grandement à la coopération européenne. C'est donc avec un sentiment de satisfaction profonde que le Conseil de l'Europe fournit le cadre aux délibérations de cette Conférence.

Deux sujets d'une très grande actualité sont à l'ordre du jour des travaux de cette Conférence.

Tout d'abord, l'état actuel et les possibilités de la recherche relative à la criminalité des travailleurs migrants. Il y a un élément politique sous-jacent dans la grande mobilité des populations en Europe. On se demande si cette mobilité provoque une attitude anti-sociale chez les migrants ou, même, si elle peut influencer de façon défavorable le comportement des populations du pays d'accueil. Cette hypothèse sera discutée sur la base de l'excellent rapport de M. Ferracuti. Des activités dans ce domaine seront poursuivies par un Sous-comité du C.E.P.C.

La question des typologies est le deuxième sujet de la Conférence. Trois rapports de grande qualité - préparés par MM. Sparks, Blanc et Susini, et Börjeson - ainsi que la communication de M. Würtenberger serviront de base à la discussion. Le problème des typologies figure aussi dans le Programme de travail du C.E.P.C. Il est lié aux questions de l'efficacité du traitement et de la prévention de la criminalité qui sont des préoccupations très importantes du Conseil de l'Europe dans le domaine des problèmes criminels.

Les Conférences de Directeurs d'Instituts de Recherches Criminologiques constituent un stimulant pour les travaux du Conseil de l'Europe. Il est certain que la présente Conférence, qui est la cinquième, sera également constructive. Il est probable qu'à l'avenir un cercle plus grand de criminologues et de pays soient appelés à participer à ces Conférences.

Cette Conférence n'est pas seulement une réunion scientifique. Les gouvernements attendent que des conclusions pratiques concernant les sujets qui seront discutés ainsi que les activités du Conseil de l'Europe soient adoptées. Il est certain que ces espoirs ne seront pas déçus.

M. Golsong, en terminant, souhaite le plus grand succès aux travaux de la Conférence.

./.

M. Radzinowicz déclare qu'il est très heureux d'avoir l'occasion de parler des travaux criminologiques du Conseil de l'Europe. Ces travaux sont menés dans un climat de collaboration harmonieuse entre le C.E.P.C., le Conseil Scientifique Criminologique, les Instituts de Recherche et le Secrétariat.

Le Conseil Scientifique Criminologique (C.S.C.) a été créé en février 1962 par décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il a tenu sa première réunion à Strasbourg le 30 mai 1963. Sa fonction, telle qu'elle a été définie, consiste à donner des conseils techniques au Conseil de l'Europe concernant la mise en oeuvre d'un programme scientifique dans le domaine des problèmes criminologiques. Sa composition au moment de sa création était la suivante :

Président : M. Radzinowicz (Royaume-Uni)
 M. Pinatel (France)
 M. Andenaes (Norvège)
 M. Sieverts (Rép. Féd. d'Allemagne)
 M. Altavilla (Italie)
 M. Baan (Pays-Bas)
 M. Sarc (Turquie)

Peu de temps seulement après la création du Conseil scientifique, M. Baan fut appelé à entreprendre des travaux pour l'Organisation mondiale de la santé et il fut remplacé par un autre Néerlandais, le Professeur Wiersma.

Le Conseil scientifique garda la composition ci-dessus jusqu'à la fin de 1965, date qui marqua l'achèvement de son premier mandat triennal. A cette date M. Altavilla s'est retiré du Conseil scientifique pour des raisons de santé et fut remplacé par M. Ferracuti (Italie). M. Andenaes s'est retiré également, des tâches importantes au sein de son pays ne lui laissant plus le temps nécessaire pour s'occuper des travaux du Conseil scientifique, et fut remplacé par M. Waaben (Danemark). Une réélection du Conseil scientifique eut lieu et, dans le cadre de son nouveau mandat qui va de 1966 à 1968, le Conseil scientifique siège dans la composition suivante :

Président : M. Radzinowicz
 M. Pinatel
 M. Sieverts
 M. Ferracuti
 M. Waaben
 M. Wiersma
 M. Sarc

./.

Le fait que le C.E.P.C. ait maintenant proposé que soit défini un règlement pour le Conseil scientifique constitue un élément nouveau. Ce règlement a été proposé par le C.E.P.C. vers la fin de 1966. Il a été discuté et transmis au Conseil scientifique pour avis en janvier 1967 ; au cours de ce même mois, le Conseil scientifique l'a également discuté lors d'une session commune avec le Bureau du C.E.P.C. Le C.E.P.C. a donné son accord à la version révisée du règlement au cours d'une réunion plénière tenue en mai 1967. Cette version révisée a maintenant été transmise au Comité des Ministres qui, siégeant à l'échelon des Délégués, l'examinera à une réunion en janvier 1968.

Ce nouveau règlement répond probablement à trois objectifs. Tout d'abord, il officialise la collaboration et les relations qui s'étaient instituées avec le C.E.P.C. lui-même. Deuxièmement, il fournit un cadre réglementaire au fonctionnement interne du Conseil scientifique et, troisièmement, il le met au même niveau que tous les autres Comités d'experts du Conseil, étant donné que tous les comités d'experts de ce type ont leur propre règlement. Bref, par cette dernière mesure, le Conseil scientifique voit son rang rehaussé.

Le Conseil scientifique se réunit en moyenne deux fois par an. Il a donc tenu environ dix réunions jusqu'à présent. D'autre part, son Président participe à certaines des réunions du C.E.P.C.

Les activités criminologiques du Conseil de l'Europe sont les suivantes.

A. CONFERENCE EUROPEENNE DE DIRECTEURS D'INSTITUTS
DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES

A ces Conférences assistent les Directeurs d'Instituts de Recherches Criminologiques, le Président et les membres du Conseil Scientifique Criminologique, le Président et les membres du Bureau du Comité Européen pour les Problèmes Criminels, des observateurs des quatre principales organisations non gouvernementales associées aux travaux du C.E.P.C., ainsi que, parfois, un observateur des Nations Unies. Il arrive que des membres d'une Sous-commission dont les travaux se rapportent directement à un sujet traité par une Conférence participent également à celle-ci.

./.

La première Conférence eut lieu à Strasbourg en décembre 1963. Le programme comprenait les sujets suivants :

- a) Problèmes d'administration et d'organisation en matière de recherches criminologiques (Rapporteur : M. L. Radzinowicz) ;
- b) Programmes et méthodes en matière de recherche fondamentale (Rapporteur : M. Pinatel) ;
- c) Programmes et méthodes en matière de recherches appliquées :
 - Criminologie clinique et pénologie (Rapporteur : M. Di Tullio)
 - Recherches sur la délinquance juvénile (Rapporteur : M. Lodge) ;
- d) Modalités de la collaboration entre les Instituts de recherches criminologiques et le Conseil de l'Europe (Rapporteur : M. P. Cornil).

La deuxième Conférence s'est tenue en novembre 1964 à Strasbourg, et les sujets suivants ont été discutés :

- a) Suites données à la première Conférence européenne de Directeurs d'Instituts de recherches criminologiques ;
- b) La stratégie de la recherche criminologique (Rapporteurs : MM. Cornil, Houchon, Christie, Hood).

La troisième Conférence de Directeurs d'Instituts de recherches criminologiques eut lieu à Strasbourg en novembre 1965 ; elle avait à son ordre du jour les sujets suivants :

- a) Activités criminologiques du Conseil de l'Europe (Rapporteur : M. Radzinowicz) ;
- b) Recherche sur les prisons : étude de la communauté pénitentiaire (Rapporteurs : MM. Selge, Morris, Mathiesen).

./.

Les thèmes de la quatrième Conférence, tenue à Strasbourg en novembre 1966, étaient les suivants :

- a) Activités criminologiques du Conseil de l'Europe (Rapporteur : M. Bishop) ;
- b) Aspects criminologiques des infractions routières (Rapporteurs : MM. Cornil, Willett, Middendorff) ;
- c) Etudes prospectives de la criminalité (Rapporteurs : M. Jepsen et Mme Lone Pal).

Les conférences énumérées ci-dessus ont donné lieu aux recommandations et aux résultats suivants :

La deuxième Conférence, tenue en 1964, prenant en considération les conclusions adoptées au cours de la première Conférence, a établi une recommandation qui a par la suite été transmise au C.E.P.C. Dans cette recommandation, la Conférence se félicitait de l'action déjà déployée par le Conseil de l'Europe pour la collaboration dans le domaine de la recherche criminologique et en particulier de la décision de publier régulièrement un Bulletin contenant des informations sur les recherches criminologiques effectuées dans les pays membres et d'organiser régulièrement des Conférences de Directeurs d'Instituts de recherches criminologiques. La Conférence recommandait au Conseil de l'Europe de poursuivre et d'intensifier ces activités. Le C.E.P.C. a transmis cette recommandation au Comité des Ministres qui l'a adoptée en janvier 1966 après y avoir apporté seulement de très légères modifications.

La deuxième Conférence a également élaboré un projet de règlement pour les bourses du Conseil de l'Europe au profit des chercheurs criminologiques. Ce règlement a lui aussi été approuvé par le Comité des Ministres après avoir subi des modifications mineures.

Une recommandation a été adoptée par la troisième Conférence européenne de Directeurs d'Instituts de recherches criminologiques (novembre 1965) sur le sujet de la communauté pénitentiaire. Cette recommandation demandait instamment que fussent entreprises de nouvelles études sur la communauté pénitentiaire afin d'accroître l'efficacité du traitement institutionnel et insistait pour que ces études prennent en considération non seulement les détenus en tant qu'individus, mais encore le fonctionnement global de l'ensemble de la communauté. Cette recommandation a, par la suite, été adoptée par le Comité des Ministres en 1967.

./.

Ces recommandations, une fois adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, sont alors officiellement transmises par lui aux gouvernements membres, pour suite à donner. Une disposition générale prévoit que le Secrétaire Général peut, de temps en temps, tous les trois ans d'habitude, demander aux gouvernements quelles mesures ils ont prises pour mettre en oeuvre les recommandations qui leur ont été adressées.

Les résultats susmentionnés de la Conférence mis à part, tous les débats ainsi que le compte rendu des discussions sont consignés dans des documents ronéotés. Il y a environ trois mois, le Conseil de l'Europe a publié le volume I des Etudes relatives à la recherche criminologique, qui comprend tous les rapports présentés aux conférences de 1963, 1964 et 1965. Il est prévu de produire un nouveau volume d'Etudes relatives à la recherche criminologique à partir des rapports très étoffés présentés à la Conférence de 1966.

B. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Comme la première Conférence le demandait dans ses conclusions, un Bulletin rendant compte des recherches criminologiques en cours a commencé à paraître en mars 1966. Son titre complet est : "Echange international d'informations sur les projets de recherches criminologiques dans les Etats membres." 8 Etats membres envoyèrent des projets pour le premier Bulletin, lequel contenait environ 110 projets en tout. Le deuxième Bulletin fut publié en novembre 1966, avec de nouveau la participation de 8 Etats membres, et comprenait de nouveau environ 110 projets. Le troisième Bulletin parut en avril 1967 et comportait 35 projets. Un quatrième Bulletin doit maintenant paraître qui, on l'espère, sera distribué pendant la Conférence.

Les projets, qui sont brièvement présentés dans le Bulletin et visent à donner des renseignements suffisants pour permettre aux chercheurs de prendre contact entre eux, sont rassemblés par le Secrétariat, dans certains cas avec l'aide de Comités centraux de coordination. C'est ainsi que le Conseil scandinave pour la recherche criminologique apporte sa contribution en transmettant tous les projets des pays nordiques. Le Home Office Research Unit joue un rôle semblable, bien que plus limité, au Royaume-Uni. Les projets, à leur réception, sont soigneusement examinés puis classés par le Secrétariat. Le Bulletin est diffusé dans une grande partie de l'Europe ; il est également diffusé, en outre, par le "Information Center

./.

on Crime and Delinquency" du "National Council on Crime and Delinquency" de New-York. Il convient peut-être également de signaler que la conférence, inaugurée par le Professeur Edwards du Centre criminologique de Toronto, à laquelle participent des Canadiens et des Américains, a montré un intérêt considérable pour ce Bulletin et a examiné au cours de sa première réunion, si elle ne devait pas entreprendre une activité de type similaire.

Dès l'origine, il a été estimé souhaitable, en principe, de disposer d'une publication triennale ou quadriennale qui s'efforcerait d'évaluer globalement la recherche européenne telle qu'elle apparaît à la lumière des projets mentionnés dans les Bulletins. Une telle publication permettrait d'analyser les principaux domaines qui ont retenu l'attention des chercheurs, de rechercher sur cette base quelles sont les tendances principales en la matière et d'évaluer également les lacunes qui apparaissent dans la recherche. Cependant, bien qu'une publication ait été considérée comme souhaitable en principe, il a été estimé qu'il était plus sage d'acquérir une certaine expérience pratique grâce au Bulletin avant d'entreprendre une publication triennale. Toutefois, cette question va maintenant être examinée étant donné que les Bulletins entreront bientôt dans leur troisième année d'existence.

C. BOURSES DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES

L'idée d'instituer des bourses de recherches criminologiques a été examinée la première fois au cours de la première Conférence de Directeurs d'Instituts de Recherches Criminologiques en 1963. Un projet de règlement a été adopté par la deuxième Conférence en 1964 et a ensuite, après approbation par le C.E.P.C., été transmis au Comité des Ministres qui l'a approuvé en 1966. La situation est actuellement la suivante en ce qui concerne les bourses de recherches criminologiques.

Ces bourses sont destinées à permettre aux chercheurs d'accroître leur connaissance des objectifs et des méthodes criminologiques adoptés dans les pays des membres du Conseil de l'Europe par des voyages et des séjours de durée variable. Il s'agit là des bourses dites individuelles. La procédure retenue permet une bonne souplesse en ce qui concerne la durée du séjour dans un autre établissement. Ainsi, l'intention est

./.

de rendre possibles des séjours d'une durée ne dépassant pas un mois et pouvant aller jusqu'à six mois. On s'attend à ce que la durée du séjour se situe généralement entre trois et quatre mois environ.

Les bourses de recherches criminologiques doivent également permettre aux chercheurs de participer à des études et recherches criminologiques d'intérêt européen commun. Ces bourses, appelées bourses coordonnées, seront attribuées à trois ou quatre chercheurs assistés d'un directeur des études. Dans ce cas, le sujet à étudier sera fourni par le C.E.P.C. avec l'aide de son Conseil scientifique, et le Groupe restreint de chercheurs entreprendra alors l'étude de ce sujet au cours de l'année suivante. Le thème retenu pour la bourse coordonnée qui débutera en 1968 est : "La communauté pénitentiaire."

L'organisation de ces bourses de recherches criminologiques requiert, conformément au règlement, la création d'autorités nationales de liaison. Au cours de ces derniers mois, les gouvernements et le Secrétariat ont fait porter leurs efforts sur la création de ces autorités et leur inscription sur des listes et, en ce qui concerne le Secrétariat, il a dû envoyer à chacune des autorités ainsi créées des brochures d'information destinées à faire connaître le projet des bourses de recherches, ainsi que les renseignements nécessaires en matière de procédure.

Les autorités nationales procéderont d'abord à un examen préliminaire des candidats boursiers et les classeront suivant un ordre de priorité. Ensuite, ces listes nationales de candidats seront transmises au Conseil de l'Europe où un Comité central de sélection procédera à la sélection définitive. Ce Comité de sélection a déjà été créé et se compose de deux membres du C.E.P.C. et d'un membre du Conseil scientifique. On s'attend à ce que le Comité de sélection se réunisse au début de 1968 pour procéder, pour la première fois, à la sélection de chercheurs qui utiliseront leur bourse au courant de la même année. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'en 1968 toutes les bourses prévues soient attribuées. Il faut acquérir de l'expérience et ce n'est probablement pas avant 1969 que le programme pourra utiliser toutes les sommes à sa disposition et porter sur l'année tout entière.

Mis à part les bourses criminologiques, des échanges de personnel pénitentiaire ont lieu chaque année sous les auspices du Conseil de l'Europe. Des séminaires pour ce personnel ont été organisés avec le concours des gouvernements des Etats membres à Rome, à Vienne, à Wakefield et à Vaucresson.

./.

D. ENQUETES SPECIALES

Il a déjà été fait mention des enquêtes, études et rapports spéciaux qui ont été préparés pour la Conférence de Directeurs d'Instituts. Ils figurent dans un document antérieur.

Cependant, le Conseil scientifique a recommandé d'entreprendre d'autres enquêtes spécialisées. A la suite de cette recommandation, un volume riche de substance concernant l'efficacité des peines et autres mesures de traitement a été publié en 1967. Les thèmes traités dans cet ouvrage sont les suivants :

- Ce que signifient les faits et les chiffres, par Leslie Wilkins (Royaume-Uni) ;
- Point de vue de la psychologie expérimentale et de la psychologie clinique, par Christian Debuyst (Belgique) ;
- Etudes socio-culturelles portant sur le milieu de détention ou de traitement, par Dick Blomberg (Suède) ;
- Rapport sur les infractions routières, par Wolf Middendorff (Rép. Féd. d'Allemagne).

Dans une autre étude spécialisée, qui a fait suite aux recommandations du Conseil scientifique, on trouve un exposé du Professeur Torsten Sellin, sur les tentatives en vue de parvenir à une harmonisation internationale des statistiques criminelles.

E. COMITES RESTREINTS DE CHERCHEURS

Le système des Comités restreints de chercheurs a fonctionné entre 1964 et 1966. En mars 1966, le Comité des Ministres, siégeant à l'échelon des Délégués, a décidé que cette activité devait cesser. Parmi les sujets traités par les Comités restreints, on peut citer notamment :

1. L'influence du cinéma sur la délinquance juvénile
2. Le traitement de courte durée des jeunes délinquants
3. L'harmonisation des statistiques criminelles

./.

4. La classification des projets de recherches criminologiques
5. L'organisation pratique des services de supervision et d'aide post-pénitentiaire pour les personnes condamnées ou libérées sous condition
6. Le "Group counselling" dans quelques pays européens.

F. CONTINUATION DES ACTIVITES EN MATIERE DE STATISTIQUES CRIMINELLES

A la suite des travaux du Comité restreint de chercheurs, le C.E.P.C. a décidé que les activités en matière de statistiques criminelles devaient se poursuivre, mais selon des modalités différentes. Un questionnaire fut établi avec l'aide du Conseil scientifique et envoyé aux Etats membres pour obtenir des informations sur les méthodes de rassemblement, de collationnement et de présentation des statistiques criminelles nationales. L'enquête avait pour objet de déterminer s'il serait possible, avant d'entreprendre une harmonisation internationale, d'améliorer le niveau des statistiques criminelles nationales. Malheureusement, les renseignements obtenus grâce aux questionnaires étaient insuffisants pour permettre de formuler aucune recommandation touchant au fond de la question et il a depuis lors été proposé que cette question fût confiée à un expert consultant. Celui-ci sera chargé d'établir une brochure sur le mode de compilation des statistiques criminelles nationales dans les Etats membres. Au cours de la présente réunion, le Conseil scientifique a également examiné la question de savoir s'il serait utile de donner suite aux travaux de Sellin-Wolfgang sur l'indice de délinquance.

G. ENQUETE SUR LE COUT DE LA REPRESSION PENALE ET LES FONDS PUBLICS AFFECTES A LA RECHERCHE CRIMINOLOGIQUE

La première Conférence de Directeurs d'Instituts, tenue en 1963, avait relevé l'importance des sommes consacrées à la répression pénale et recommandé qu'il fût procédé à une enquête afin de déterminer quel pourrait être le coût direct de la répression pénale, le chiffre ainsi obtenu étant comparé aux

./.

fonds publics affectés à la recherche criminologique dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Cette recommandation a été acceptée par le C.E.P.C. et une enquête a été effectuée. Quinze pays ont répondu à un questionnaire demandant des renseignements sur le coût de la répression pénale et ont donné des chiffres concernant les fonds publics consacrés à la promotion et au développement de la recherche criminologique en 1963. Ces renseignements, après avoir été exploités par le Secrétariat, ont été transmis au Professeur Martin, qui enseigne maintenant à l'Université de Southampton, pour commentaire et rapport. Le Professeur Martin a estimé dans son rapport que les résultats, bien qu'intéressants, n'atteignaient cependant pas le niveau technique que l'on s'attendait maintenant à trouver dans la "comptabilité" sociale. Il a toutefois appelé l'attention sur le fait que seul un gouvernement interrogé dépensait pour la recherche criminologique plus de 0,1 % des fonds qu'il déclarait consacrer à la répression pénale.

H. CONTACTS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Depuis que les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la recherche criminologique sont en cours, beaucoup de contacts, tant officiels qu'officieux, ont eu lieu avec d'autres organisations, agences et réunions. C'est ainsi que la Section de défense sociale des Nations Unies a longtemps été représentée à certaines réunions du C.E.P.C. et aux Conférences de Directeurs d'Instituts de recherches, et il y a des contacts officieux au niveau du Secrétariat. Maintenant que cette activité des Nations Unies a été complétée par la création d'un Institut de recherches sur la défense sociale à Rome, on s'attend à voir cette collaboration s'intensifier. En 1965, le Chef de la Division des problèmes criminels a assisté à un Séminaire des Nations Unies sur la recherche criminologique organisé à Copenhague et s'est ensuite rendu au Congrès des Nations Unies qui a eu lieu à Stockholm la même année. Dans le cadre des activités en cours, les Nations Unies et le Conseil de l'Europe s'intéressent tous deux à un certain nombre de problèmes, notamment dans le domaine de la planification économique et sociale destinée à permettre une utilisation plus rationnelle des fonds affectés à la lutte contre la criminalité, et dans celui des études sur le coût de la répression pénale. Le Conseil de l'Europe entretient également depuis longtemps des relations de travail fructueuses avec l'INTERPOL. M. Henri Feraud assiste fréquemment en tant qu'observateur aux réunions organisées par le C.E.P.C. et,

./.

dans le cadre des activités de recherches criminologiques, une contribution très utile a été reçue dans un certain nombre de domaines, notamment celui des statistiques criminelles. Les quatre principales organisations non gouvernementales, la Société internationale de criminologie, l'Association internationale de droit pénal, la Société internationale de défense sociale et la Fondation internationale pénale et pénitentiaire, envoient des observateurs aux réunions organisées par le C.E.P.C. et, inversement, le Conseil de l'Europe est représenté aux réunions organisées par elles. C'est ainsi que le Conseil de l'Europe a été représenté aux réunions organisées pour les chefs d'administration pénitentiaire par la Fondation internationale pénale et pénitentiaire, à un Congrès de la Société internationale de défense sociale à Lecce et à un colloque international organisé au début de cette année à Ulm par la F.I.P.P.

I. AUTRES ACTIVITES

Mis à part les activités criminologiques, le Conseil de l'Europe déploie des activités juridiques relatives à la criminalité.

Quatre conventions européennes portant sur la criminalité ont été déjà élaborées. Il s'agit de la Convention d'extradition, de la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale et de deux Conventions de très grande importance qui sont la Convention européenne pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition et la Convention européenne pour la répression des infractions routières. D'autres Conventions sont actuellement en préparation, notamment la Convention sur la valeur internationale des jugements répressifs qui assurera la reconnaissance, à des fins d'exécution, des jugements répressifs prononcés dans d'autres Etats. Dans ce contexte il faut également citer la Convention qui prévoira le transfert des poursuites et le règlement des conflits de compétence dans une vaste gamme d'affaires pénales, où ne seront pas comprises seulement les affaires relatives à des infractions routières. Une troisième convention, qui est en préparation, prévoit le rapatriement des mineurs découverts errant à l'étranger qui se rendent indésirables sur le territoire d'un autre Etat ou qui se sont, d'une certaine façon, soustraits à la tutelle ou à la surveillance dont ils faisaient l'objet.

./.

Un certain nombre de résolutions ont été présentées par le C.E.P.C. et adoptées par le Comité des Ministres pour transmission aux gouvernements membres. En 1962, une résolution a été adoptée sur les droits électoraux, civils et sociaux des détenus. En 1965, une autre résolution a été adoptée sur le sursis, la probation et les autres mesures de substitution aux peines privatives de liberté. La même année a encore été adoptée une résolution exposant les principes dont devrait s'inspirer l'emploi de la détention préventive. Trois résolutions ont été adoptées en 1966. L'une d'entre elles portait sur la collaboration dans le domaine de la recherche criminologique, l'autre sur le traitement de courte durée des jeunes délinquants de moins de 21 ans, la troisième enfin sur le statut, le recrutement et la formation du personnel pénitentiaire. En 1967, deux résolutions ont été adoptées, dont l'une concernait les recherches sur les détenus considérés sous l'angle individuel et sur la communauté pénitentiaire, et l'autre sur la presse et la protection des jeunes.

Des services de secrétariat sont mis à la disposition des organes qui s'occupent de problèmes de criminalité par la Division des problèmes criminels, qui est l'une des trois divisions constituant la Direction des Affaires juridiques. Son personnel se compose d'un Chef de Division, grade A 5, de son adjoint, grade A 4 (administrateur principal), de deux administrateurs (grade A 3), d'une assistante administrative principale, grade B 5, d'une secrétaire particulière et documentaliste, grade B 3, et de deux dactylographes. Les effectifs de la Division sont essentiellement restés les mêmes pendant plusieurs années. En tout état de cause, aucun changement n'est intervenu dans les effectifs depuis environ 1961. Outre les travaux de routine qu'elle assure (correspondance et planification et organisation administrative), la Division est chargée de préparer et, ensuite, de rédiger les comptes rendus qui doivent faire suite aux quelque 23 réunions différentes qui se tiennent chaque année. Elle doit également préparer la documentation destinée aux bulletins sur les projets de législation et de recherches criminologiques. Certaines des réunions elles-mêmes entraînent d'autres tâches (préparation de rapports, de projets de conventions et de résolutions). Enfin, la Division est également responsable de l'organisation de visites d'étude à l'extérieur destinées aux personnes qui s'occupent de délinquants et de l'organisation de séminaires également destinés à ces personnes ; en outre, à partir de 1968, elle sera chargée de l'organisation des bourses de recherches criminologiques.

./.

Après la description des travaux criminologiques du Conseil de l'Europe et de leur cadre, les questions suivantes devraient être plus particulièrement soulignées :

- a) les contacts avec les pays de l'Est. Tout en tenant compte des différences idéologiques qui existent entre ces pays et les Etats membres du Conseil de l'Europe, la discussion en commun de certains problèmes criminologiques pourrait être profitable ;
- b) la collaboration avec l'Institut des Nations Unies à Rome. L'expansion des activités des Nations Unies dans le domaine de la Défense sociale est un fait qui réjouit particulièrement les spécialistes des problèmes criminels ;
- c) la collaboration avec les organisations non gouvernementales. Cette collaboration existe déjà, mais elle devrait être intensifiée ;
- d) l'organisation des Conférences élargies. Ces Conférences donneraient la possibilité à un plus grand nombre de directeurs de s'associer aux travaux criminologiques du Conseil de l'Europe ;
- e) les suites à donner aux Conférences des Directeurs d'Instituts des recherches criminologiques. Mis à part, les activités se déployant sur le plan international, d'autres activités pourraient être entreprises sur le plan national. Les participants à la Conférence devraient susciter l'intérêt du public sur les sujets discutés au cours de ces Conférences, dans leur pays respectifs ;
- f) la coordination de la recherche. Des activités intéressantes ont déjà été entreprises dans ce domaine et devraient être poursuivies et développées ;
- g) l'augmentation des crédits affectés aux bourses des recherches criminologiques. Ces crédits sont actuellement insuffisants ;
- h) l'évaluation triennale de la recherche criminologique. Cette évaluation sera entreprise pour la première fois en 1969 ;
- i) la composition du Conseil scientifique criminologique. Dans ce Conseil devraient participer, à côté des experts plus âgés, des représentants des jeunes générations de chercheurs.

./.

Il est certain que le travail international est plein de difficultés et de déceptions :

- le rythme de travail est nécessairement lent ;
- une grande prudence s'impose ;
- il est nécessaire de se limiter à des projets restreints au lieu d'attaquer de vastes problèmes ;
- on ne voit pas immédiatement le résultat des travaux ;
- des difficultés naissant de la différence des conceptions entre les chercheurs et les administrateurs sont fréquentes.

Cependant, ce travail est digne d'être promu et développé. Beaucoup de progrès ont déjà été faits dans le domaine de la collaboration internationale relative à l'étude des problèmes criminels. Ceux qui s'occupent de ce travail doivent faire preuve de patience mais, en même temps, d'enthousiasme.

M. Eriksson (Président), remercie M. Radzinowicz de l'excellente description des activités criminologiques du Conseil de l'Europe. M. Eriksson rappelle que, sur proposition de M. Doleisch (Autriche), le Bureau du C.E.P.C. a envisagé la création du Conseil scientifique criminologique et a demandé l'avis de M. Radzinowicz, qui a été très constructif. Ensuite, il a été fait appel à d'autres personnalités et le Conseil scientifique criminologique a commencé à fonctionner. Dès le début, ce Conseil a montré beaucoup de sens pratique et il a assisté le C.E.P.C. et le Secrétariat à l'organisation des Conférences et à l'entreprise d'autres activités criminologiques. M. Eriksson remercie au nom du C.E.P.C. le Conseil scientifique criminologique de sa collaboration fructueuse.

M. Galway déclare être heureux de participer de nouveau à la Conférence, cette fois en sa qualité de Directeur de l'Institut de recherches sur la Défense sociale de l'Organisation des Nations Unies. M. Galway donne un aperçu des activités de cet Institut, qui complète l'exposé plus détaillé qu'il avait fait au cours de la XVIème Session plénière du C.E.P.C.

L'Institut de Rome sera un instrument de recherche criminologique des Nations Unies visant à faire progresser les connaissances afin que la politique criminelle des Etats membres puisse être améliorée. La nature et les priorités du

./.

Programme de travail de l'Institut doivent être considérées sous cet esprit, tout en tenant compte du fait que ce programme est étroitement lié avec le programme de Défense sociale des Nations Unies dans son ensemble.

Un Comité consultatif d'experts qui a été constitué sur une base ad hoc, en 1965, est devenu maintenant un organe consultatif permanent des services des Nations Unies s'occupant dans ce domaine. Cet organe a été consulté sur l'organisation de l'Institut de Rome et son importance pour l'établissement de lignes directrices est capitale.

Les caractéristiques suivantes de l'Institut devraient être soulignées.

- (i) L'Institut de Rome n'est pas un organisme séparé, il contribuera par ses activités au programme des Nations Unies dans son ensemble ;
- (ii) L'Institut de Rome est un instrument international visant à encourager le développement des connaissances dans le domaine national et régional en assistant les groupes nationaux et régionaux à entreprendre de la recherche de haute qualité ;
- (iii) L'Institut de Rome est particulièrement intéressé aux problèmes des pays en voie de développement ;
- (iv) L'Institut se propose d'opérer dans le domaine des sciences sociales appliquées. Dans son programme, il y aura une place pour la recherche fondamentale. Cependant, la priorité sera donnée aux sujets qui paraissent plus importants du point de vue de la pratique sociale et de la politique criminelle.

Trois sujets de recherche ont été sélectionnés. Ils sont de nature générale, mais ils seront subdivisés à des projets restreints bien définis.

- a) La prévention et le contrôle de la criminalité dans le cadre de la planification nationale, sociale et économique

(sujet y relatif : l'étude de la politique nationale en matière d'éducation, en collaboration avec l'UNESCO).

./.

b) La participation du public à la prévention et au contrôle de la criminalité

(sujet y relatif : étude de l'efficacité des formes traditionnelles de contrôle social y inclus la justice coutumière).

c) La promotion de la formation

Il est entendu que l'Institut de Rome ne fournira pas de formation, mais il prêtera son aide aux Instituts de formation régionaux. Le développement du personnel et du matériel de formation est d'importance primordiale dans ce domaine.

Les Nations Unies mènent encore des négociations avec des gouvernements pour le financement du programme de l'Institut. Le plein fonctionnement de l'Institut sera possible après la fin de ce stade préparatoire.

Discussion

M. Di Gennaro souligne qu'en vue du fonctionnement imminent de l'Institut de Rome et de l'expansion des activités criminologiques du Conseil de l'Europe, on devrait délimiter le domaine d'action de ces deux organismes afin que des chevauchements soient évités. Dans cet ordre d'idées, on devrait examiner, par exemple, dans quelle mesure l'Institut de Rome s'occuperait des pays développés, quelle serait la part des recherches méthodologiques ou des recherches sur les systèmes juridiques dans son programme, etc. Cet examen servirait de base pour l'établissement d'un programme de collaboration entre les Instituts de Rome et le Conseil de l'Europe.

Mme Anttila signale que le Conseil scandinave de recherche criminologique a entrepris des activités visant la comparaison internationale des statistiques criminelles (définition des unités statistiques, étude des possibilités de comparaison des diverses catégories d'infraction, etc.). Mme Anttila souligne que les efforts du Conseil de l'Europe et du Conseil scandinave dans ce domaine devraient être coordonnés.

M. Radzinowicz explique que pour le moment le Conseil de l'Europe ne s'occupe pas de l'harmonisation internationale des statistiques criminelles. Le C.E.P.C. a décidé de mener une enquête sur l'état actuel des statistiques criminelles

./.

nationales. Un questionnaire a été envoyé à cet effet aux gouvernements des Etats membres. Un expert sera prochainement chargé d'élaborer un rapport donnant un aperçu de l'état actuel des statistiques criminelles européennes sur la base des réponses au questionnaire et d'autres sources. Le Conseil de l'Europe envisage également d'étudier l'opportunité d'application sur le plan européen des nouvelles méthodes de compilation et d'harmonisation des statistiques criminelles, établies par MM. Sellin et Wolfgang.

Mme Somerhausen demande sous quelle forme seront organisées les réunions des chercheurs envisagées par le Conseil scientifique. Les problèmes méthodologiques sont la préoccupation principale des chercheurs. Des cours ou des réunions sur la méthodologie de la recherche seraient très utiles d'autant plus que la formation de départ des chercheurs criminologiques varie considérablement.

M. Radzinowicz explique que le C.E.P.C. n'est pas encore arrivé à des conclusions sur ce sujet. Il serait possible que des petits groupes de chercheurs soient invités à continuer les travaux des Conférences. Il est également envisagé de réunir des Conférences destinées aux chercheurs criminologiques.

Mlle Marx indique que la formation souhaitée par Mme Somerhausen est fournie par les Cours internationaux organisés chaque année par la Société internationale de criminologie. D'autre part, des Instituts de criminologie visant le perfectionnement des chercheurs criminologiques fonctionnent dans divers pays.

M. Christie demande quels seront les sujets de la prochaine Conférence.

M. Radzinowicz précise que les thèmes choisis provisoirement pour la Conférence de 1968 sont a) le chiffre noir, b) l'organisation type de l'exécution des sanctions dans un Etat moderne. Pour 1969, le sujet envisagé est "l'identification des problèmes clés de la recherche criminologique".

M. Rylander suggère qu'une des prochaines Conférences soit consacrée à l'étude du "Traitement des délinquants mentalement anormaux".

Mlle Marx indique que ce sujet a été examiné à fond au cours de la Conférence inter-sociétés de Bellagio en 1963.

./.

M. Christie remarque que les sujets de la prochaine Conférence sont intéressants, mais qu'il n'y a pas beaucoup de recherches sur le deuxième sujet. M. Christie suggère qu'une des prochaines Conférences soit consacrée à l'étude de la place des anciens sociologues (Durkheim, etc.) dans la science criminologique d'aujourd'hui. Un autre sujet intéressant serait l'étude de l'"argot" des criminels.

M. Radzinowicz répond que ces deux sujets seront pris en considération par le Conseil scientifique au cours de ses réunions prochaines. Le second sujet est particulièrement intéressant.

Deuxième Partie

La criminalité chez les migrants européens

Débats menés sous la présidence de M. Altavista (Italie)
Rapporteur : M. F. Ferracuti (Italie).

M. Ferracuti présente son rapport relatif à la criminalité chez les migrants européens :

Introduction (x)

En 1966, la Division des Problèmes Criminels de la Direction des Affaires Juridiques du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, a rédigé une note préliminaire sur le problème du comportement antisocial des travailleurs migrants en Europe (1). Sur proposition du Conseil Scientifique Criminologique, le Comité Européen pour les Problèmes Criminels devait ensuite décider d'inscrire la question de la criminalité chez les migrants européens à l'ordre du jour de la cinquième Conférence Européenne de Directeurs d'Instituts de Recherche Criminologique, pour discussion préliminaire, en vue d'explorer la possibilité d'une étude plus approfondie qui tiendrait compte de l'intérêt pratique et théorique évident de cette question pour les Etats membres du Conseil de l'Europe. L'importance numérique des travailleurs migrants européens incite les Gouvernements européens à se préoccuper des conséquences sociales qu'entraîne la migration de travailleurs des nations méditerranéennes vers les pays du Centre et du Nord de l'Europe. Ce problème est l'un des plus importants qui se posent sur le continent européen ; il mérite la plus grande attention des milieux gouvernementaux et scientifiques intéressés. L'adaptation des migrants est depuis longtemps une question d'intérêt primordial en criminologie, non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans le reste du monde. Les problèmes psychologiques que pose l'adaptation des migrants et les phénomènes socio-pathologiques qui en résultent, ont fait l'objet de recherches de vaste portée. Dans beaucoup de pays, le développement de migrations internes de grande envergure et l'urbanisation d'un grand nombre de travailleurs ruraux ont été étudiés parallèlement au problème des migrations externes. Après la seconde guerre mondiale, on a assisté à une vague de mouvements migratoires du fait de la réinstallation d'un grand nombre de personnes déplacées par suite des changements politiques qu'elle avait provoqués. Plus récemment, le développement et l'intégration économiques de l'Europe ont amené, avec d'autres changements politiques récents, le déplacement temporaire ou permanent de plusieurs millions de personnes auxquelles se pose le problème de travailler et de vivre dans un pays étranger. Les gouvernements des pays intéressés par ces migrations d'après-guerre ont rapidement manifesté leur intérêt pour le problème (2) et quelques études sur le comportement des migrants du point de vue criminel ont été publiées. Plusieurs travaux de recherche sont en

(x) Pour les références, voir Annexe I à ce document. /.

cours sur cette question dans divers pays (3). Dans d'autres, apparaît maintenant le problème du travailleur migrant qui retourne dans son pays d'origine et de sa réadaptation à celui-ci.

Le présent rapport tente de procéder à un examen préliminaire du comportement antisocial des migrants européens. Il se fonde essentiellement sur des données criminologiques provenant des Etats membres, bien que les migrations dans d'autres pays ou régions y soient évoquées à l'occasion. L'auteur exprime ses remerciements, pour l'aide qu'ils lui ont apportée, à la Division des Problèmes Criminels du Conseil de l'Europe, à la Section de Criminologie du Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale de Milan et au Ministère italien des Affaires Etrangères. Des collègues d'Europe et d'Amérique, trop nombreux pour être énumérés, ont généreusement fourni des informations importantes qui ont été incorporées dans le rapport. Il n'a pas été possible de dépouiller toute la littérature existante, faute de temps et de moyens. On espère néanmoins que le rapport pourra constituer un point de départ pour une étude plus approfondie du problème.

La documentation est présentée selon le plan suivant :

1. Grandes lignes de la contribution principale des études criminologiques générales au problème de la criminalité chez les migrants ;
2. Analyse de la littérature concernant l'adaptation psychologique des migrants ;
3. Notes succinctes sur les migrations internes ;
4. Les migrations de travailleurs en Europe ;
5. La criminalité chez les travailleurs migrants européens ;
6. Le migrant qui retourne dans son pays ;
7. Conclusions et recommandations pour les recherches et l'action futures.

La bibliographie rassemblée au cours de la préparation du présent rapport a été classée et fait l'objet d'une annexe séparée.

L'auteur exprime ses regrets à ceux de ses collègues dont les travaux ont pu être omis par inadvertance. Il espère que la discussion qui aura lieu au cours de la Conférence aidera à combler les lacunes de ce rapport.

Le problème général de la criminalité chez les migrants

Le problème de la criminalité chez les migrants a été l'un des sujets d'études préférés des criminologistes dans la première moitié du siècle. Aux Etats-Unis notamment, du fait du

niveau élevé de criminalité qui s'est rapidement développé dans les grands centres urbains, l'intérêt s'est porté sur une analyse de la criminalité des immigrants qui avaient tendance à se grouper dans les mêmes zones.

L'opinion publique avait souvent imputé aux migrants une proportion importante de la criminalité, mais des études objectives ne devaient pas tarder à établir qu'il n'en était pas ainsi.

Toutefois, des mesures législatives restrictives avaient déjà été prises, en particulier aux Etats-Unis, pour empêcher l'entrée des étrangers indésirables (4).

Ce sont d'abord les travaux de Thorsten Sellin (5), fondés sur une analyse approfondie des données existantes, qui démontrèrent qu'il n'était pas possible de soutenir que les migrants étaient responsables de l'augmentation de la criminalité. Il fallait d'autres explications plus raffinées qui réinterpréteraient les taux de criminalité chez les migrants en tenant compte de leur adaptation aux nouvelles normes et lois auxquelles ils étaient soumis, et en fonction des conflits culturels qui en résultaient. Toute interprétation raciale de la criminalité devait être abandonnée en faveur d'explications étiologiques plus dynamiques. Sellin faisait aussi observer que le processus de migration comportait le passage d'un milieu rural ou semi-rural à un milieu urbain. Des conflits culturels pouvaient expliquer la criminalité des migrants de la seconde génération ainsi que les modifications de la phénoménologie criminelle qui intervenaient au cours du processus d'américanisation de descendants de personnes nées à l'étranger. Sellin distinguait les conflits culturels primaires, résultant du frottement entre différents systèmes ou régions culturels, et les conflits culturels secondaires, dus à un processus de différenciation sociale engendré par l'évolution d'une culture déterminée. De nombreux auteurs reconnaissaient que le rôle des conflits culturels dans la genèse du crime était un facteur étiologique important (6). Il fallait cependant admettre que l'étude objective de ces conflits était très difficile en raison des lacunes des données statistiques disponibles et des nombreux préjugés qui avaient cours dans les groupes d'émigrants. Même dans la seconde génération de migrants, comme l'indique Sutherland (7), un rapport linéaire avec la criminalité n'a pas été démontré. La criminalité varie considérablement d'un groupe d'immigrants à l'autre tandis que les types d'infractions commises varient aussi suivant la nationalité d'origine.

Il faut également tenir compte, selon Sutherland (8), du moment du processus d'acculturation auquel les statistiques criminelles ont été établies, car la criminalité augmente lorsque, après les premières difficultés d'intégration dans la communauté, les contacts au sein de celle-ci se multiplient. On doit à Cloward et Ohlin (9) une analyse plus récente des variations de la phénoménologie criminelle au cours de l'assimilation de groupes d'immigrants.

Mannheim (10) a publié récemment un résumé détaillé de la littérature portant sur la mobilité, la migration et la criminalité. Après avoir analysé avec soin les études classiques et d'autres plus récentes, il arrive à la conclusion qu'à part certains groupes et certains types d'infractions, la question a maintenant perdu la plus grande partie de son intérêt pratique. Il ajoute toutefois : "Un des grands mérites des criminologues américains modernes est d'avoir détruit le vieux mythe anti-immigrants, bien qu'un plein succès n'ait été obtenu qu'après l'arrêt du flot des immigrants par la législation." Evidemment, le problème est encore très important dans certains pays tels qu'Israël, l'Australie, le Canada et, plus récemment, en Europe, les migrations de travailleurs ont suscité un nouvel intérêt pour la question.

La migration restera un phénomène de caractère général lié à la recherche de meilleures occasions ou de conditions d'existence plus acceptables. Ses effets positifs, d'un point de vue économique et en termes d'adaptation, sont indéniables, quand bien même il est souvent difficile d'en évaluer les résultats (12). Cependant, sauf dans le cas de départ pour des raisons politiques, les migrants présenteront souvent certains traits caractéristiques associés à un degré plus grand d'agressivité, d'esprit de domination, d'instabilité, d'intolérance. D'autre part, comme le remarque Clinard (13), si le fait même de l'urbanisation est lié à de nombreux éléments négatifs, il n'en apporte pas moins tant d'éléments positifs que l'attraction de la ville reste une force indéniable. Toutefois, d'après Clinard (14), la mobilité affaiblit l'attachement à la communauté locale et renforce les liens de groupe secondaires ainsi que le nombre de contacts avec un système de valeurs divergent ; elle réduit également le contrôle social en amoindrissant l'importance attachée à la "réputation".

Le problème de la santé mentale du migrant sera examiné dans la section suivante. Il convient toutefois de souligner dès à présent que le processus de migration expose inévitablement le sujet à plusieurs sortes de frustration. Selon Dalla Volta (15), un certain comportement anti-social peut découler d'une augmentation des activités criminelles dans les zones où les migrants se réunissent, alors que d'autres types de criminalité, plus primitifs

et plus délimités du point de vue culturel, peuvent amener une "restriction" de la phénoménologie criminelle. Cependant, d'après le même auteur, le comportement criminel du migrant découle en partie de mécanismes de défense contre des frustrations dues à la situation de migration elle-même.

Une autre manière théorique d'aborder le problème de l'adaptation du migrant se fonde sur le concept d'anomie. Suivant les définitions de Durkheim et de Merton (16), l'anomie, en tant que conflit culturel ou conflit de normes, suggère un cadre de référence théorique utile pour l'analyse des circonstances psycho-sociologiques qui, dans la vie de l'immigrant, peuvent entraîner un comportement antisocial. Mais, comme on l'a relevé ailleurs (17), l'ampleur même du concept d'anomie lui fait perdre en un certain sens, son intérêt du point de vue de la différenciation et de la valeur opérationnelle des variables applicables. La nomenclature réduite qu'offre ce concept n'aboutit pas nécessairement à des travaux de recherche fructueux. Dans un récent inventaire des études consacrées à l'anomie, Clinard (18) ne cite aucune recherche portant expressément sur la migration. Dans une étude sur les migrants internes, Alberoni (19) a analysé les effets anomiques de la migration, en donnant des exemples à l'appui. On trouvera dans les ouvrages de référence cités plus haut une analyse plus détaillée des conflits culturels et de l'anomie.

D'autres moyens théoriques d'aborder l'étude de la migration et de ses liens avec la criminalité seront analysés dans les sections qui suivent.

Une conférence de l'UNESCO sur la migration a eu lieu à La Havane en 1956. Les actes de cette conférence, publiés par W.D. Borrie (20), analysent plusieurs aspects de l'adaptation du migrant. Toutefois, l'étude de la criminalité chez les migrants n'était pas un des points principaux figurant à l'ordre du jour de la conférence.

Des généralisations sur le haut niveau de la criminalité chez les étrangers cachent souvent des sentiments xénophobes, tout comme les remarques plus fréquentes sur le risque économique qu'ils présentent pour les travailleurs locaux ou toute autre manifestation partielle d'hostilité (21). Comme nous le verrons plus loin, la crainte d'une augmentation de la criminalité, formulée de temps à autre, ne s'est pas sensiblement matérialisée dans les conditions actuelles de la migration en Europe. C'est, une fois de plus, à la criminologie qu'il appartient de juger la situation et de fournir une appréciation objective de l'état du problème, de la réalité du danger qu'il peut présenter, comme des mesures préventives ou correctives possibles.

Les problèmes posés par la migration temporaire ou permanente ne s'arrêtent pas à l'Europe. D'autres pays connaissent des phénomènes sociaux analogues qui engendrent des difficultés d'adaptation plus ou moins grandes (22). La situation en Europe est de loin l'une des plus encourageantes sous le rapport de la désorganisation sociale que risquent de provoquer les migrations.

L'adaptation psychologique des migrants

Le problème de l'adaptation psychologique des migrants a donné lieu à de très nombreuses études dont la liste figure en annexe. Nous ne chercherons pas à les résumer car, pour la plupart, elles ne touchent qu'indirectement et de façon marginale à la criminologie.

Du point de vue de la santé mentale du migrant, il convient de distinguer entre la migration volontaire et le déplacement involontaire. La finalité, la brutalité, l'impréparation et la non-sélectivité de ce dernier en font un phénomène beaucoup plus nuisible. Nombre des études consacrées aux réfugiés ne sont pas applicables aux problèmes des migrants. En outre, les migrations contemporaines de travailleurs en Europe présentent des caractéristiques particulières qui rendent caduques les études déjà anciennes. En Europe, à l'heure actuelle, le travailleur migrant est souvent un résident temporaire ou, tout au moins, il part avec l'intention bien arrêtée de retourner dans son pays d'origine. Dans de nombreux cas, l'immigration est organisée et assistée. Le travail correspond en général aux capacités du migrant et souvent sa famille l'accompagne ou le rejoint rapidement. La rupture définitive et tragique des liens avec le pays d'origine, qui caractérisait les migrations antérieures à travers l'Atlantique, fait le plus souvent défaut.

En cas de maladie, l'immigrant est protégé, soigné et, au besoin, rapatrié, ce qui réduit au minimum le dommage psychologique.

Le migrant dispose d'une information abondante et objective sur le pays dans lequel il va se rendre et celui-ci représente pour lui une réalité physique. Ce fait atténue la tension imaginative psychologique qui est inhérente au choc migratoire. Dans la plupart des cas, les espérances du migrant correspondent vraiment aux possibilités existantes

./.

dans son nouveau milieu de travail. Le processus de migration n'en demeure pas moins une importante source de tension qui dépasse parfois les possibilités d'adaptation de l'individu. Les études classiques sur la santé mentale des migrants comme celles de Ødegaard (23), de Malzberg (24), de Tyhurst (25), Listwan (26), Eisenstadt (27), Weinberg (28) et Ginzberg (29) contiennent des renseignements intéressants sur la fréquence des maladies mentales graves chez les migrants. C'est un fait généralement admis que la décision d'émigrer est surtout le propre de personnes de caractère instable, agressif et dominateur. On sait aussi que les réactions paranoïaques et, plus généralement, les syndromes schizophréniques paraissent se rencontrer fréquemment chez les migrants. Il y a lieu toutefois de réviser certaines des premières études plus pessimistes, comme celles de Malzberg et Lee (30), si l'on entreprend une analyse plus approfondie des données disponibles. Une étude de J. Lazarus, B.Z. Locke et D. Swaine Thomas (31) montre, par exemple, que la variable couleur de l'individu est plus importante que la qualité de migrant.

Beaucoup d'études sur les migrations internes ont signalé la fréquence élevée des maladies mentales. Des recherches récentes en Sardaigne présentent à cet égard un intérêt particulier (32). Certaines réactions paranoïaques des migrants semblent être dues exclusivement au milieu, principalement aux facteurs sociaux des tensions que provoque la migration, et, selon Listwan (33), le pronostic est généralement bon. Les cas de dépression, suivie parfois de suicide, figurent aussi parmi les manifestations psycho-pathologiques fréquentes. Un élément important de l'évaluation des syndromes psycho-pathologiques est la nécessité, pour les psychiatres et les travailleurs sociaux sociologues s'occupant des personnes mal adaptées, d'être pleinement conscients et au courant des caractéristiques culturelles et sub-culturelles du milieu d'origine du migrant. L'écart culturel entre ces spécialistes et les personnes dont ils s'occupent peut parfois être à l'origine d'une erreur de diagnostic souvent sérieuse, qui est fortement préjudiciable à un traitement approprié des patients. Outre, les études déjà anciennes qui ont analysé la fréquence de syndromes psychiatriques spécifiques chez les migrants, nous passerons brièvement en revue plusieurs travaux plus récents. En 1953 Alliez et Jour (34), dans une étude effectuée à Marseille sur l'adaptation d'immigrants de diverses nationalités, ont souligné combien le milieu social original est important pour aider à surmonter les habitudes de vie initiales et les inhibitions sociales. L'attitude du pays d'accueil et ses possibilités d'intégration et de nivellement sont évidemment d'une importance capitale dans le processus d'adaptation. L'aptitude du pays d'accueil à se montrer tolérant

./.

pour les valeurs et le mode de vie de l'étranger, sans demander ou attendre une intégration et une assimilation rapides et totales, et sans souligner avec xénophobie les caractéristiques de l'étranger, est un facteur fondamental de l'adaptation. Taft (35) a étudié l'application des méthodes "monistiques" et "pluralistiques" au traitement des migrants. Dans la première, le critère d'assimilation est l'élimination des anciennes valeurs et des anciens modes de comportement ; dans la seconde cet abandon n'est pas nécessaire, mais seulement l'acceptation des différences et l'acquisition des conceptions qui facilitent l'interaction. Se prononçant nettement en faveur de cette dernière méthode, Taft introduit dans le processus d'assimilation un instrument utile pour en faire l'analyse : le concept socio-psychologique de "cadre commun de référence". Dans une étude détaillée, fondée en partie sur une participation directe aux travaux du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, Durante (36) souligne la nécessité d'une étude "totale" de l'émigrant qui suivrait tout son itinéraire humain, de la décision d'émigrer à l'adaptation au nouveau milieu et à l'intégration finale dans le nouveau pays. Cet auteur examine divers types d'adaptation et analyse le "potentiel de l'émigrant" défini par Merges (37) comme étant l'aptitude de l'émigrant à atteindre progressivement ou rapidement un équilibre interne et, en même temps, à s'intégrer dans son nouveau milieu de manière à éviter d'être un élément perturbateur. Durante (38) propose un schéma détaillé d'analyse et souligne la nécessité d'études en profondeur de la personnalité qui ne seraient pas, comme beaucoup de travaux de recherche, limitées à des questionnaires et comprendraient une évaluation du niveau d'intelligence des sujets. Dans ses travaux sur l'émigration des Européens vers l'Amérique du Sud, Durante a trouvé que 38 % seulement des sujets pouvaient être considérés comme complètement "normaux". Il faudrait évaluer objectivement les éléments dynamiques qui ont amené la décision d'émigrer, comprendre complètement l'expérience vécue pendant la migration et la structure de la personnalité du migrant pour que l'enquêteur puisse "prédire" le succès ou l'échec de l'adaptation du migrant.

En Europe, on doit à Villa (39) une autre étude sur l'adaptation des migrants, fondée sur l'observation en Suisse de sujets principalement Italiens et Polonais. Villa souligne comme un facteur d'inadaptation le "sentiment d'être exploité" et la difficulté de s'habituer à la cuisine étrangère. Il fait un certain nombre de suggestions pratiques, telles que la publication de journaux spéciaux pour les immigrants, afin de faciliter leur adaptation.

Le Comité des Conseillers du Représentant spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les

./.

excédents de population en Europe (40) a publié en 1963 un document plus général sur le comportement psychique des travailleurs migrants et leur adaptation au milieu social du pays d'accueil. Ce rapport général analyse plusieurs aspects du processus d'adaptation, tant du point de vue des migrants (ou réfugiés) que de celui de la population du pays d'accueil. Il fait ressortir les différences entre les migrants des années 1950 (plus qualifiés et engagés dans un genre de travail plus proche de celui qu'ils faisaient chez eux) et ceux qui ont émigré après 1957 (moins qualifiés et qui ont chargé non seulement de pays mais aussi de genre de travail). Il affirme qu'il n'y a pas une forme commune mais seulement différents degrés d'adaptation du migrant qui l'amènent graduellement du complet isolement du premier jour de travail à une certaine identification avec le milieu. L'expérience vécue par le migrant et son "tempérament" jouent un rôle primordial dans cette évolution. Le rapport souligne l'importance du sens de la "responsabilité" chez le migrant.

Dans une étude de données psychopathologiques provenant de 709 données cliniques psychiatriques de travailleurs migrants italiens en Suisse, Risso (41) a réaffirmé l'importance des caractéristiques de la personnalité avant que le travailleur ne tombe malade et de sa situation sociale, mettant en relief la valeur préventive de la présence de la famille, des rapports avec des connaissances et des amis.

Un ouvrage récent de Ex (42) traite de l'adaptation aux Pays-Bas d'émigrants des Indes néerlandaises. L'auteur analyse en détail la méthodologie qui peut être appliquée à des études de ce genre. Il distingue notamment entre études individuelles et études génétiques. Il divise en outre ces dernières en étude intercomparative et étude intracomparative. La première analyse le processus d'adaptation en comparant les uns aux autres des immigrants d'origines semblables mais dont le séjour dans le nouveau milieu n'est pas de même durée. La seconde est axée sur un groupe d'immigrants examiné à intervalles réguliers dans le nouveau pays. L'auteur rend compte d'une intéressante étude du type génétique - intracomparatif, effectuée sur 40 familles venues d'Indonésie qui ont fait l'objet de quatre interviews systématiques trois mois, un an, deux ans et trois ans parès leur arrivée aux Pays-Bas. En procédant à une analyse statistique approfondie des variations des opinions exprimées par les immigrants sur plusieurs matières cruciales, l'auteur étudie les changements qu'entraîne, dans leurs valeurs et leur mode de vie, l'adoption des modes de comportement des autochtones, à travers ce qu'il appelle "l'expérience d'identité hétéro-sociale".

./.

Bien que ce travail n'ait pas de rapports avec la criminalité chez les migrants, certains de ses aspects méthodologiques présentent un intérêt évident et pourraient être utilisés dans l'étude du comportement anti-social des travailleurs migrants. Ex (43) distingue trois composantes du processus d'adaptation: l'habitation, l'assimilation et l'acculturation. On avait déjà fait des distinctions analogues. L'ouvrage de Borrie (44) sur les débats de la Conférence de La Havane contenait déjà une analyse théorique du processus d'adaptation basée sur les différences entre l'assimilation dans un système monoculturel et l'intégration dans un système autorisant une pluralité de cultures. Ce dernier système pré-suppose une certaine souplesse à la fois dans le groupe d'émigrants et dans le pays d'accueil. L'intégration fondée sur le pluralisme culturel n'est considérée que comme une étape vers l'assimilation, l'absorption et une identification complète avec la culture de la société d'accueil. L'adaptation réciproque entre l'immigrant et la culture de son pays d'adoption est un processus continu. Il convient toutefois de se rappeler que les migrations actuelles de travailleurs en Europe n'exigent souvent aucun des processus énoncés plus haut, car le migrant maintient le contact avec son pays d'origine et vit avec des compatriotes, ou avec des migrants d'autres pays, une vie en quelque sorte encapsulée dans la nouvelle culture. Les contacts avec la communauté d'accueil sont souvent réduits au minimum. Souvent, l'absorption permanente n'est ni recherchée ni désirée.

Le problème des migrations internes

Des migrations internes ont lieu dans plusieurs pays européens et ont fait l'objet de nombreuses études détaillées. Comme nous l'avons déjà dit, l'étude de ces migrations recoupe les problèmes d'urbanisation et d'industrialisation.

Une enquête effectuée par Introna (45) met en relief les changements importants constatés en Italie dans la phénoménologie et les taux de la criminalité par suite de l'énorme mouvement migratoire du Sud rural vers le Nord industriel. L'exode de la campagne vers la ville est, toutefois, un phénomène beaucoup plus général et nous nous bornerons à rappeler que, souvent, les échanges entre la campagne et la ville compliquent le processus d'adaptation du travailleur qui émigre. La migration de certaines régions du Sud de l'Italie vers le "triangle industriel" crée des situations qui ne sont pas sans analogie avec celles résultant d'un départ vers un pays étranger. La séparation et l'écart entre les cultures d'origine et d'accueil ne sont guère différents.

./.

En Italie, la migration interne a modifié et augmenté la phénoménologie criminelle de la partie Nord du pays (46). Il semble, à première vue, que le migrant interne italien soit plus porté à un comportement anti-social que l'émigrant italien. Le problème mérite certainement d'être étudié plus à fond. Il serait particulièrement intéressant d'analyser le cas de migrants criminels qui avaient d'abord été des migrants internes et qui, ne s'étant pas adaptés, ont ensuite décidé d'émigrer. Cette migration en deux étapes multiplie les causes d'adaptation défectueuse.

Shannon et ses collaborateurs (47) de l'Université d'Iowa ont effectué récemment une vaste étude des migrations internes portant sur des Américains, Mexicains, des Anglo-Saxons et des Noirs qui avaient migré à destination de Racine, Wisconsin. Bien que cette étude ne s'applique pas à notre thème, en raison des différences culturelles et économiques des sujets, elle offre du point de vue méthodologique, un modèle très acceptable. L'hypothèse essentielle est que certaines variables sociologiques, influencées par des variables socio-psychologiques et d'autres variables sociologiques, déterminent les valeurs qui seront assimilées par un groupe de personnes, ou la mesure dans laquelle le groupe sera intégré dans la culture. L'intégration dans la culture sera presque toujours suivie de changements dans le comportement. Les auteurs utilisent comme cadre de référence la théorie de l'association différentielle de Sutherland (48). Ils suggèrent d'utiliser pour des études complémentaires le concept d'identification différentielle (49) et évoquent la possibilité d'avoir recours à la méthode de la recherche proposée pour l'analyse de la théorie de l'association différentielle par De Fleur et Quinney (50). Tout échec dans le processus d'acculturation peut, bien entendu, amener une adaptation défectueuse et un comportement anti-social.

En septembre 1967, un groupe d'experts des Nations Unies s'est réuni à Budapest et à Tihany, Hongrie, pour étudier les aspects sociaux et autres de la migration de la campagne vers la ville en Europe (51). Les documents de cette réunion fournissent des indications intéressantes et une bibliographie de valeur sur ces mouvements en Europe. Ceux que nous avons en notre possession ne parlent pas de la criminalité à laquelle cette migration a pu donner lieu.

Les migrations de travailleurs européens

Il ne sera pas possible, dans le cadre du présent rapport, d'analyser en détail l'histoire et l'ampleur du phénomène des travailleurs migrants en Europe. Le tableau change de façon notable selon les variations du marché de la main-d'oeuvre et

./.

le développement économique des divers pays. Le mouvement s'effectue des pays méridionaux ou méditerranéens vers les pays nordiques. Il est très difficile d'obtenir des chiffres exacts car tous les migrants ne sont pas enregistrés. Même la migration assistée ne couvre qu'une fraction de la population migrante. Pour l'Italie, les chiffres relatifs à la période de 1946-1964 indiquent un mouvement de 3.502.700 personnes vers d'autres pays européens, un rapatriement de 2.075.700 et un solde migratoire positif de 1.427.000. Le flux migratoire a augmenté d'une moyenne de 72.800 personnes en 1946-1951 à 83.900 en 1958-1964. Au cours des dernières années, le mouvement migratoire vers l'Europe a constitué 70 % environ du total des migrations italiennes (52). Ce sont l'Allemagne de l'Ouest, la Suisse, la Belgique et la France qui reçoivent le plus grand nombre de travailleurs migrants. En Angleterre, l'immigration provient surtout de l'Irlande et du Commonwealth. On trouve toutefois des travailleurs migrants, en nombre variable dans tous les pays (par exemple, des Finlandais en Suède, etc.). Ces dernières années, un mouvement migratoire important a commencé de Grèce, Turquie, Yougoslavie et Espagne vers l'Europe du Nord.

Une conférence démographique européenne organisée en 1966 par le Conseil de l'Europe a recueilli une documentation importante et récente sur le volume, l'orientation et les effets économiques des migrations européennes (53). Ces données sont naturellement tout à fait provisoires et elles "vieillissent" vite en raison de l'évolution économique rapide du continent européen. Quel qu'il en soit, le phénomène de la migration touche directement plusieurs millions de travailleurs, de diverses nationalités, et plusieurs autres millions de personnes faisant partie de leurs familles sont touchés indirectement par suite de l'absence temporaire ou prolongée des migrants. Les pays européens ont mis au point un système complexe de traités pour protéger les droits légaux des travailleurs (54). Les Nations Unies ont convoqué en 1962 un groupe d'experts (55) et ont organisé en 1964 en Espagne un cycle d'études sur les programmes sociaux en faveur des travailleurs migrants (56). De nombreux organismes privés ont pris une part active à l'assistance aux travailleurs migrants et à leurs familles (57).

Bien qu'il ne soit pas possible de prédire comment le phénomène des travailleurs migrants évoluera, il est peu probable qu'il disparaisse rapidement. L'intégration européenne à venir en réduira peut-être l'ampleur mais cela demandera beaucoup de temps. Etant donné le caractère temporaire de la migration et les efforts accomplis pour faciliter le transfert de la main-d'oeuvre d'un pays à l'autre, on a tendance à examiner le phénomène du point de vue de "la libre circulation de la main-d'oeuvre en Europe".

./.

La révision des lois américaines sur l'immigration ne devrait guère influencer sur les courants migratoires en Europe (58). Une migration d'intellectuels est également en cours, mais elle n'est pas numériquement importante et s'effectue principalement hors d'Europe (59).

Les activités sociales d'ordre correctif ou préventif destinées aux travailleurs migrants et à leurs familles sont trop nombreuses pour être énumérées ici. Dans la plupart des pays d'accueil ou d'origine, des groupes ou comités spéciaux sont à l'oeuvre, avec plus ou moins de succès. Dans de nombreux cas, une législation spéciale a été proposée ou promulguée. Les efforts d'assistance se sont portés le plus souvent sur les familles des migrants et leur adaptation dans le pays d'accueil. Les Ministères des Affaires étrangères et du Travail (ou leurs équivalents) ont dans de nombreux pays institué des comités ou bureaux spéciaux (60). Une meilleure coordination de ces activités sociales spontanées avec les efforts officiels organisés est souhaitable.

La criminalité chez les travailleurs migrants européens

Nous arrivons maintenant au sujet central de notre rapport. Malheureusement, comme nous allons le voir, le nombre des études disponibles est réduit et il n'existe aucun effort de recherche systématique, couvrant l'ensemble de la scène européenne. Nous analysons les travaux de recherche récents dont nous disposons, dans l'ordre chronologique. Nous porterons principalement notre attention sur les migrations des travailleurs et sur les pays membres du Conseil de l'Europe, mais nous citerons à l'occasion d'autres types de migrants et des pays non membres. Un des premiers rapports de recherche qui fournisse des renseignements sur la criminalité chez les migrants est une étude de McClintock et Gibson sur le vol à Londres (61). D'après ces données, les vols avec violence commis à Londres par des immigrants Irlandais sont en augmentation. Les Irlandais à Londres sont souvent célibataires et semblent être de gros buveurs. En Irlande même, le taux de criminalité est généralement très bas. Comme Bottoms (62) le fait observer dans un document récent très étudié et très détaillé, avant d'établir un rapport direct quelconque, il convient de tenir compte de facteurs sociaux autres que la migration, tels que le chômage, le rang social et le type de résidence. Gibbens et Ahrenfeldt (63) avancent une hypothèse intéressante, que Bottoms analyse, pour expliquer le taux élevé de criminalité chez les immigrants irlandais. Ils estiment que les contrôles externes puissants de la société irlandaise (domination de l'Eglise et protection maternelle exagérée) sont "internalisés" par les Irlandais en tant que contrôles externes. La migration, qui les met en

./.

contact avec une société plus flexible et plus fluide, élimine ces contrôles et la délinquance s'installe. La survivance des contrôles internes provoque des conflits qui s'extériorisent dans la boisson et dans d'autres comportements caractéristiques d'une mauvaise adaptation. L'hypothèse n'explique pas pourquoi les contrôles internes n'ont pas à eux seuls une valeur repré-sive suffisante et, en tout cas, elle n'a pas été vérifiée par une étude objective.

Le tableau de la criminalité chez les migrants en Angleterre est atypique à cause du nombre élevé de migrants permanents et non européens. Nous examinerons plus loin d'autres aspects de cette situation particulière. Une autre étude britannique, de Gibbens et Prince (64), traite d'un type spécifique d'infraction : le vol à l'étalage. Ces auteurs analysant un échantillon de 532 voleuses à l'étalage jugées en 1959 dans trois tribunaux pour adultes du Grand Londres, ont trouvé sur ce total 150 étrangères (c'est-à-dire 29 %). 88 d'entre elles avaient moins de 30 ans et les plus nombreuses étaient des jeunes filles au pair. 70 % des voleuses à l'étalage étrangères étaient européennes, 16,1 % asiatiques, et 4,6 % originaires de chacun des groupes des pays suivants : Amérique, Dominions blancs et Dominions de couleur. Les jeunes filles au pair sont celles dont les conditions de travail se rapprochent le plus, au point de vue de la situation psychologique et sociale, de celles des travailleurs migrants. Les facteurs qui semblent intervenir dans la dynamique des vols à l'étalage commis par des jeunes filles étrangères sont les suivants : pauvreté relative et manque d'habitude de l'abondance de marchandises non gardées dans les magasins, ressentiment dû aux conditions d'emploi en Angleterre, isolement et absence d'identification avec les normes culturelles, détachement et irresponsabilité sociaux, identification à des "amies" qui pratiquent également le vol à l'étalage.

Il est intéressant de noter que des arrestations multiples (cas de vols pratiqués à deux) se sont produites dans 29,3 % des cas chez les étrangères et seulement 19,2 % pour les Britanniques de naissance, ce qui indique la présence d'un élément d'appui et de renforcement culturels. La promiscuité sexuelle semble être en rapport inverse avec le vol à l'étalage. Les nationalités pour lesquelles le pourcentage des auteurs de vols à l'étalage dépasse celui des sujets présents dans le pays sont : italienne, espagnole, autrichienne, yougoslave, portugaise, indienne, iranienne. Les immigrants de couleur ne sont pas fortement représentés dans ce groupe de délinquants.

./.

La première enquête de grande envergure sur la criminalité chez les travailleurs migrants a été publiée par Neumann en 1963. Elle portait sur la criminalité chez les travailleurs italiens dans le canton de Zurich (65). Cette étude très systématique et très détaillée traite des travailleurs italiens non résidents (saisonniers ou à court terme) coupables d'une ou de plusieurs infractions selon la loi suisse et s'appuie sur des statistiques judiciaires (dossiers des tribunaux ou de la police).

L'auteur a consulté 200 dossiers de la police des étrangers et 650 dossiers des tribunaux. 650 d'entre eux concernaient des travailleurs italiens du type déjà défini (saisonniers ou travailleurs ayant un contrat d'un an). D'autres informations ont été recueillies dans la presse. L'étude porte sur les années 1949, 1954, 1955 et 1960. Les travailleurs étrangers ne sont pas très bien acceptés dans le canton de Zurich et ils sont surtout tolérés à cause de leur contribution à l'économie. Les recherches et les poursuites sont plus nombreuses dans le cas des travailleurs étrangers que dans celui des nationaux. Le contrôle policier est plus sévère. Dans l'administration de la justice, on a tendance, dans le cas de travailleurs étrangers, à ne pas demander un examen psychiatrique. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, il est typique qu'un comportement criminel soit fréquemment dénoncé au sein du groupe des migrants.

Les délits sexuels sont plus rapidement signalés lorsqu'il s'agit d'un travailleur migrant italien. Le taux général de criminalité pour les travailleurs italiens, tout en étant en augmentation, est moins élevé que pour les nationaux suisses. De plus, bien que les tribunaux aient tendance à infliger des peines de prison plutôt que des amendes lorsqu'il s'agit de travailleurs étrangers, la gravité des infractions est moindre chez les Italiens que dans la population autochtone. Neumann analyse ces résultats, qui sont surprenants étant donné la croyance générale en l'existence d'un taux de criminalité élevé chez les travailleurs italiens. Si, avant 1955, le nombre de travailleurs de sexe féminin dépassait celui des travailleurs masculins, ce pourcentage a été inversé après 1955 ; on ne peut donc pas invoquer les différences de sexe pour expliquer ce faible taux de criminalité. L'âge moyen des migrants est relativement bas, ce qui rend encore plus surprenant la faiblesse du taux en question qui devrait être plus élevé pour un tel groupe d'âge. La situation professionnelle tant du point de vue du bas niveau de l'emploi que des types d'occupations - par exemple, domestiques dans un hôtel ou une maison privée - où l'on rencontre un taux de criminalité élevé, est elle aussi plus défavorable aux immigrants qu'aux nationaux suisses.

./.

Le mal du pays et une mauvaise adaptation devraient également causer une criminalité plus élevée que ne l'indiquent les statistiques disponibles. Toutes ces considérations donnent un plus grand poids à la modicité du taux de criminalité constaté chez les migrants italiens. L'augmentation de la criminalité au cours des dernières années semble due en partie à l'augmentation du nombre des victimes potentielles, c'est-à-dire du nombre de migrants, la plupart des infractions (notamment celles qui ne sont pas dirigées contre la propriété) étant commises au sein du groupe des immigrants. Les crimes de violence ne sont pas rares (quand bien même ils ne sont souvent pas dénoncés lorsqu'ils se produisent parmi les immigrants). Le vol est fréquent, et souvent commis immédiatement avant le départ. Certains cas de frelatage du lait ont pour but de corriger une erreur ou d'impressionner en faisant montre de diligence. Les menaces ou outrages aux bonnes moeurs sont souvent dus à des malentendus de caractère culturel. Il faut aussi tenir compte de la répartition par âge et par sexe. Les délits sexuels résultent souvent d'une mauvaise compréhension des normes juridiques (par exemple, les travailleurs italiens sont étonnés de découvrir que, s'ils ont des rapports sexuels avec une jeune fille de moins de 16 ans, le fait qu'ils veuillent l'épouser ou qu'elle n'en soit pas à sa première aventure ne les absout pas comme c'est le cas d'après la loi italienne). D'autres types d'infractions ne se rencontrent pas chez les migrants à une exception près : la prostitution masculine semble être relativement élevée. Aucun cas de viol n'a été relevé dans les dossiers examinés.

Dans une étude portant sur les travailleurs migrants italiens de la région de Liège appartenant à la catégorie des jeunes adultes (16 à 25 ans), Liben analyse de nombreuses variables sociologiques de ce groupe. Bien qu'il ne présente pas de données de contrôle, il aboutit à la conclusion que le groupe des migrants ne commet pas plus d'infractions que le groupe correspondant du pays d'accueil. La phénoménologie criminelle présente un plus grand nombre de cas de violences, mais cela est dû à des traits culturels originaux et non pas au processus de migration. L'auteur fait observer qu'il est possible que le grand nombre des migrants italiens minimise leurs conflits culturels du fait qu'ils acceptent et reçoivent les nouveaux migrants. La force des liens familiaux et de l'autorité paternelle semble aussi avoir une valeur préventive (66).

Une étude effectuée en 1965 par Wensky (67) contient une analyse superficielle de la criminalité chez les étrangers dans le Land le plus industrialisé de l'Allemagne de l'Ouest, celui de Rhénanie, du Nord-Westphalie.

D'après des statistiques de la police 1,4 % des étrangers se sont rendus coupables d'infractions en 1962 et 1,6 % en 1963.

Il est particulièrement intéressant de noter la participation d'étrangers à des crimes de violence, notamment des assassinats, dont 20 % ont été commis par des étrangers. Les crimes de violence sont dus principalement à des étrangers originaires de pays méditerranéens et d'Afrique. L'auteur ne donne aucune indication sur les victimes (ce qui serait particulièrement intéressant étant donné le caractère international des crimes de violence parmi les migrants, signalé par d'autres études) et ne présente pas de données de contrôle. Wensky cite comme causes de la criminalité chez les migrants l'alcool, la sexualité, les malentendus linguistiques et le sentiment d'isolement. Les autorités judiciaires ont trouvé particulièrement intéressant sur le fait que de nombreux étrangers avaient déjà été poursuivis pour des infractions semblables dans leur pays d'origine. Un meilleur échange d'informations s'impose ainsi que l'adoption (et l'application) de règlements interdisant la présence d'étrangers indésirables.

Une intéressante étude de Kurz (68) analyse d'un point de vue théorique la structure de groupe ainsi que le processus et les modalités d'adaptation dans un chantier accueillant des travailleurs italiens. La situation anémique des travailleurs résulte de conflits entre les exigences d'un loyalisme profond envers la patrie italienne, fondées sur un espoir de retour, et les exigences du loyalisme à l'égard du groupe vivant et travaillant en liaison avec la communauté d'accueil allemande, axées sur des buts économiques. Lorsque la structure du groupe est moins homogène, ces dernières sont moins impérieuses, ce qui évite des conflits culturels et normatifs. La motivation individuelle devient, dans ce cas, une forme particulière de régulation sociale. Cette conception diffère de celle de Durkheim qui définit l'anomie comme l'absence de solidarité dans la communauté de travail. Pour les Italiens accueillis dans les chantiers de travail, le groupe de référence est la famille italienne et leur comportement est principalement conditionné par les espérances de celle-ci. Cela a un effet protecteur et préventif, étant donné les règlements relativement peu sévères du chantier et permet dans une large mesure de satisfaire au désir de jouer un rôle personnel et de motiver le retour. La cohésion du groupe est donc stabilisée par rapport à la communauté allemande d'accueil. La complète intégration de l'individu dans sa famille méridionale peut, en même temps, favoriser son détachement de rapports sociaux plus vastes et l'absence d'images directrices "internalisées" qui pourraient influencer la conduite dans le groupe non familial. Ainsi, le système "d'enclave" du camp peut être un élément de protection.

Cette hypothèse correspond aux conclusions de certaines études américaines (69) qui affirment que les possibilités de comportement anti-social augmentent à mesure que se développent les contacts avec la communauté d'accueil (et qu'il en résulte un changement dans les valeurs).

Parmi les autres publications ayant paru en 1965, on peut citer une étude anglaise de Bulmer (70) et une étude effectuée à Limbourg par Torfs (71).

Une étude de Willcox (72), publiée en 1965, qui signale que la moitié environ des cas de gonorrhée et 4 sur 10 de ceux de syphilis chez les hommes soignés dans des cliniques d'Angleterre et du Pays de Galles sont des immigrants, ne présente qu'un intérêt marginal pour l'analyse de la criminalité chez les migrants. Les groupes en provenance des Antilles semblent particulièrement affectés par les maladies vénériennes. On attribue ce fait à la situation sociale des immigrants et à l'absence de femmes parmi eux. Une étude plus récente sur le même sujet (73) donne une image un peu plus encourageante, puisqu'elle fait apparaître une diminution du pourcentage de cas chez les nouveaux immigrants.

Graven a publié en 1965 (74) une importante étude sur la criminalité des travailleurs étrangers. Il y fait état d'un "Colloque sur les migrations de travailleurs en Europe", qui s'est tenu en octobre 1965 à Genève à l'Institut international d'Etudes sociales de l'Organisation internationale du Travail, et résume plusieurs autres études et données touchant ce problème. En 1964, le total des travailleurs étrangers en Suisse atteignait le chiffre très élevé de 720.901, 68,1 % d'entre eux étant Italiens. Un sentiment général d'inquiétude s'est fait jour dans le pays en raison de la criminalité attribuée à ce vaste groupe et la presse quotidienne a publié à plusieurs reprises des déclarations xénophobes, à l'encontre notamment des travailleurs méditerranéens, faisant état du danger imminent que représentait la criminalité élevée des étrangers. Cependant, à l'examen, les données disponibles ont montré que, proportionnellement, le niveau de criminalité le plus élevé était celui des Autrichiens, suivis par les Allemands, les Italiens, les Arabes, les Turcs et les Français. (Ce dernier groupe était en grande partie composé de personnes vivant près de la frontière, mieux adaptées à l'émigration.) Comme on pouvait le prévoir, la plupart des délinquants se trouvaient dans le groupe d'âge le plus bas.

Le taux d'ensemble de la criminalité était légèrement plus élevé chez les travailleurs étrangers que parmi la population suisse en général : 441 contre 315

pour 100.000 selon les chiffres de 1963 (chiffres qu'il conviendrait de corriger selon le sexe et l'âge). Graven analyse les causes sociales du problème ainsi que les mesures judiciaires correctives qui pourraient être prises et ne voit aucune raison de s'inquiéter.

En 1966, plusieurs études ont été publiées en Europe qui toutes présentent un tableau plutôt optimiste de l'état de la criminalité chez les migrants.

Un article de Wehner (75) sur des données recueillies à Düsseldorf montre que le nombre des infractions commises par des non-Allemands a légèrement augmenté, mais, selon l'auteur, cette augmentation est trompeuse car de nombreux immigrants sont entrés clandestinement. Le pourcentage, après correction par l'auteur, est de moins de la moitié de celui de la criminalité chez la population locale. Une étude de Händel (76) contient une analyse des plaidoyers présentés par les travailleurs migrants italiens pour leur défense. Ils invoquent souvent comme excuse les différences juridiques entre l'Italie et l'Allemagne, notamment en ce qui concerne les délits sexuels et ceux commis sous l'influence de la boisson. Plusieurs suggestions pratiques sont soumises à l'attention des magistrats instructeurs.

Une recherche intéressante et minutieuse effectuée par Pradervand et Cardia (77) analyse la criminalité des Italiens à Genève, en tenant compte de plusieurs variables sociologiques, y compris les différences d'âge. Les divers groupes expérimentaux et les groupes témoins examinés du point de vue de la criminalité se classent, du plus élevé au plus bas, comme suit : Fribourgeois, Valaisans, Genevois et Italiens. Le faible taux de criminalité chez les Italiens, par rapport aux autres groupes, contredit nettement les préjugés qui ont cours contre ces travailleurs migrants. L'étude ne porte pas sur les travailleurs saisonniers, mais leur inclusion abaisserait encore davantage le taux de criminalité chez les travailleurs migrants.

Une autre étude recommandable du point de vue méthodologique, établie par Zimmermann (78), corrige les données sur la criminalité d'après l'âge et le sexe (elle ne porte que sur les hommes de 18 à 50 ans, avec des contrôles appropriés) et étudie quatre groupes nationaux de migrants : Italiens, Grecs, Espagnols et Turcs, en faisant les ajustements nécessaires pour tenir compte des touristes, des membres de forces armées étrangères et des criminels internationaux. En prenant pour base 100 les infractions commises par les Allemands et en calculant le taux proportionnel de celles commises par les travailleurs étrangers, l'auteur obtient, pour les infractions les plus communes, les chiffres suivants pour 1965 :

<u>I n f r a c t i o n</u>	<u>Allemands</u>	<u>Italiens</u>	<u>Grecs</u>	<u>Espagnols</u>	<u>Turcs</u>
Toutes infractions	100	50	72	32	88
Assassinat	100	133	66	66	366
Tentative d'assassinat	100	133	183	83	517
Blessures graves	100	250	150	50	100
Blessures légères	100	112	139	75	287
Viol	100	123	150	63	323
Crimes contre la moralité des enfants	100	163	115	63	160
Vol avec violence	100	69	77	46	163
Vols	100	69	85	54	59
Vols qualifiés	100	31	28	23	18
Fraude	100	23	38	11	50

./.

La criminalité chez les travailleurs étrangers est, en chiffres bruts, très inférieure à celle de la population du pays d'accueil. Les Espagnols et les Italiens semblent être les groupes les moins enclins à la criminalité, les Grecs et les Turcs étant les plus enclins. Les attentats contre les personnes sont plus fréquents chez les travailleurs migrants. Il faut rappeler toutefois que ces infractions sont, le plus souvent, commises parmi les travailleurs eux-mêmes et n'affectent que rarement la population du pays d'accueil. On observe ici une caractéristique intra-groupe ou intra-culturelle de crimes de violence, assez semblable à ce que Wolfgang a constaté chez les Noirs inclus dans son étude de Philadelphie sur l'homicide (79), qui tendrait à montrer le caractère sub-culturel (ou culturel) de ces violentes manifestations anti-sociales (80).

En Finlande, une étude de la criminalité chez les migrants finlandais en Suède est en cours et a été signalée comme projet de recherche par le Conseil de l'Europe (81).

En Suède, plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours. En 1966, Schmidt (82) a publié une analyse des condamnations infligées à des étrangers à Stockholm en 1965. Sur un total de 415, 255 visaient des Finlandais. Le groupe le plus important était ensuite celui des Norvégiens (27 condamnations). Aucun taux n'a été calculé. Une autre enquête, publiée par Klemming (83), examine les cas de 32 Grecs et 20 Yougoslaves condamnés à Stockholm en 1965. On comptait dans le groupe yougoslave 65 % d'attentats contre les personnes (12 % seulement des délinquants étaient pris de boisson au moment du délit) ; par contre, chez les Grecs, il y avait seulement 24 % de condamnations pour des attentats contre les personnes, presque tous commis sous l'influence de l'alcool. Ces données confirment une hypothèse formulée par Sveri sur les différences culturelles du point de vue criminel entre les deux groupes. Sveri (84) a publié une étude plus approfondie sur la criminalité chez les migrants en suivant un modèle théorique de "conflit de cultures". Selon l'auteur, c'est dans la situation de migration que l'on peut le mieux étudier la nature du conflit et son issue possible, soit sous forme de dissolution et d'assimilation du groupe ou de formation de nouveaux groupes, soit sous forme d'adaptation à la nouvelle culture lorsque le conflit ne porte pas sur des domaines ou des valeurs essentiels. En utilisant des données criminelles de 1962 et des données corrigées provenant du recensement de 1960, on obtient les taux de criminalité suivants pour différents groupes de nationalités, pour 1.000 personnes :

./.

Hongrois et Yougoslaves	: 10 - 12
Polonais	: 7
Finlandais	: 6
Suédois	: 6
Norvégiens	: 6
Danois	: 6
Italiens	: 4
Autrichiens	: 2

On trouve chez les Hongrois et les Yougoslaves un taux élevé de crimes contre la personne. Leurs conflits sont des conflits culturels, du type le plus simple, avec les lois suédoises et ils ont l'habitude de les résoudre en faisant usage de la force. Il y a diverses solutions culturelles au problème de l'adaptation et le comportement et l'attitude des Suédois eux-mêmes à l'égard des étrangers jouent un rôle d'importance primordiale. Une vaste enquête devant s'étendre sur trois ans vient d'être entreprise en Suède sur cette question (85).

Une étude publiée en 1967 par Nann (86) contient une analyse des infractions de 110 travailleurs italiens, comparées à celles de 173 travailleurs allemands, jugées dans les circonscriptions judiciaires de Stuttgart, Stuttgart-Bad Cannstatt et Esslingen dans la région Sud-Ouest de l'Allemagne occidentale. Les condamnations avaient été infligées dans les années 1960 - 1962. Les Allemands avaient commis plus d'infractions contre la propriété (celles des Italiens avaient été commises principalement dans des dortoirs et des maisons voisines). Les Italiens étaient responsables de 4 à 5 fois plus d'attentats contre les personnes. Ils venaient pour la plupart du Sud de l'Italie et leur criminalité semblait principalement motivée par des raisons sociales.

Le tableau des migrations britanniques, comme l'indiquent les études citées au début de cette section, est moins encourageant que pour le reste de l'Europe. Nous avons déjà observé aussi que l'immigration en Angleterre présente des caractéristiques très spéciales. Le problème des minorités de couleur complique l'adaptation des migrants ; ceux-ci sont, pour la plupart, permanents et concentrés dans des quartiers sordides qui, du point de vue de l'écologie et de la pathologie sociale, diffèrent peu de ces régions des Etats-Unis où les

./.

émeutes font en été les gros titres des journaux avec une régularité inquiétante. Un article récent de Wallis et Maliphant (87) contient un point de méthodologie important qu'il faudra garder à l'esprit dans les futures études sur la criminalité urbaine chez les immigrants. Au cours d'une étude très détaillée des zones de délinquance dans le comté de Londres, les auteurs ont constaté que l'élément important dans le rapport immigrants-criminalité n'est pas la proportion des immigrants, mais la rapidité de leur afflux. Si l'on compare la population immigrante statique et les taux de délinquance, on ne trouve aucune corrélation significative, mais si l'on compare l'afflux d'immigrants et la délinquance, on trouve un rapport significatif de l'ordre de 5 %.

Dans une étude déjà citée, Bottoms (88) analyse aussi l'immigration du Commonwealth en Angleterre et constate que les taux sont généralement faibles, sauf pour les crimes de violence où, toutefois, les querelles domestiques jouent une part importante. Bottoms observe que, d'après des études américaines, il semble que la criminalité soit plus élevée dans les groupes d'immigrants qui ne restent pas entre eux, et isolés de la culture d'accueil dans des groupes homogènes, (fait qui pourrait expliquer la différence entre les aspects britanniques et continentaux de ce phénomène) et que les taux sont supérieurs pour la seconde génération d'immigrants. En ce qui concerne les migrations européennes, il est trop tôt pour évaluer l'impact de la criminalité des enfants d'immigrants, qui sont très souvent laissés dans le pays d'origine. Bottoms préconise que l'on aborde l'étude de la migration de la criminalité d'un point de vue typologique et individuel, suggestion que nous approuvons entièrement.

Dans un article paru en 1967, Gillioz (89) analyse les difficultés que l'on rencontre à évaluer objectivement des taux de criminalité réalistes pour les étrangers en Suisse. Si les données sont corrigées en fonction des divers types d'étrangers, de leur âge et de leur sexe, une fois de plus, leur taux prétendument élevé de criminalité apparaît comme inexistant. En fait, cette criminalité, comme l'ont montré d'autres études déjà analysées, est inférieure à celle du pays d'accueil. Comme l'ont aussi montré les études antérieures, le taux des crimes de violence est relativement plus élevé.

Une communication personnelle d'Interpol (90) souligne la rareté des informations disponibles et la fréquence de la criminalité intra-groupe qui échappe à l'attention des services de police. Elle indique aussi une certaine importance de la criminalité liée au trafic des stupéfiants, notamment dans certains groupes nationaux (Turcs, immigrants du Commonwealth et Nord-Africains).

./.

Le Ministère italien des Affaires étrangères (91) a demandé des renseignements à ses Consulats et Ambassades en Europe sur la criminalité des travailleurs migrants italiens. Nous avons reçu des renseignements de France, du Danemark et d'Allemagne. Ces renseignements, trop incomplets pour être présentés ici en détail, indiquent régulièrement un taux de criminalité peu élevé.

En France, une vaste enquête, sur la criminalité des étrangers, dirigée par MM. Pinatel et Epoud, est en cours depuis 1966 (92). Lorsqu'elle sera terminée, elle fournira certainement des données utiles car la situation en France présente un intérêt particulier en raison de l'ancienneté des mouvements migratoires, notamment en provenance de l'Italie, et de la politique d'assimilation des travailleurs étrangers pratiquée par le Gouvernement français.

Les statistiques de la police ou des prisons des pays européens représentent une source importante d'informations. Certaines, parmi les plus récentes, ont été examinées. Le rapport français pour 1966 (93) indique qu'au 1er janvier 1967, le nombre de détenus étrangers en France était de 5.250, soit 16,8 % du total, ce qui représentait une diminution de 8 % par rapport à 1965 et de 19 % par rapport à 1964. Cette diminution est attribuée à l'application stricte des arrêtés d'expulsion. Cependant, d'après le rapport, le nombre de détenus étrangers est proportionnellement trop élevé : on compte un détenu pour 1.800 Français, un pour 550 étrangers et un pour 190 Algériens. Ces chiffres n'ont, bien entendu, qu'une signification relative car ils ne tiennent pas compte de l'âge et du sexe dans les groupes étudiés.

Les statistiques criminelles suisses pour 1955 (94), publiées par la police, ont déjà été analysées par Gillioz dans un article cité plus haut.

Les statistiques correctionnelles suédoises pour 1966 (95) font apparaître une augmentation de 888 à 1.186 de 1965 à 1966 ; 60 % des détenus étrangers étaient des Finlandais et 11 % des Norvégiens. Pour le reste, on comptait 25 nationalités différentes. Là non plus, il n'est pas tenu compte de l'âge et du sexe.

Les statistiques de la police allemande pour 1965 révèlent également une augmentation de la criminalité chez les étrangers. Il n'y est pas tenu compte de l'âge, du sexe, ni du nombre des étrangers présents en Allemagne. Il est fait état d'une augmentation analogue en 1966 (96).

Les statistiques officielles, non corrigées et limitées à des chiffres et à des pourcentages bruts, sont d'une utilité réduite dans une étude scientifique du phénomène.

Comme le montre cette analyse des études disponibles, le tableau de la criminalité chez les travailleurs migrants européens, à l'exception peut-être de la Grande-Bretagne, n'est nullement alarmant. La phénoménologie criminelle diffère de celle des pays d'accueil et il existe des secteurs isolés préoccupants, mais le "danger" mis en avant par un certain public ne s'est pas matérialisé. Il reste toutefois de nombreux domaines inexplorés et il y a lieu notamment de mettre à l'épreuve plusieurs hypothèses pour arriver à une compréhension complète du phénomène. Le fait que la criminalité soit actuellement faible ne veut pas dire qu'il faille relâcher les efforts pour la réduire encore davantage. Une étude d'ensemble à long terme serait également nécessaire. Nous présenterons d'autres remarques sur ce point et sur d'autres dans nos conclusions.

Le migrant qui retourne dans son pays

Une importante proportion des migrations européennes actuelles est saisonnière et ne donne lieu qu'à des déplacements temporaires pour des emplois de courte durée. Même lorsqu'il s'agit de contrats de travail et d'emplois plus longs, dans la majorité des cas, la migration n'est pas considérée comme un transfert permanent et définitif. Le travailleur garde ses liens avec son pays d'origine, sans vraiment s'intégrer à la communauté d'accueil, et finit par y retourner (bien que ce ne soit souvent pas au même endroit ni dans la même occupation). Si d'un côté, ce fait a compensé certains des traumatismes et des manques d'adaptation les plus graves résultant de la migration, il y a, d'un autre côté, ouvert un chapitre relativement nouveau à la pathologie sociale, dont très peu d'exemples existaient jusqu'alors : les problèmes du migrant qui rentre dans son pays. Le frottement avec la culture du pays d'accueil, les changements de valeurs et d'aspirations, les problèmes de réintégration dans une communauté qui ne constitue plus la seule expérience vécue du sujet, les problèmes conjugaux fréquents, les difficultés à trouver un emploi, une vision plus large des aspirations plus élevées qui, souvent, ne correspondent pas à l'état statique ou à l'évolution lente du pays d'origine, ce sont là autant de problèmes qui menacent l'adaptation sociale du migrant de retour dans son pays. L'idéalisation du pays d'origine qui s'opère pendant le séjour à l'étranger modifie les cadres de référence du migrant et fait naître parfois des espoirs déçus. Il arrive que le déplacement psychologique et l'éloignement social provoqués par le retour équivalent à une seconde migration.

De plus, le migrant est parfois regardé, dans son pays d'origine, comme un étranger ayant des goûts, des manières et un système de valeurs différents. Le nombre des migrants qui reviennent augmente naturellement vite au cours des années et il est impossible au stade actuel de prédire l'évolution du problème. Dans d'autres cas, des récessions et changements économiques dans le pays d'accueil peuvent entraîner des variations importantes dans le niveau de l'emploi des travailleurs migrants, ayant des effets nuisibles dans des secteurs professionnels ou géographiques du pays d'origine où le chômage peut augmenter soudain.

Bien que le problème du migrant qui retourne dans son pays soit nouveau, on a déjà étudié certains de ses aspects et proposé des remèdes.

En 1963, le Conseil de l'Europe (97) a pris l'initiative d'une analyse de la politique des Etats membres à l'égard du retour des migrants.

Catalano (98) a publié un article sur le même sujet où il examine les rapports entre les courants migratoires et les conditions économiques et les mesures de développement tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

Dans certains cas, les pays d'origine (la Grèce et la Turquie en sont deux exemples) ne veulent pas perdre définitivement la main-d'oeuvre migrante et soulignent l'importance de la formation professionnelle que le migrant reçoit dans le pays d'accueil. Cependant, cette formation est parfois illusoire parce qu'elle a lieu dans des secteurs et avec un outillage industriel qui n'existent pas dans le pays d'origine. Il arrive que la formation professionnelle reçue dans le pays d'accueil contribue au déplacement du travailleur à son retour, le faisant sortir d'un emploi rural ou modeste (99). Les raisons psychologiques, au niveau individuel, de la décision d'émigrer ou de retourner demeurent d'une importance primordiale.

Sjollema (100) a publié une importante étude sur les problèmes posés par les migrants qui retournent dans leur pays. Il examine les divers types de personnes en cause et les problèmes économiques résultant de la migration, y compris le dommage causé aux pays d'origine dont les structures économiques et sociales sont souvent sérieusement affectées l'exode de groupes importants de leur population la plus productive. Il analyse également certains changements d'opinions politiques chez les migrants (sur la base d'exemples espagnols et italiens). Il souligne enfin la nécessité d'une collaboration entre les pays d'origine et d'accueil.

./.

Le Comité des Conseillers du Représentant spécial du Conseil de l'Europe a examiné en 1966 le problème du retour des migrants (101). Les documents disponibles n'évoquent toutefois pas les problèmes d'adaptation socio-psychologique soulevée par le retour, bien que certains des problèmes économiques y soient discutés. On s'est penché récemment en Italie sur la question de la perte de leur résidence par les travailleurs migrants, perte susceptible de soulever des problèmes à leur retour (102). La récession actuelle en Angleterre, en Allemagne de l'Ouest et aux Pays-Bas peut augmenter l'importance des migrations de retour dans un avenir immédiat (103).

Un document du Conseil de l'Europe, établi en 1967 par Uner pour la Commission de la Population et des Réfugiés, traite des travailleurs migrants turcs et de leur retour. Dans la période 1961 - 1966, 195.000 travailleurs ont été envoyés à l'étranger par le Bureau turc de l'emploi (87 % sont allés en Allemagne). Les migrants turcs qui reviennent sont généralement des personnes qui avaient d'abord migré de la campagne vers la ville avant de partir pour l'étranger. A leur retour, ils s'installent d'ordinaire en ville. Ils changent souvent d'occupation et semblent très mobiles. Les migrants ruraux qui reviennent se réadaptent mieux au pays d'origine (104).

D'autres pays extra-européens doivent faire face à un problème sérieux d'adaptation des migrants revenus dans leur patrie. A Porto Rico (105), l'importance de ce groupe a donné naissance à de nouvelles phénoménologies criminelles (la toxicomanie et la délinquance juvénile en bandes, par exemple) qui auparavant étaient infimes ou inexistantes. L'adaptation des enfants (nés à l'étranger et souvent incapables de parler la langue maternelle) est particulièrement difficile. Il est hautement probable que les manifestations socio-pathologiques dues au phénomène du retour des migrants augmenteront à l'avenir; il conviendrait de prendre des mesures préventives appropriées.

Conclusions et recommandations pour les recherches et l'action futures

Cette récapitulation des principaux aspects du problème des migrations européennes et de la criminalité devrait nous permettre de parvenir à des conclusions et recommandations provisoires bien qu'il faille admettre qu'on dispose actuellement de peu de données pertinentes et valables. Ces conclusions seront présentées sous forme de déclarations préliminaires destinées à orienter la discussion :

1. La littérature générale sur le problème des migrations et de la criminalité ne présente qu'un intérêt

./.

marginal du point de vue des migrations actuelles de travailleurs européens. Du fait des différences économiques et sociales et des caractéristiques psychologiques des migrants européens, il est impossible de transposer les hypothèses et résultats d'études antérieures. La même remarque s'applique aux données concernant les personnes déplacées ;

2. La criminalité des migrants européens dans les pays d'accueil, bien que plus visible et probablement mieux signalée, paraît être pratiquement égale ou inférieure à celle de la population des pays d'accueil. Le taux de délinquance élevé chez les travailleurs migrants étrangers est un mythe dû à la xénophobie. Cependant, les migrations au Royaume-Uni et une partie des migrations africaines en France sont liées à une forte criminalité. Il semble aussi qu'il y ait une augmentation, au moins en chiffres bruts, de la criminalité des travailleurs migrants. La phénoménologie spécifique d'une partie de la criminalité des migrants, notamment pour les crimes de violence et les délits sexuels, indique une exportation vers les pays nordiques d'éléments culturels ou sub-culturels qu'il conviendrait d'empêcher. Il faudrait entreprendre, à une vaste échelle, une étude détaillée de l'ensemble de la question de la criminalité chez les travailleurs migrants européens afin de développer au maximum une action préventive et correctrice concertée et coordonnée des Etats membres ;

3. Une telle étude devrait englober toutes les hypothèses fondées sur la littérature criminologique existante. Aucune des formules théoriques soumises jusqu'à présent (conflit culturel, anomie, association ou identification différentielle, identification sub-culturelle, structure différentielle des occasions, frustration et agressivité) ne peut expliquer tous les comportements anti-sociaux de tous les migrants. Selon les sujets, différents mécanismes ou réseaux de mécanismes entreront dans le processus crimino-génétique et crimino-dynamique conduisant à l'acte criminel. Ces mécanismes, et les aspects de la personnalité et traits typologiques différentiels du migrant délinquant ou délinquant potentiel, doivent être étudiés à un niveau clinique individuel (106), sans perdre de vue la nécessité de vastes généralisations qui puissent permettre aux législateurs et aux travailleurs sociaux de prendre les mesures correctives appropriées. L'étude devra comporter la phénoménologie préalable, subséquente ou concomitante des migrations internes. Il faudra évaluer les aspects différentiels de la personnalité du migrant. "L'histoire naturelle" du processus individuel de migration, y compris l'éventuelle migration de retour, devrait être analysée, pour des groupes représentatifs, dans toute une série de structures d'accueil culturelles.

./.

Il conviendrait d'inclure dans la matrice l'alternance et l'équivalence possibles des agissements anti-sociaux et des comportements psychopathologiques, ainsi que l'influence de l'industrialisation et de l'urbanisation sur le processus de la migration ;

4. Cette étude devrait s'appuyer, dans ses formulations théoriques, sur une théorie adéquate de la migration. Depuis la première tentative faite par Ravenstein pour formuler une loi de la migration (107), on n'a pas ajouté grand-chose aux aspects théoriques de la question. Démographes et économistes n'ont pas apporté de contribution substantielle aux différents concepts relatifs au processus de la migration et les formulations psychologiques ou psychopathologiques n'ont jamais prétendu atteindre, ni atteint effectivement le niveau général d'une "loi" ou d'une théorie. Le conflit de culture de Sellin est la seule exception dans le domaine de la pathologie sociale et de la sociologie. Ce n'est que récemment que Lee (108) a élaboré une théorie qui rend compte des nombreuses variables que comporte le processus. Il faudrait développer cette théorie pour l'étendre aux aspects socio-pathologiques de la migration et la soumettre à une étude et une expérimentation objectives.

5. Le faible niveau de criminalité constaté dans les migrations actuelles de travailleurs en Europe doit, sans aucun doute, être attribué à plusieurs causes. Cependant, les efforts d'organisations et d'institutions nationales et internationales, publiques et privées, ont certainement contribué à en minimiser les aspects négatifs. Il faudrait arriver à une meilleure coordination des différents efforts, peut-être au moyen d'un organisme central. Le Conseil de l'Europe pourrait probablement, par l'intermédiaire d'un de ses organes existants ou d'un nouveau, diriger cette coordination tout en encourageant les travaux de recherche de grande envergure dont il a été question plus haut ;

6. La théorie proposée par Lee (109) contient, comme dernière hypothèse la déclaration suivante : "Les caractéristiques des migrants tendent à être intermédiaires entre les caractéristiques de la population au lieu d'origine et celles de la population au lieu de destination". Cela implique qu'un nouveau type d'individu émerge du processus de migration. Selon toute probabilité, l'"homme européen" que nous nous efforçons de créer résultera, en grande partie, de la migration et en reflètera les vicissitudes. Nous devrions suivre sa naissance avec la plus grande attention. Dans un ouvrage sur la migration, écrit en vue de ses propositions pour une nouvelle législation sur les migrations aux Etats-Unis, feu le Président John Fitzgerald Kennedy (110) citait ces lignes de Walt Whitman :

./.

"Ces Etats sont le poème le plus vaste.
Ce n'est pas seulement une nation mais
Une Nation grouillante de nations."

Le migrant est le fer de lance du processus qui nous permettra d'étendre à l'Europe l'image que Whitmann trace des Etats-Unis. Il mérite notre intérêt, tout comme notre respect et notre compréhension éclairée, dans son odyssée pour construire un "poème" européen.

Discussion

M. Altavista (Président) remercie M. Ferracuti de son excellent rapport qui montre l'importance et la complexité du problème de la criminalité chez les travailleurs migrants et la nécessité d'études approfondies en la matière.

M. Nagel rappelle qu'en 1777 Calkoen a étudié la population migrante à Amsterdam et a affirmé que le taux de la criminalité n'était pas élevé chez les migrants. M. Nagel estime que l'idée d'une criminalité élevée chez les migrants est un mythe créé par la xénophobie. On devrait procéder à des recherches pour déterminer qui a intérêt à créer ou à maintenir ce mythe. Il est certain que la presse, en décrivant en détails chaque crime commis par un migrant, contribue à la création de ce mythe. Actuellement, une équipe de chercheurs néerlandais étudie la criminalité des migrants venant des Antilles ou du Surinam. Il sera intéressant pour ces chercheurs de connaître les résultats d'autres enquêtes en la matière. La coopération des chercheurs dans ce domaine est très utile. L'entreprise d'une étude de la criminalité des migrants à l'échelle européenne est également souhaitable. M. Nagel estime que cette question pourrait être étudiée au cours d'une des réunions des chercheurs, dont l'organisation - d'après l'exposé de M. Radzinowicz - est envisagée par le Conseil de l'Europe.

M. Jonkers se rallie aux suggestions de M. Nagel. Il ajoute qu'il serait souhaitable que les recherches sur la criminalité des migrants soient menées avec un groupe de contrôle. M. Jonkers estime qu'en règle générale les travailleurs migrants actuels n'ont pas un passé criminel et que ce sont des gens paisibles qui travaillent pour nourrir leur famille. La migration actuelle diffère de la migration traditionnelle décrite par Sellin.

./.

M. Radzinowicz répondant à la suggestion de M. Nagel, pense que des réunions de chercheurs consacrées à l'étude de la méthodologie des recherches sur la migration seraient, en effet, très utiles.

M. Rylander expose que les relations entre les migrants et la population suédoise sont souvent l'occasion de conflits de culture. Ainsi, les travailleurs venant du Sud de l'Europe et qui se lient avec des femmes suédoises ne peuvent admettre que ces femmes puissent les abandonner par pure lassitude. Jaloux et atteints dans leur amour propre, ils attaquent ces femmes. Plusieurs cas semblables ont été étudiés dans la clinique judiciaire de Stockholm. Ce type d'infractions commis par un Suédois serait un indice d'anomalie mentale. Par contre, chez les migrants, il est le résultat de conceptions sociales qui diffèrent de celles du pays d'accueil.

M. Donmezer donne les résultats d'une étude entreprise en 1966 par l'Institut de Sociologie de la Faculté d'Etudes Economiques d'Istanbul sur la criminalité des travailleurs turcs, en République Fédérale d'Allemagne, au cours de 1960-1965. Pour 125.000 travailleurs, il y eut pendant cette période 3.525 condamnations. L'image générale qui se dégage de la recherche est conforme aux constatations du Professeur Ferracuti. Les sanctions imposées sont, d'habitude, des amendes. 87 % des peines privatives de liberté ne dépassent pas les 30 jours, 72 % des condamnations concernent les infractions routières. Chez les hommes condamnés, il y a 4 % de cas de vol (58 % chez les femmes - vols dans les grands magasins), 8 % de cas de coups et blessures et 3% de cas d'homocide. Les motifs proviennent des relations entre les deux sexes, des conflits de valeurs sociales. M. Donmezer estime que l'entreprise de recherches comparatives sur des migrants de nationalités diverses serait souhaitable. Il est important de développer une méthodologie commune pour ces recherches.

Mme Anttila formule les observations suivantes :

a). Les migrants finlandais sont d'habitude considérés comme ayant une tendance à commettre des crimes violents. Cette impression correspond à la réalité. Cependant, il faut noter que ces migrants sont d'habitude des hommes jeunes, ayant souvent eu des conflits avec les autorités de leur pays. L'âge, le sexe et l'occupation sont des variables qui devraient être prises en considération. Naturellement, ces variables intéressent surtout les études qui visent à vérifier l'influence des caractéristiques raciales sur la criminalité. Elles sont moins importantes pour les études qui visent à aider les autorités de décision. Ces autorités s'intéressent au risque moyen de la criminalité d'un groupe donné sans égard aux facteurs qui expliquent ce risque.

./.

b) Une étude finlandaise récente a constaté que les Finlandais installés depuis quelques temps en Suède commettaient moins de crime de violence et plus de crimes contre la propriété (qui sont assez fréquents chez les Suédois). Cette constatation indique que l'acculturation s'effectue assez vite.

M. Tartaglione souligne que les données contenues dans le rapport du Professeur Ferracuti et la note de M. Robert sont encourageantes du point de vue des principes de la Défense Sociale. Elles montrent que les idées préconçues contre les migrants ne sont pas justifiées. Les migrants ont beaucoup souffert depuis les temps antiques par suite de la xénophobie. Cependant, la méfiance manifestée vis-à-vis des migrants a déclenché chez eux des forces de résistance contre la criminalité. Se sachant surveillés et suspectés par la population du pays d'accueil, les migrants sont très attentifs. Ce fait explique, en partie, le taux peu élevé de la criminalité chez les migrants.

M. Di Gennaro a quelques hésitations en ce qui concerne les conclusions présentées par M. Ferracuti. Les statistiques prises en considération mélangent souvent les infractions mineures avec les infractions plus importantes. Cependant, si on veut arriver à des conclusions valables, on doit tenir compte aussi bien de la gravité des infractions commises que de leur importance sociale, sans attacher d'importance aux termes juridiques.

M. Di Tullio se réfère à une remarque contenue dans le rapport de M. Ferracuti (1) d'après laquelle "selon les sujets, différents mécanismes ou réseaux de mécanismes entrèrent dans le processus criminogénétique et criminodynamique conduisant à l'acte criminel". Ces mécanismes doivent être étudiés par la méthode clinique. Au cours des recherches sur la migration, il est nécessaire de suivre la méthode sociologique et anthropoclinique intégrée. Les hypothèses de ces recherches ne pourront pas être vérifiées sans une étude approfondie de la personnalité des sujets.

M. Vouyoucas estime qu'il faut entreprendre une série de recherches concernant : a) le niveau culturel du pays d'origine; b) les conditions de vie des migrants dans le pays d'origine (il faut tenir compte du fait que certains ne partent pas pour des raisons économiques mais pour connaître d'autres pays) c) la législation pénale et la criminalité des divers groupes sociaux dans le pays

(1) Voir page

d'origine ; d) le taux de criminalité des migrants dans le pays d'accueil ; e) l'étiologie de cette criminalité (âge, culture, etc...).

Mme Somerhausen se rallie aux suggestions de M. Nagel relatives à l'étude des facteurs qui contribuent à la création du mythe xénophobe. Les incidences de ce mythe dans l'administration de la justice sont importantes. Il a été constaté des différences entre les taux de délinquance juvénile dans des arrondissements connaissant une immigration sensiblement égale. Il serait intéressant de vérifier si ces différences peuvent être mises en relation avec des différences d'attitudes de la part des autorités à l'égard des immigrants, étant bien entendu que ces attitudes, favorables ou défavorables, peuvent influencer le dépistage de la délinquance juvénile.

M. Eriksson explique que les migrants finlandais travaillant à Stockholm (qui est au Sud de la Suède) ont des difficultés de langue, ce qui, par suite de malentendus, les pousse à des actes de violence. Au Nord de la Suède, ces difficultés ne se présentent pas, car tout le monde comprend le finlandais. Pour les mêmes raisons, dans les prisons du Sud, les Finlandais sont des détenus difficiles tandis que dans les prisons du Nord, ils sont considérés comme de très bons prisonniers. M. Eriksson estime que le rapport de M. Ferracuti n'a pas suffisamment souligné les problèmes créés par les migrants pour l'administration. En Suède, pour éviter ces problèmes, on envoie les Finlandais expier leur peine dans leur propre pays.

M. Marziale (observateur de la Division de la Formation Professionnelle du Conseil de l'Europe) attire l'attention des participants sur les questions suivantes :

a) Le phénomène migratoire est lié au processus de croissance économique du pays d'émigration. Les premiers migrants italiens étaient des ouvriers qualifiés. Par suite du développement économique de l'Italie, les ouvriers qualifiés ont cessé d'émigrer et des migrants non qualifiés ont pris leur place. A un stade plus avancé, les travailleurs italiens ont commencé à retourner. Le même processus se répète maintenant avec des migrants venant d'autres pays (Espagnols, Grecs, Turcs). Par conséquent, on peut affirmer que pour chaque pays il y a un palier de développement à franchir. Quand ce palier est franchi, le processus de retour commence. Il serait souhaitable que les recherches criminologiques tiennent compte de cette évolution et marquent les taux et les aspects de la criminalité au cours de chacune de ces étapes.

b) Les problèmes créés par l'enquête policière vis-à-vis du migrant devraient également être examinés. L'insuffisance des connaissances linguistiques du migrant et ses attitudes qui diffèrent de celles du pays d'accueil peuvent créer des malentendus sérieux ou même provoquer des infractions.

c) Les conflits de culture peuvent aussi mener à des comportements antisociaux. Par exemple, les migrants méridionaux ayant une liaison avec une femme du pays d'accueil ont tendance à la considérer comme une épouse du fait qu'ils ne la paient pas. Par conséquent, ils abandonnent leur famille, restée dans le pays d'origine.

d) Les migrants qui partent sans leur famille posent aussi des problèmes sérieux. Ces migrants s'adaptent aux coutumes du pays d'accueil. A leur retour, ils se sentent étrangers dans leur propre famille qui n'a pas suivi la même évolution. L'abandon de famille ainsi que d'autres comportements antisociaux peuvent résulter d'une telle situation.

M. Schultz expose que la Suisse, qui compte une population totale de 5.800.000 habitants, a environ 750.000 travailleurs migrants. Les étrangers peuvent en général être divisés en a) étrangers domiciliés ; b) migrants ; c) touristes ; d) criminels étrangers qui viennent dans le pays pour commettre des infractions. Il est assez difficile pour la population du pays d'accueil de distinguer entre ces groupes et l'existence du dernier groupe (criminels internationaux) accentue la xénophobie. Il est constaté que les travailleurs migrants n'ont pas une criminalité élevée. Des recherches sont pourtant nécessaires pour éclairer les divers aspects du problème. Une thèse suisse a comparé les taux des vols dans les magasins self-service, commis par des Suisses et des étrangers. Il a été constaté que plusieurs des migrants mâles commettent des vols à l'étalage. Ceci s'explique par le fait que les migrants sont souvent des célibataires qui font eux-mêmes leurs achats dans ces magasins. Il s'ensuit que toute étude relative à la criminalité chez les migrants devrait tenir compte de leurs conditions de vie.

Mlle Marx demande si les facteurs suivants ne contribuent pas à baisser le taux de la criminalité des migrants :

a) les migrants ont peur de commettre une infraction qui entraînerait leur expulsion du pays d'accueil ; b) les migrants n'ont pas une bonne connaissance des mœurs ni de la mentalité du pays d'accueil, ce qui est indispensable pour commettre certaines infractions (par ex. l'escroquerie) ; c) les délits commis dans le groupe des migrants ne sont probablement pas signalés aux autorités du pays d'accueil.

Mlle Mertens de Wilmars remarque que l'expulsion des migrants semble un anachronisme et un obstacle à la naissance de l'homme européen.

./.

d'origine ; d) le taux de criminalité des migrants dans le pays d'accueil ; e) l'étiologie de cette criminalité (âge, culture, etc...).

Mme Somerhausen se rallie aux suggestions de M. Nagel relatives à l'étude des facteurs qui contribuent à la création du mythe xénophobe. Les incidences de ce mythe dans l'administration de la justice sont importantes. Il a été constaté des différences entre les taux de délinquance juvénile dans des arrondissements connaissant une immigration sensiblement égale. Il serait intéressant de vérifier si ces différences peuvent être mises en relation avec des différences d'attitudes de la part des autorités à l'égard des immigrants, étant bien entendu que ces attitudes, favorables ou défavorables, peuvent influencer le dépistage de la délinquance juvénile.

M. Eriksson explique que les migrants finlandais travaillant à Stockholm (qui est au Sud de la Suède) ont des difficultés de langue, ce qui, par suite de malentendus, les pousse à des actes de violence. Au Nord de la Suède, ces difficultés ne se présentent pas, car tout le monde comprend le finlandais. Pour les mêmes raisons, dans les prisons du Sud, les Finlandais sont des détenus difficiles tandis que dans les prisons du Nord, ils sont considérés comme de très bons prisonniers. M. Eriksson estime que le rapport de M. Ferracuti n'a pas suffisamment souligné les problèmes créés par les migrants pour l'administration. En Suède, pour éviter ces problèmes, on envoie les Finlandais expier leur peine dans leur propre pays.

M. Marziale (observateur de la Division de la Formation Professionnelle du Conseil de l'Europe) attire l'attention des participants sur les questions suivantes :

a) Le phénomène migratoire est lié au processus de croissance économique du pays d'émigration. Les premiers migrants italiens étaient des ouvriers qualifiés. Par suite du développement économique de l'Italie, les ouvriers qualifiés ont cessé d'émigrer et des migrants non qualifiés ont pris leur place. A un stade plus avancé, les travailleurs italiens ont commencé à retourner. Le même processus se répète maintenant avec des migrants venant d'autres pays (Espagnols, Grecs, Turcs). Par conséquent, on peut affirmer que pour chaque pays il y a un palier de développement à franchir. Quand ce palier est franchi, le processus de retour commence. Il serait souhaitable que les recherches criminologiques tiennent compte de cette évolution et marquent les taux et les aspects de la criminalité au cours de chacune de ces étapes.

b) Les problèmes créés par l'enquête policière vis-à-vis du migrant devraient également être examinés. L'insuffisance des connaissances linguistiques du migrant et ses attitudes qui diffèrent de celles du pays d'accueil peuvent créer des malentendus sérieux ou même provoquer des infractions.

./.

c) Les conflits de culture peuvent aussi mener à des comportements antisociaux. Par exemple, les migrants méridionaux ayant une liaison avec une femme du pays d'accueil ont tendance à la considérer comme une épouse du fait qu'ils ne la paient pas. Par conséquent, ils abandonnent leur famille, restée dans le pays d'origine.

d) Les migrants qui partent sans leur famille posent aussi des problèmes sérieux. Ces migrants s'adaptent aux coutumes du pays d'accueil. A leur retour, ils se sentent étrangers dans leur propre famille qui n'a pas suivi la même évolution. L'abandon de famille ainsi que d'autres comportements antisociaux peuvent résulter d'une telle situation.

M. Schultz expose que la Suisse, qui compte une population totale de 5.800.000 habitants, a environ 750.000 travailleurs migrants. Les étrangers peuvent en général être divisés en a) étrangers domiciliés ; b) migrants ; c) touristes ; d) criminels étrangers qui viennent dans le pays pour commettre des infractions. Il est assez difficile pour la population du pays d'accueil de distinguer entre ces groupes et l'existence du dernier groupe (criminels internationaux) accentue la xénophobie. Il est constaté que les travailleurs migrants n'ont pas une criminalité élevée. Des recherches sont pourtant nécessaires pour éclairer les divers aspects du problème. Une thèse suisse a comparé les taux des vols dans les magasins self-service, commis par des Suisses et des étrangers. Il a été constaté que plusieurs des migrants mâles commettent des vols à l'étalage. Ceci s'explique par le fait que les migrants sont souvent des célibataires qui font eux-mêmes leurs achats dans ces magasins. Il s'ensuit que toute étude relative à la criminalité chez les migrants devrait tenir compte de leurs conditions de vie.

Mlle Marx demande si les facteurs suivants ne contribuent pas à baisser le taux de la criminalité des migrants :

a) les migrants ont peur de commettre une infraction qui entraînerait leur expulsion du pays d'accueil ; b) les migrants n'ont pas une bonne connaissance des moeurs ni de la mentalité du pays d'accueil, ce qui est indispensable pour commettre certaines infractions (par ex. l'escroquerie) ; c) les délits commis dans le groupe des migrants ne sont probablement pas signalés aux autorités du pays d'accueil.

Mlle Mertens de Wilmars remarque que l'expulsion des migrants semble un anachronisme et un obstacle à la naissance de l'homme européen.

./.

M. Radzinowicz donne un aperçu d'ensemble des problèmes dont l'étude semble s'imposer plus particulièrement :

1. Etat de la criminalité des travailleurs migrants

Au cours des études visant à tracer une image générale du taux et des aspects de la criminalité chez les migrants, on devrait accorder une attention particulière :

- a) à la méthodologie. Ainsi qu'il a été mentionné par Mme Anttila, des variables telles que l'âge, le sexe etc... devraient être prises en considération. On devrait tenir compte du fait que les migrants sont d'habitude des gens dynamiques et - par conséquent - plus inquiets et violents.
- b) à la visibilité de la loi. Des crimes violents sont souvent commis par des migrants. Ces crimes sont plus fréquemment dénoncés que d'autres. Ce fait peut provoquer une distorsion de l'image générale de la criminalité chez les migrants.
- c) à la collection des données empiriques. M. Ferracuti est d'avis que les recherches devraient s'appuyer sur une théorie de la migration. Cependant, il semble préférable que les recherches commencent par la collection des faits empiriques et que la théorie jaillisse par la suite de cette base empirique.

2. Aspects d'assistance sociale

L'établissement des règles communes visant l'assistance sociale aux travailleurs qui migrent ou qui retournent dans leur pays d'origine semble opportun. Une Recommandation ou une Convention pourraient être élaborées dans ce but, dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe.

3. Aspects pénologiques

L'attitude de la police et des magistrats vis-à-vis des migrants ainsi que les problèmes posés par les migrants à l'administration de la justice devraient être étudiés attentivement. Des règles communes relatives à ces problèmes pourraient être élaborées comme suite à cette étude.

./.

4. Aspects théoriques de la migration.

Lors de l'étude de ces aspects, on devrait tenir compte du fait que les premiers ouvrages sur la migration ont été celui de Thomas et Znaniecki suivi par celui de Shaw et Mack Kay. L'étude bien connue du Professeur Sellin est plus récente.

M. Ferracuti répond aux observations formulées au de la discussion :

1) On ne pourrait que partager l'opinion de M. Nagel, relative à l'attitude de la presse vis-à-vis des crimes commis par les migrants et ses répercussions sur la création du mythe xénophobe. L'étude relative aux migrants Antillais - mentionnée par M. Nagel - présente un intérêt particulier. Ses résultats pourraient montrer si cette population, qui a le plus grand taux d'inceste dans le monde, modifie son comportement lors de son séjour aux Pays-Bas.

2) La suggestion de M. Jonkers, relative à la nécessité d'avoir un groupe de contrôle au cours des recherches sur la migration, est intéressante. Cependant, il est très difficile d'établir les critères pour l'assemblage d'un tel groupe. On ne peut pas partager entièrement l'affirmation de M. Jonkers selon laquelle les migrants n'ont pas, en général, un passé criminel. Le passeport n'est refusé aux migrants que dans le cas de crimes graves. En outre, il existe un taux considérable de migration illicite. Par conséquent, il n'est pas facile de contrôler ce facteur.

3) Comme il a été affirmé par le Professeur Rylander, des différences de valeurs et de conceptions sociales entre le pays d'origine et le pays d'accueil sont souvent la cause d'infractions commises par les migrants. Cependant, il faut noter que de telles différences peuvent également se présenter dans le cadre du même pays (par ex. entre l'Italie du Nord et l'Italie du Sud). Il est certain que les délinquants mentionnés par le Professeur Rylander (délinquants par jalousie etc..) doivent être examinés aussi bien du point de vue mental que du point de vue social.

4) L'étude turque mentionnée par le Professeur Donmezer est intéressante et il serait souhaitable qu'on ait des renseignements plus détaillés sur ses résultats. Il est certain qu'une méthodologie commune pour les recherches sur la migration serait de la plus grande utilité.

./.

5) M. Eriksson a donné certaines explications sur les observations de Mme Anttila relatives aux délinquants Finlandais en Suède. On ne peut pas partager l'argument de Mme Anttila disant que les autorités de décision ne s'intéressent pas aux facteurs de la criminalité des migrants. Malgré le fait que certaines décisions sont prises, principalement sur la base de critères politiques (par ex. l'expulsion), les autorités de décision sont généralement intéressées de connaître les variables qui influent sur la criminalité des migrants.

6) On ne peut que partager les observations de M. Tartaglione relatives aux forces de résistance créées chez les migrants par suite de la méfiance manifestée vis-à-vis d'eux dans le pays d'accueil.

7) L'observation de M. Di Gennaro relative à la nécessité d'évaluer la gravité des infractions commises avant de formuler des conclusions sur le taux et l'importance de la criminalité des migrants est pertinente. Cependant, il n'existe pas encore un système généralement admis pour cette évaluation. La méthode Sellin-Wolfgang est encore assez controversée.

8) La nécessité d'inclure les études cliniques dans le cadre des recherches sur la migration, soulignée par le Professeur Di Tullio est indiscutable.

9) Il est certain qu'on doit étudier le niveau culturel du pays d'origine comme il a été souligné par M. Vouyoucas. Des différences substantielles entre ce niveau et le niveau du pays d'accueil peuvent créer des difficultés et favoriser des comportements antisociaux. M. Marziale a également mentionné ce facteur.

10) La différence d'attitude entre les autorités de divers arrondissements, ayant les mêmes caractéristiques du point de vue de la migration, mentionnée par Mme Somerhausen, est un bon sujet de recherche.

11) Les difficultés de langue mentionnées par M. Eriksson à l'égard des migrants Finlandais peuvent en effet mener à des comportements antisociaux. En outre, on peut comprendre les problèmes que rencontrent les administrateurs lors du traitement des migrants. Le transfert des condamnés dans leur pays d'origine est une solution à ces problèmes. Cependant, il faut noter que certains des migrants n'acceptent pas volontiers ce transfert.

./.

12) Les répercussions du développement économique sur la migration exposées par M. Marziale devraient être prises en considération. Cependant, la migration ne suit pas toujours un plan économique strict. Les malentendus entre la police et les migrants, mentionnés également par M. Marziale, peuvent être évités - dans une certaine mesure - par une bonne information des migrants. Le Ministère des Affaires Etrangères d'Italie a imprimé une brochure détaillée sur les lois des pays d'accueil qui peut aider les migrants.

13) Il a été mentionné par M. Schultz que le public ne fait pas de distinction entre les diverses catégories d'étrangers et que ce fait contribue à la xénophobie. Il semble que le seul moyen de faire face à cette situation serait d'informer le public par tous les moyens disponibles.

14) La peur de l'expulsion - mentionnée par Melle Marx - existe en effet. Cependant, il faut remarquer qu'en général les criminels espèrent qu'ils ne seront pas arrêtés. Le règlement de compte dans le groupe peut exister, mais il a été constaté que des infractions commises dans le groupe sont d'habitude dénoncées. Cette constatation est en contradiction avec les résultats d'études antérieures sur la migration entreprises aux Etats-Unis.

15) On peut partager entièrement l'opinion du Professeur Radzinowicz relative à la nécessité d'étudier toutes les variables qui peuvent influencer la criminalité des migrants. La visibilité de la loi - mentionnée par M. Radzinowicz - n'est pas un phénomène bien étudié. Des recherches semblent être nécessaires en la matière. M. Radzinowicz est d'avis que les recherches doivent commencer par le rassemblement des données empiriques et que la théorie pourrait être énoncée ultérieurement. Pourtant, la théorie est également nécessaire au départ, afin qu'on sache quels sont les faits qu'il importe de rassembler. - Il est certain que l'attitude des juges et des administrateurs devrait être étudiée et que des règles communes devraient être élaborées en la matière. Comme il a été souligné par M. Radzinowicz, l'étude de M. Sellin n'est pas le premier ouvrage relatif à la migration. On peut cependant affirmer qu'elle contient la première théorie sur ce phénomène.

./.

Troisième Partie

Conclusions

Un texte de conclusions préparé par un Comité de rédaction a été discuté et approuvé, après modifications, par la majorité des participants (1).

Le texte approuvé est le suivant :

La cinquième Conférence Européenne de Directeurs d'Instituts de Recherches Criminologiques, ayant entendu et discuté le rapport sur les migrations et la criminalité, reconnaissant le fait que les données disponibles sur le taux et la nature de cette criminalité sont incomplètes et peu concluantes et en vue de l'importance sociale évidente du sujet ;

Considère souhaitable la promotion et le développement des études sur ce problème pour obtenir une meilleure compréhension de tous ses aspects et pour rendre plus efficaces les mesures destinées à faire face à la criminalité chez les migrants ;

Félicite le Conseil de l'Europe pour son initiative d'étudier ce sujet ;

A. Recommande que l'action du Conseil de l'Europe comprenne :

- i) le rassemblement et l'analyse des informations sur la criminalité des travailleurs migrants ;
- ii) l'évaluation des caractéristiques de ce phénomène tel qu'il se manifeste dans les divers pays européens ;
- iii) l'examen des variations de ce phénomène à travers le temps pour constater les facteurs qui constituent des obstacles à l'adaptation des migrants dans leur nouveau milieu ;
- iv) l'étude des problèmes criminels posés par les migrants qui retournent dans leur pays ;

./.

(1) 11 pour, 4 contre (MM. Christie, Sveri, Vagn Greve, Waaben)
1 abstention (M. Robert).

- v) des efforts pour la promotion et le développement de la coordination de recherches criminologiques sur la criminalité des travailleurs migrants ;
- vi) l'échange d'information entre les divers organes du Conseil de l'Europe qui s'occupent de la migration ;
- vii) l'exploration des problèmes spéciaux que posent dans le cadre de l'administration de la justice, les migrants qui ont commis des infractions.

MM. Christie, Waaben, Sveri et Vagn-Greve ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas accepter ce texte qui - à leur avis - pourrait être interprété comme insinuant que le taux de criminalité des travailleurs migrants est particulièrement élevé.

A N N E X E I

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE

du rapport de M. Ferracuti

- (1) Division des problèmes criminels de la Direction des Affaires juridiques. Délinquance et autres formes de comportement anti-social des travailleurs migrants. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1966, DPC (66) 2 révisé.
- (2) Cette question a fait l'objet de nombreuses réunions internationales et l'on a créé dans plusieurs pays des organismes officiels, généralement dans le cadre administratif des Ministères du Travail et des Affaires étrangères ou de leurs équivalents. Maints aspects des migrations de travailleurs ont été règlementés par des traités et des accords. Le Conseil de l'Europe s'est beaucoup intéressé au problème, à la fois dans ses aspects sociaux et criminologiques, et son programme de travail comporte plusieurs points s'y rattachant.
- (3) On ne dispose pas d'une liste complète de ces travaux, mais des études sont en cours en France, en Suisse, en Suède et au Royaume-Uni. Il n'existe cependant pas, à notre connaissance, de projet international à grande échelle.
- (4) On trouve dans le numéro de septembre 1966 des "Annals of the American Academy of Political and Social Sciences", qui a pour thème : "The new immigration", une analyse de la législation américaine passée et présente sur l'immigration.
- (5) Sellin, T., Culture Conflict and Crime, Social Science Research Council, New York, 1938.
- (6) Voir par exemple : Brown, I.G. Immigration, cultural conflicts and social adjustment. Longmans, New York, 1933 ; Eisenstadt, S.N., Delinquent group-formation among immigrant youth, Brit. J. Delinquency, 1951, 2, 34 + 45 ; Shoham, S., The application of the "culture-conflict" hypothesis to the criminality of immigrants in Israël, J. Crim. Law, Criminology and Police Science, 1962, 53, 2, 207-214.
- (7) Sutherland, E.H., Principles of criminology (revised by D.R. Cressy), fifth edition, Lippincott, Chicago, 1955.
- (8) Sutherland, E.H., Op. cit., page 147.

- (9) Cloward, R.A. and Ohlin, L.E., Delinquency and opportunity, Routledge and Kegan Paul, London, 1961.
- (10) Mannheim, H., Comparative Criminology, vol. 2, Routledge and Kegan Paul, London 1965, pages 536-544. Pour un exposé antérieur du même auteur, voir : Mannheim, H., Group Problems in Crime and Punishment, Routledge and Kegan Paul, London, 1955, pages 194-205. La plus grande partie de la littérature antérieure pertinente est passée en revue dans ces deux sources. Un autre inventaire intéressant de la littérature classique sur la migration et la criminalité se trouve dans Savitz, L.D., Delinquency and migration, Ph.D. Thesis, University of Pennsylvania, 1960.
- (11) Voir la note (6) ci-dessus pour les études effectuées en Israël. Une importante étude sur l'assimilation des immigrants dans l'Ouest de l'Australie a été récemment publiée : Taft, R., From stranger to citizen, Tavistock Publications, London, 1966. Plusieurs études canadiennes existaient déjà ou sont en cours.
- (12) Le bilan économique et social des migrations pose un problème d'évaluation extrêmement difficile. Bien que la migration suive en général des lois économiques, des forces socio-psychologiques interviennent dans la décision d'émigrer. La migration peut avoir sur le pays d'origine et sur le pays d'accueil des effets bénéfiques dans certains secteurs, négatifs dans d'autres. Un problème souvent négligé est celui de la perte de main-d'oeuvre, spécialisée ou non. Pour une analyse de plusieurs aspects de la migration, voir les publications suivantes : Ministero degli Affari Esteri, Direzione Generale dell' Emigrazione. Problemi del lavoro all' estero. Relazione per il 1964. Roma 1965. Lucrezio - Perotti - Falchi, L'emigrazione italiana negli anni '70, Morcelliana, Roma, 1966. Doublet, J. Les mouvements migratoires en Europe. Revue internationale de Sciences sociales, 1965, 17, 2, 304-317. Department of Economics and Social Affairs 1965 Report on the World Social Situation, United Nations, New York, 1966. Conseil de l'Europe, Dixième rapport d'activité du Représentant spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population, Strasbourg, 1965. Conseil de l'Europe, Conférence démographique européenne, Documents officiels de la Conférence, vol. II, Strasbourg, septembre 1966. Brinley, T., International migration and economic development, UNESCO, Paris, 1961.

./.

- (13) Clinard, M.B., Sociology of deviant behaviour, Holt, Rinehart and Winston, New York, 1964.
- (14) Clinard, M.B., Op. cit.
- (15) Dalla Volta, A Revisione del concetto di frustrazione in psichiatria sociale, Annali di Neurologia e Psichiatria e Annali Ospedale Psichiatrico di Perugia, LIX, 1, 1965. Frustrazioni costruttive e frustrazioni negative nei comportamenti migratori. XIX Congresso Nazionale della Società Italiana di Med. Leg. e delle Assicur., Cagliari-Sassari, 15-19 ottobre 1965. Migrazioni e condotte anti-sociali, Relazione al I convegno Nazionale di Antropologia Criminale, Alghero 19 ott. 1965, Medicina Legale e della Assicurazioni XIV, 4, 1966.
- (16) Durkheim, E., Suicide, Glencoe, Ill. : The Free Press, 1951, Merton, R.K., Social structure and anomie, chapter 4 in Social Theory and Social Structure, Glencoe, Ill. : The Free Press, 1967. See also : Ansbacher, H.L., Anomie, the Sociologist's Conception of lack of social interest, Journal of individual psychology, 15, 2, 1959, 212-214. Davol, S.H. and Reimanis, G., The role of anomie as a psychological concept. Journal of individual psychology, 15, 2, 1959, 215-225.
- (17) Wolfgang, M.E. and Ferracuti, F., The subculture of violence, Tavistock Publications, London, 1967, pages 268-269.
- (18) Clinard, M.B., (Ed.) Anomie and deviant behaviour, The Free Press, Glencoe, Ill., 1964.
- (19) Alberoni, F., Contributo allo studio dell'integrazione dell'immigrato, Vita e Pensiero, Milano, 1960.
- (20) Borrie, W.C., The cultural integration of immigrants, UNESCO, Paris, 1959.
- (21) La presse européenne a publié de nombreuses déclarations xénophobes concernant les travailleurs migrants. On peut citer comme autre exemple récent de cette tendance un rapport adressé au Barreau de Porto Rico sur le danger de la concurrence économique des réfugiés cubains, rapport qui a recours à des extrapolations douteuses (Colegio de Abogados de Puerto Rico, San Juan, P.R. Estudio sobre el impacto de la inmigración en Puerto Rico, 1967).

./.

- (22) L'ouvrage de Borrie (voir note 20) rend compte d'un certain nombre d'études de cas. La présente bibliographie cite de nombreux exemples empruntés à divers pays.
- (23) Ødegaard, Oe., Emigration and insanity, Acta Psychiatrica et Neurologica, Suppl. IV, Levin and Munksgaard Publishers, Copenhagen, 1932.
- (24) Malzberg, B., A statistical study of first admissions with psychoneuroses in New York State 1949-1951. Amer. J., Psychiatrist, 1959, 116, 152-157 ; Malzberg, B., Migration and mental disease among the white population of New York State 1949-1951, Hum. Biol., 1962, 34, 2, 89-98.
- (25) Tyhurst, L., Displacement and Migration - A study in Social Psychiatry, Am. Journal of Psychiatry, 1951, 107, 561-568.
- (26) Listwan, I.A., Paranoid states : social and cultural aspects, World Mental Health, 1959, II, 171-177.
- (27) Eisenstadt, S.N., The place of the elite and primary groups in the absorption of new immigrants in Israel, American Journal of Sociology, 1951, 57, 222-231, Eisenstadt, S.N., The Absorption of immigrants, Glencoe, Ill, The Free Press, 1955.
- (28) Weinberg, A.A., Psychosomatic factors in the adjustment of new immigrants, Acta Med. Orient. Jerusalem, 1949, 8, 13-19 ; Weinberg, A.A., Mental Health aspects of voluntary migration, Mental Hygiene, N. Y., 1955, 39, 450-464 ; Weinberg, A.A., Migration and Belonging, The Hague, Netherlands, Martinus Nijhoff, 1961, XXII, 402.
- (29) Ginzberg, A. Un estudio psicologico de inmigrantes y migrantes, 1961 ; Ginzberg, A., Alguns problemas de adaptacao de inmigrantes, estrangeiros ao nove meie, Rio de Janeiro, 1959.
- (30) Malzberg, B. and Lee, E.S., Migration and mental disease, New York, Social Science Research Council, 1956.
- (31) Lazarus, J., Locke, B.Z. and Thomas, D.S., Migration differentials in mental disease, The Milbank Memorial Fund Quarterly, January 1963, XLI, 1, 25-42.

- (32) Camba, R. and Rudas, N., Emigrazione e patologia mentale : il problema etiopatogenetico, Rivista sarda di criminologia, 1965, I, 3, 223-272 ; Camba, R. and Rudas, N., Emigrazione e patologia mentale : risultanze epidemiologiche, aspetti clinici e patodinamici, Rivista sarda di criminologia, 1965, I, 3, 273-335 ; Camba, R. and Rudas, N., Emigrazione sarda e integrazione sociale : aspetti dello stereotipo verbale, Rivista sarda di criminologia, 1965, I, 4, 445-472 ; Camba, R. and Rudas, N., Emigrazione e patologia mentale ; primi rilievi statistici relativi all'emigrazione sarda, Rivista sarda di criminologia, 1965, I, 4, 473-506.
- (33) Listwan, J.A., Op. cit. ; see also Triseliotis, J., Casework with immigrants : the implications of cultural factors, British Journal of Psychiatric Social Work, 1965, 8, 1, 15-25, for the need to take into account specific cultural and subcultural factors in the diagnosis.
- (34) Alliez, J. and Jaur, J.M., Etude de l'adaptation des immigrants de seconde generation dans les milieux du travail, Revue Psychologique Appl., 1953, 3, 295-297.
- (35) Taft, R., The shared frame of reference concept applied to the assimilation of immigrants, Human Relations, 1953, 6, 45-55.
- (36) Durante, A., Problemi psicologici dell'immigrazione. Contributo alla conoscenza psicologica del fenomeno migratorio. Clinica psichiatrica, II, 1 1966, 31-65.
- (37) Durante, A., Op. cit.
- (38) Durante, A., Op. cit.
- (39) Villa, J.L., Le comportement psychique des travailleurs migrants et leur adaptation au milieu social du pays d'accueil, Conseil de l'Europe, Strasbourg, juillet 1962, RS 27 (1962).
- (40) Introduction à l'étude du comportement psychique des travailleurs migrants et leur adaptation au milieu social du pays d'accueil, Conseil de l'Europe, Strasbourg, mai 1963, RS 43 (1963).
- (41) Risso, M., Primi risultati di un'indagine sociologica e psicopatologica sugli emigrati italiani nella Svizzera tedesca. Il lavoro neuropsichiatrico, Attidel XXVIII Congresso della S.I.P., Napoli, 6-10 giugno, 1963.

- (42) Ex, Y., Adjustment after migration, The Hague, Martinus Nijhoff, 1966.
- (43) Ex, J., Op. cit.
- (44) Borrie, W.D., Op. cit.
- (45) Introna, F., Aspetti degenerativi e criminologici delle migrazioni interne, La Scuola Positiva, V, 4, 1963, 668-692. Many sources exist on internal migration, and several are listed in the appendix to this report.
- (46) Voir par exemple l'analyse des statistiques de la delinquance juvénile contenue dans : Franchini A. and Introna F., Delinquenza Minorile, Cedam, Padova, 1961.
- (47) Shannon, L.W., Krass, E., Meeks, E. and Morgan P., The economic absorption and cultural integration of immigrant workers, Department of Sociology and Anthropology, The University of Iowa, Iowa City, 1966.
- (48) Sutherland, E.H., Op. cit.
- (49) Glaser, D., Criminality Theories and Behavioural Images, American Journal of Sociology, 61, March, 1956, 433-444.
- (50) De Fleur, M.L., and Quinney, R., A reformulation of Sutherland's Differential Association Theory and a Strategy for Empirical Verification, Journal of Research on Crime and Delinquency, 3, 1, January, 1966, 1-22.
- (51) Plusieurs documents établis pour la réunion de ce groupe d'experts ont été consultés : Hofstee, E.W., Recent trends and characteristics of rural-urban migrations, UN/SOA/SEM/25/W.P.3 ; Gorynsky, J., Problems and consequences in the rural environment (Eastern Europe), UN/SOA/SEM/25/W.P.4 ; Barbichon, G., Adaptation industrielle, UN/SOA/SEM/25/W.P. 5 ; Barberis, C., Problems and consequences in the rural environment, UN/SOA/SEM/25/W.P.8 ; Dimitros, E., Effets démographiques, économiques et sociaux des migrations dans les ensembles urbains, UN/SOA/SEM/25/W.P/6 ; Barkin, S., Measures to influence, reorient or assist rural migrants moving to urban areas, UN/SOA/SEM/25/W.P. 10 ; Les documents définitifs de la réunion n'étaient pas disponibles au moment où le présent rapport a été rédigé.
- (52) Voir le rapport de la Direzione Generale dell'Emigrazione, Ministero Affari Esteri, 1965 et l'étude de Lucezio, Perotti et Falchi (note (12) ci-dessus) pour les données concernant les migrations italiennes.

- (53) Voir : Conseil de l'Europe, Conférence démographique européenne, Documents officiels de la Conférence, Vol. II, Strasbourg, septembre 1966 (déjà cité dans la note 12 ci-dessus).
- (54) Les ouvrages de référence cités dans la présente bibliographie comprennent plusieurs sources importantes sur les aspects juridiques des migrations européennes.
- (55) Social welfare programmes for migrant workers, Report of the Expert Group, Mont-Pélérin, 7th-13th October 1962, United Nations, Geneva, 1963, SOA/ESWP/EG/Rep. 2.
- (56) European seminar on social welfare programmes for migrant workers, Report, Madrid, Spain, 2nd-10th April 1964, United Nations, SOA/ESWP/1964/2.
- (57) Il est impossible d'énumérer tous ces organismes. Le problème est tellement vaste et présente tant d'aspects divers qu'il intéresse des secteurs très différents des structures sociales dans la plupart des pays. (Voir : Orlando, F., Guerra alla povertà, Sansoni, Firenze, 1966, pour une analyse de certains des problèmes sociaux qui en découlent). Le Conseil oecuménique des églises, Division of Inter-Church Aid, Reference and World Service, Secretariat for Migration, publie une revue, Migration Today, qui est une excellente source de données et de renseignements bibliographiques. L'UIMP a organisé à Rome en octobre 1967 une réunion internationale où l'on a examiné la situation morale des migrants et de leurs familles.
- (58) Toutefois, l'émigration vers le Canada, l'Australie et d'autres régions non européennes devrait rester importante ou même augmenter. De nouvelles possibilités de migration s'ouvrent aux ouvriers qualifiés dans de nombreux pays en voie de développement. Pour une analyse de la nouvelle législation américaine, voir Kennedy, E.M., The immigration Act of 1965, The Annals of the American Academy of Political and social Sciences, 367, September 1966, 137-149.
- (59) La migration d'intellectuels, même numériquement peu importante, peut être extrêmement préjudiciable au pays d'origine. Plusieurs des sources consultées pour la préparation de ce rapport analysent les effets négatifs de ce que l'on a appelé "l'exode des cerveaux" (voir par exemple les références citées à la note 12). Certaines formes de cette migration auront tendance à augmenter à l'avenir. Une formation à l'étranger est souvent un premier pas irréversible vers un changement de valeurs qui finit par déraciner l'intellectuel de son pays d'origine.

- (60) L'ampleur et le degré de l'intérêt et de l'intervention des gouvernements dans les migrations actuelles, tant en Europe qu'hors du continent européen, constituent probablement l'un des facteurs déterminants pour empêcher des manifestations socio-pathologiques majeures. En ce sens, les migrations en Europe semblent avoir bénéficié d'un haut degré de planification sociale préventive bien informée.
- (61) McClintock, F.H., and Gibson, E., Robbery in London, MacMillan, London, 1961.
- (62) Bottoms, A.E., Delinquency amongst immigrants, Race, VIII, 4, 1967, 357-383.
- (63) Gibbens, T.C. and Ahrenfeldt, R.H., (Eds.) Cultural factors in delinquency, Tavistock Publications, London, 1966.
- (64) Gibbens, T.C.N., and Prince, J., Shoplifting, The Institute for the Study and Treatment of Delinquency, London, 1962.
- (65) Neumann, K., Die Kriminalität der italienischen Arbeitskräfte in Kanton Zürich. Juris Verlag, Zürich, 1963.
- (66) Liben, G., Un reflet de la criminalité italienne dans la région de Liège, Revue de Droit Pénal et de Criminologie, 44, 3, décembre 1963, 205-245. Wathar et Bastin ont procédé à une autre étude de la région de Liège : Aperçu général de la criminalité des étrangers de la région liégeoise, Revue de la gendarmerie belge, avril 1965.
- (67) Wensky, O., Analyse zur Ausländer Kriminalität, Kriminalistik 19, I, 1965, 1-5.
- (68) Kurz, U., Partielle Anpassung und Kulturkonflikt. Gruppenstruktur und Anpassungsdispositionen in einem italienischen Gastarbeiter-Lager. Kölner Z. Soziol. Sozial Psychol., 1965, 17/4 (814-832).
- (69) Sutherland, E.H., Op. cit.
- (70) Bulmer, J.H., Birds of Passage, The Police Journal, July, 1965.
- (71) Torfs, Vreemdelingen in Limburg, Revue van de Rijswacht, 18th April 1965, 23-25, 19, Juli 1965, 21-30.

- (72) Willcox, R.R., Venereal Diseases and Immigrants, Practitioner, 1965, 195, 1196, 628-638.
- (73) British Co-operative Clinical Group, Gonorrhoea Study, 1965, British Journal Venereal Diseases 1967, 43/1 (25-31).
- (74) Graven, J., Le problème des travailleurs étrangers délinquants en Suisse. Revue internationale de Criminologie et de Police technique XIX, 4, 1965, 265-290.
- (75) Wehner, B., Gastarbeiter Kriminalität - auch ein Schlagwort ? Kriminalistik, April 1966, 175-176.
- (76) Händel, K., Verteidigungsvorbringen italienischer Gastarbeiter, Kriminalistik, Juli, 1966, 360-362.
- (77) Pradervand, P. and Cardia, L., Quelques aspects de la délinquance italienne à Genève, Revue internationale de Criminologie et Police technique, XX, I, 1966, 43-58.
- (78) Zimmermann, H.G., Die Kriminalität der ausländischen Arbeiter, Kriminalistik, Dezember, 1966, 623-625.
- (79) Wolfgang, M.E., Patterns in criminal homicide, University of Pennsylvania, Philadelphia, 1958.
- (80) Pour un examen des aspects sub-culturels des crimes de violence, voir : Ferracuti, F. et Wolfgang, M.E., The subculture of violence, Tavistock Publications, London, 1967.
- (81) Kaironen, V.A., A study of the criminality of Finnish Immigrants in Sweden, Council of Europe, International Exchange of Information on current criminological research projects in member States. Strasbourg 1966, DPC/PRC (66), 2, 202.
- (82) Schmidt, K., Utlänningars brottslighet i Stockholm, 1965. Inst. for Criminal Science, Stockholm, 1966.
- (83) Klemming, L.G., Grekens och Jugoslavers Kriminalitet, Institute for Criminal Science, Stockholm, 1967.
- (84) C'est à la courtoisie du Professeur Knut Sveri, de l'Institut de Science criminelle de l'Université de Stockholm, que nous devons des informations sur ce projet et les deux qui précèdent. Voir Sveri, K., Culture conflict and crime, in David Schwarz (ed.), Svenska minoriteter, Aldus, Stockholm, 1966, 107-119.

- (85) Cette étude est financée par le Fonds du Tricentenaire de la Banque de Suède.
- (86) Nann, E., Die Kriminalität der italienischen Gastarbeiter im Spiegel der Ausländer Kriminalität, Kriminologische Schriftenreihe aus der Deutschen Kriminologischen Gesellschaft, Vol. 28, Kriminalistik Verlag, Hamburg, 1967.
- (87) Wallis, C.P., and Maliphant, R., Delinquent areas in the county of London : ecological factors, The British Journal of Criminology, 7, 3, July, 1967, 250-284.
- (88) Bottoms, A.E., Op. cit.
- (89) Gillioz, E., La criminalité des étrangers en Suisse, Revue pénale suisse, 2, 83, 1967, 178-191.
- (90) Communication personnelle du Secrétaire Général d'Interpol, J. Nepote, au Conseil de l'Europe, novembre 1966.
- (91) Ces renseignements sur les condamnations ont été obtenus grâce au concours de la Direction de l'Emigration du Ministère italien des Affaires étrangères. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux divers membres du Ministère, des Ambassades et des Consulats qui ont généreusement consacré beaucoup de temps et d'efforts à la préparation de ce rapport.
- (92) Communication personnelle du Professeur J. Pinatel, mai 1967. Pour la criminalité des Nord-Africains en France, voir : Hirsch, C.A., La criminalité nord-africaine, Revue internationale de criminologie et de police technique, 1953 (oct.-déc.), 298-302 ; Hirsch, C.A., La criminalité nord-africaine est-elle une criminalité par défaut d'adaptation ? Revue de criminologie et police technique, 1959, (avril-juin), 129-142.
- (93) Morice, R., Rapport présenté à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, 1966, Conseil supérieur de l'Administration pénitentiaire.
- (94) Statistique de la Criminalité en Suisse, 1965. Bureau central suisse de police, Bureau fédéral de statistique, Berne, 1966.
- (95) Sveriges Officielle Statistik Rättsväsen Kriminalvärden, 1966, Kriminalvårdsstyrelsen, Stockholm, 1967.

./.

- (96) For 1965, see: Die im Jahre 1965 in der Bundesrepublik Deutschland einschliesslich Berlin (West) Bekanntgewordene Kriminalität. Bulletin de Press und informationsamt der Bundesregierung, I 83/6, 660-664, 23 Juni 1966 ; II 84/5, 668-671, 24 Juni 1966 ; III 85/6, 678-680, 28 Juni 1966. For 1966 see : Holle, R., Kriminalität 1966 in der Bundesrepublik Deutschland, Kriminalistik, August 1967, 410-414.
- (97) Comité des Conseillers du Représentant spécial, Problèmes posés par les retours des travailleurs migrants dans leur pays. Conseil de l'Europe, 1965 (RS 78-1965).
- (98) Catalano, R., I problemi posti dal ritorno dei lavoratori migranti, Italiani nel mondo, 1965, 25 luglio, N. 14, 7-12.
- (99) Le travailleur rural déraciné revient très rarement au pays. L'urbanisation est un processus à sens unique et plusieurs facteurs économiques et psychologiques rendent impossible un retour volontaire à un niveau inférieur dans la structure sociale.
- (100) Sjollem, B.Ch., Return migration and developmental aid, Migration Today, 1965, 5, 14-22.
- (101) Le Comité des Conseillers du Représentant spécial du Conseil de l'Europe a publié plusieurs documents en 1965 et 1966. Cette question figure au programme de travail pour 1968.
- (102) Voir par exemple, La posizione anagrafica dei lavoratori emigranti. Il Messaggero, 16th May, 1967, P. 12.
- (103) Voir à titre d'exemple de la préoccupation générale pour ce problème : Doty, R.C., Flow of workers from Southern Europe to the North is halted, the New York Times, Int. Ed., 27th February 1967, P.L. Egalement, Perdieron el sol ... y el trabajo, Vision, 23 de Junio de 1967, p. 73.
- (104) Uner, S., Le problème des travailleurs turcs à l'étranger et celui de leur retour dans le pays d'origine. Commission de la Population et des Réfugiés, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 18 août 1967, AS/PR (19) 8.
- (105) Voir pour des études préliminaires du problème dans ce pays : Hernandez Alvarez, J., Return migration to Puerto Rico, Institute of International Studies, University of California, Berkeley, 1967. Egalement : Ferracuti, F., Juvenile delinquency and social change in Puerto Rico. International Mental Health Research Newsletter, 9, 2, Summer 1967, 8-10.

./.

- (106) L'approche clinique telle qu'elle a été présentée par Di Tullio (Di Tullio, B., Principi di Criminologia Clinica e Psichiatria Forense, Istituto di Medicina Sociale, Rome 1965) n'est pas incompatible avec une étude générale du problème. On trouvera plusieurs cas de comportement criminel liés aux migrations internes ou externes dans les études publiées par le Quaderni di Criminologia Clinica (see, Caso P. 1962, pages 333-366 Caso V. 1964, pages 201-227, Caso Z. 1964, pages 351-358 and Caso A/1. 1964, pages 441-473.) La possibilité d'une intégration de l'approche clinique et de la recherche sociologique de théories générales a fait l'objet de plusieurs travaux. Voir par exemple Ferracuti, F., and Wolfgang, M.E., Clinical v. Sociological Criminology : separation or integration, Excerpta Criminologica, 1964, 4.
- (107) Ravenstein, E.G., The laws of migration, Journal of the Royal Statistical Society, XLVIII, Part 2, June 1885, 167-227, and Ravenstein, E.G., The laws of migration, Journal of the Royal Statistical Society, LII, June 1889, 241-301, quoted by Lee (see following footnote).
- (108) Lee, A.S., A theory of migration, Demography, 3, 1, 1966, 47-57.
- (109) Lee, E.S., Op. cit., page 57.
- (110) Kennedy, J.F., A nation of immigrants, Popular Library, New York, 1964.

A N N E X E II

BIBLIOGRAPHIE CHOISIE SUR LA MIGRATION ET LA CRIMINALITE

(préparée par le Prof. F. Ferracuti)

Introduction

Dans la préparation du rapport sur la migration européenne et la criminalité, pour la 5ème Conférence des Directeurs des Instituts de Recherches criminologiques, un vaste nombre de références bibliographiques ont été réunies et consultées. Alors que le nombre des publications sur la migration européenne est vraiment mince, le thème général de la migration, sous le point de vue extérieur et intérieur, de l'adaptation des migrants, de l'urbanisation, des problèmes du retour des migrants, a été l'objet de plusieurs publications théoriques, d'essais de recherches et d'études analytiques. De plus, la surface générale de la migration européenne d'après-guerre a été étudiée sous des nombreux et différents points de vue.

Il va sans dire que seulement quelques-uns des essais recueillis peuvent trouver une place dans le rapport pour la Conférence, laquelle doit conserver sa caractéristique de vision panoramique préliminaire et introductive du problème.

Néanmoins, on a considéré utile pour les collègues engagés dans les travaux de recherche dans ce domaine, d'avoir accès à notre recueil bibliographique.

Ces données apparaissent dans les pages suivantes, elles sont divisées par sujet en six parties principales, à savoir :

<u>Général</u> :	Travaux généraux théoriques sur la migration et sur la migration et le crime.
<u>Adaptation des migrants</u> :	Publications sur l'adaptation psychologique et sociale des migrants et sur les problèmes psychopathologiques de la migration.
<u>Migration intérieure</u> :	Problème de la migration intérieure et de l'urbanisation.
<u>Etudes sur la migration européenne</u> :	Publications sur la migration d'après-guerre en Europe.

Migration euro-
-enne et
criminalité :

Publications sur la criminalité des
migrants en Europe.

Retour des
migrants :

Publications sur le retour des
migrants à leur pays d'origine.

Les données bibliographiques sont présentées comme
instrument de travail.

Les listes sont évidemment incomplètes et quelques
thèmes ne sont que des références secondaires qu'on devra
trier pour une meilleure exactitude.

Néanmoins, elles peuvent constituer le point de départ
pour le projet didactique de s'engager dans le travail tenant
au thème de la migration et du crime. Des personnes et des
agences, tellement nombreuses que nous ne pouvons pas les
nommer ici, ont aidé à réunir les données bibliographiques
et leur aide a été accueillie avec beaucoup de gratitude.

Mon assistant, le Dr. Giancarlo Baldassini, a
beaucoup aidé dans la consultation des références.

Le programme de criminologie du Centre de Recherches
de Sciences sociales de l'Université de Puerto Rico a pourvu
les moyens nécessaires à la rédaction et à la duplication
de la bibliographie.

General

Général

Abott, E.: Social Science Research Council: Report of Committee on
Scientific Aspects of Human Migration-Dec. 18, 1926, S.S.R.C.,
Chicago, 1927, p. 36.

Abraham-Frois, G.: Capital humain et migrations internationales,
Revue d'Economie Politique, Mars-Avril 1964, 2.

Abrams, C.: City Planning and Housing Policy in Relation to Crime
and Delinquency, International Review of Criminal Policy, 1960, 16, 23-28.

Adler: Psychological problems of the voluntary migrant to Australia,
W.F.M.H. Congress, Wien, 1960.

Alberoni, F.: Contributo allo studio dell' integrazione sociale dell'
immigrato, Vita e Pensiero, Milano, 1960.

Alliez, J. and Jaur, J. M.: Etude de l'adaptation des immigrants de
seconde génération dans les milieux du travail, Rev. Psychol. Appl.,
1953, 3, 295 - 297.

Ameghino, A. and Gonzales, M. E.: Locura e inmigracion, Rev. de Crim.
Psiquiat. y Med. Leg., 1931, 18, 154 - 164.

Amicus Curiae: Well and truly interpret, The Magistrate, 1964, 20, 4,
47 - 48.

Andry, R. G.: Juvenile Delinquency in Developing Countries, International
Annals of Criminology, 1964, Part I, 87-92.

Anonymous: Juvenile Delinquency as related to Immigration, Eug. News,
1933, 18, 74 - 75.

Anonymous: Emigracion, Libros para el Pueblo, N° 8, División de Educa-
ción de la Comunidad, Departamento de Instrucción Pública, Puerto Rico,
1955.

Anonymous: Servicios especiales al migrante y su familia, Revista de
Bienestar Público, (Informe Anual, 1960-1961), 1961, 65-66, 46-48.

Anonymous: Puerto Rican culture, Mobilization for Youth, Sept. 1962, 19.

Anonymous: The lower east side story: emphasizing the mobilization area,
Mobilization for Youth, Sept. 1963, 91.

Anonymous: Refugies nationaux et excedents de population, comite des Conseillers du Representant Special, Projet d'etude sur l'obligation Alimentaire des Travailleurs Migrants, Conseil de Europe, Strasbourg, Mars 1963, RS 33, 1963.

Anonymous: Comité des Conseillers du Representant Special, Aspects Particuliers du probleme de l'enseignement des langues aux travailleurs migrants, Conseil de L'Europe, Strasbourg, 10 sept. 1964, RS 62 (1964).

Anonymous: Let no Man put Asunder, Report of a Forum on Migrant Labour in South-Africa by the Black Sash; special issue of The Black Sash, 1964, 8, 1-2.

Anonymous: Newcomers in Transition, Study by the International Institute of Toronto on the needs of rural immigrants in Canada, Toronto, 1964.

Anonymous: The Dark Million - A series of eleven articles on Commonwealth Immigrants in the U. K., The Times, Jan. 18-29, 1965.

Anonymous: Strangers within Our Gates, Crusade, London, Jan. 1965.

Anonymous: Problemi del Lavoro Italiano all'estero (Relazione per il 1964), Ministero degli Affari Esteri, Roma, 1965.

Anonymous: Migrant Workers: A Test Case of Human Relationships, Churches Committee on Migrant Workers in Western Europe, Geneva, 1965.

Anonymous: Doubly Uprooted, Dutch Indonesian Refugees in the U. S. A sample study by the committee on Integration of the American Immigration on Citizenship, Conference, New York, 1965.

Anonymous: 1965 Report on the World Social Situation, Department of Economics Social Affairs, United Nations, New York, 1966, E/CN5/402/Rev.1/ST/SOA/64.

Anonymous: Comité des Conseillers du Representant Special, Proyet de monographie sur la participation des travailleurs etrangers a la vie de l'entreprise dans le pays d'accueil, Conseil de L'Europe, Strasbourg, 20 Apr. 1966, RS 82 (1966).

Anonymous: Onzieme Rapport d'Activité, Council de L'Europe, Strasbourg, 17 Mars 1966, RS 106 (1967).

Anonymous: Problemi del Lavoro Italiano all'estero - Relazione per il 1965, Ministero degli Affari Esteri, Roma, 1966.

Anonymous: Immigration on Venezuela, Nouvelles Commission internationale catholique pour les Migrations, Geneva, janv.-fevr. 1966, 1 9-11.

Anonymous: Les Etrangers en France, Esprit, Paris, Avril 1966.

Anonymous: Twenty-years of Post-War Immigration 1946-1965, Migration Facts and Figures, International Catholic Migration Commission, Geneva, May-June, 1966, No. 47.

Anonymous: El Impacto De la Inmigración en Puerto Rico- Informe Final, Colegio de Abogados de Puerto Rico, San Juan, Puerto Rico, Julio 1967.

Ansbacher, H. L. : Anomie, The Sociologist's Conception of Lack of Social Interest, Journal of Individual Psychology, 1959, 15,2, 212-214.

Antezana F: The Braceros of Bolivia- the human tragedy of thousands of bolivian migrant workers in Argentina, Migration Today, 1966, 7, 4-18.

Appleyard, R. T. : British Emigration to Australia, Australian National University, Canberra, 1964.

Armstrong, C. P. : Juvenile Delinquency as Related to Immigration, School & Soc.; 1933, 38, 61-64 and Psychol. Bull., 1933, 30, 554-555.

Armstrong, C. P. : Some Immigration Methods and Results in Deviates, Psychol. Clin.; 1933, 22, 208-211 and Psychol. Bull.; 1934, 31, 627-628.

Armstrong, C.P. : Immigration and Deviates, News, 1935, 20, 29-30.

Au, M. K. and Lee, C. (Ed.) : Social Process in Hawai, Sociology Club, Honolulu, University of Hawaii, 1940.

Bagu, S. and Palermo, E. : Condiciones de vida y salud de los trabajadores migrantes y sus familias en America Latina, Cuadernos Americanos, Mexico, Marzo-Abril 1966, 2, 15-34.

Barkin, S. : Trade Union Policies and Programmes for National Internal Rural Migrants and Foreign Workers, International Migration Quarterly Review on the Role of Migratory Movements in the Contemporary World, The Hague, 1966, 4, 1, 3-20.

Ball, John C. and Bates, William M. : Migration and Residential Mobility of Narcotic Drug Addicts, Social Problems, 1966, 14, 1, 56-68.

Bar- Yosef, R. : Socio-Economic Conditions as Criminogenetic Factors in Developing Countries, Abstracts of papers presented at the XII th International Course in Criminology, Jerusalem, 2-20 Sept. 1962.

Bastos de Avila, F. : La Inmigración en America Latina, Unión Panamericana, Revista Interamericana Ciencias Sociales, 1964, 3.

Baumgarten, F. : Zur Psychologie der Fluchtlinge, Mensch Arbeit, 1958, 10, 3, 1-3.

Becker, H. : Normative Reactions to Normlessness, American Sociological Review, 1960, 25, 6, 803-810.

Beijer, G. : Selective Migration for and Brain Drain from Latin America, International Migration Quarterly Review, on the Role of

Migratory Movements in the Contemporary World, 1966, 4, 1, 28-40.

Bella, Liliana: Studio sull'emigrazione in alcuni comuni montani nell'ambito del progetto pilota per l'Abruzzo, Centro Sociale, 1963, 51-52, 1-105.

Beltramone, A. : La mobilité géographique d'une population, Coll. Techniques économiques modernes, Serie Espace Economique, Gauthier-Villars, Paris, 1966, 6.

Be Nassy-Chauffard, C. and Pelnard, J. : Mobilité Professionnelle et Milieux Culturels, 13eme Congres International de Psychologie Appliquée, Rome, Avril 1958.

Benitez, J. : El Problema Humano de la Emigración, Paper presented at the "Novena Convención de Orientación Social de Puerto Rico", Paraninfo de Estudios Generales, Universidad de Puerto Rico, 1955.

Benn, D. G. : The New U.S.A. Immigration Law, International Migration, I.C.E.M., Geneva, 1965, 3, 3, 99-110.

Bernard, W. S. : America's Immigration Policy: Its Evolution and Sociology, International Migration, I.C.E.M., Geneva, 3, 4, 1965.

Beyer G., Frijda, N.H., Hofstede, B. P. and Wentholt, R. : Characteristics of Overseas Migrants, The Hague, Government Print. and Publ. Office, 1961.

Beynon, E. D. : Crimes and Customs of the Hungarians in Detroit, Journal of Crim. Law, Crim. and Pol. Sc., 1935, 25, 755-774.

Bier, F. : Nigudey arahim etsel olim, (Conflicting Values with Immigrant-Children), M'gamot, 1953, 54, 5, 386-391.

Blackwell, Dwight: The Geographic Instability of the Adult Offender, Master's thesis, 1961.

Blanpain, H. : Migration Measurement, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

Boas, F. : The Effects of American Environment on Immigrants and their Descendants, Science, 1936, 84, 522-525.

Bogardus, E. S. : Immigration and Race Attitudes, Health, New York, 1928.

Borrie, W. D. : The Cultural Integration of Immigrants, UNESCO Conference held in Havana, April 1956.

Breton, R. : Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants, American Journal of Sociology, 1964, 70.

Brinley, T. : International Migration and Economic Development, Population and Culture, UNESCO, 1961.

Brodersen, A. : Cultural Assimilation of Immigrants: A UNESCO project in Israel, Int. Soc. Sci., Bull., 1955, 7, 652-655.

Brown, I. G. : Immigration, Cultural Conflicts and Social Adjustment, Longmans, Green, New York, 1933.

Brown, L. B. : The Differential Job Satisfaction of English Migrants and New Zealanders, Occup. Psychol., 1959 (Jan.) 33, 54-58.

Brown, L. B. : English Migrants to New Zealand: A Pilot Rorschach Study, Aust. J. Psychol., 1956, 8, 106-110.

Brown, L. B. : The "Ordinary Man" in provocation: Anglo-Saxon Attitudes and "Unreasonable" non-Englishmen, The Intern. and Comparative Law Quarterly, 1964, 13, I, 203-235.

Bungener, P. : Migrant Workers and Tomorrow's Society, Migration Today, 1965, 4, 14-19.

Calderera, G. B. : L'influenza del cambiamento del sistema sociale sulla criminalità, Giustizia Penale, 1964, 69, 4-5, 103-115.

Caldwell, R. G. : Criminology, Ronald Press Company, New York, 1965.

Cannady, W. P. : Research Study for the Crime Prevention Bureau, in Schacht, A: A Comparison of Migrant and Non-Migrant Boys in Relation to Police Arrests, Unpublished Honors Paper, University of Pennsylvania, 1949.

Carpenter, N. and Haenszel, W. M. : Migratoriness and Criminality in Buffalo, Social Forces, 1930, 9, 254-255.

Castrovilli, M. : Problemi e dinamica del Mercato del Lavoro, Rass. dell'Arma dei Carabinieri, 1966, 14, 6, 1241-1250.

Catelani, R. and Trevisan, C. : Città in trasformazione e servizio sociale, Ente Gestione Servizio Sociale Case per Lavoratori, Roma, 1961.

Christiansen, K. O. : Industrialization and Urbanization in Relation to Crime and Delinquency, International Review of Criminal Policy, 1960, 16, 3-8.

Clark, C. : On population movement, : their demographic, economic and social aspect, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

- Clifford, W.: Development and delinquency, Justice Peace Soc. Gov. Rev., 1965, 129, 41, 670 - 671.
- Clinard, M. B.: The Process of Urbanization and Criminal Behavior, American Journal of Sociology, 1942, 48, 202-213.
- Clinard, M. B.: The Organization of Urban Community Development Services in the Prevention of Crime and Juvenile Delinquency, with Particular Reference to Less-Developed Countries, International Review of Criminal Policy, 1962, 19, 3-12.
- Clinard, M. B.: The Relation of Urbanization and the Urbanism to Criminal Behavior, in Burgess and Bogue: Contribution to Urban Sociology, The University of Chicago Press, Chicago, 1964.
- Clinard, Marshall B.: Sociology of Deviant Behavior, Holt, Rinehart and Winston, Inc., New York, 1964.
- Clinard, M. B. (Ed.): Anomie and Deviant Behavior, The Free Press, Glencoe Ill. 1964.
- Clinard, M. B.: Report on Social Change and Criminality, III U.N. Congress, Stockholm, 1965.
- Clinard, M. B.: Slums and Community Development, The Free Press, New York, 1966.
- Cloward, R. A.: Illegitimate Means, Anomie and Deviant Behavior, American Sociological Review, 1959, 24, 164-176.
- Cloward, R. A. and Ohlin, L. B.: Delinquency and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs, The Free Press, Glencoe, Ill. 1960.
- Cohen, A. R.: Delinquent Boys: The Culture of the Gang, The Free Press, Glencoe, Ill., 1955.
- Cohen, A. K.: Deviance and Control, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1966.
- Cohen, Leonard Brachya: Certain Psychological Factors Associated with Acculturation: A Study of the Relationship between Survivalist, Assimilationist, and Indifferent Attitudes among Members of an Ethnic Minority, and Certain Psychological Factors, Dissertation Abstr., 1957, 17, 670 - 671.
- Cole, D. B.: Immigrant City, Lawrence, Massachusetts, 1945-1951, University of Caroline Press, 1963, IX.

- Cosentino, P.: Quelques impressions sur l'immigration en Argentine, Nouvelles Commission internationale Catholique pour les Migrations, Geneve, 1966, 3, 5-7.
- Costa Pacheco, R. J.: O imigrante na literatura brasileira de ficcao, Sociologia, 1956, 18, 3, 201-232.
- Council of Europe, Comité des Conseillers du Représentant Spécial; Introduction acétude du comportement psychique des travailleurs migrants et leur adaptation au milieu social du pays d'accueil, Strasbourg, May, 1963.
- Dalla Volta, Amedeo: Revisione del concetto di frustrazione in psichiatria sociale, Annali di Neurologia e Psichiatria e Annali Ospedale Psichiatrico di Perugia, 1965, 59, 45-68.
- Dalla Volta, A.: Migrazioni e condotte antisociali, Relazione al I. Convegno Nazionale di Antropologia Criminale, Alghero, 19 Ottobre 1965, Medicina Legale e delle Assicurazioni, 1966, 14, 4, 23-48.
- Davol, S. H. and Reimanis, A.: The Role of Anomie as a Psychological Concept, Journal of Individual Psychology, 1959, 15, 2, 215-225.
- De Fleur, M. L. and Quinney, R.: A Reformulation of Sutherland's Differential Association Theory and a Strategy for Empirical Verification, The Journal of Research in Crime and Delinquency, 1966, 3, 1-22.
- Delf, G.: Asians in East Africa, Institute of Race Relations, Oxford University Press, 1963.
- Department of Economic and Social Affairs: 1963 Report on the World Social Situation, United Nations, New York, 1963.
- Di Tullio, B.: Principi di Criminologia Clinica a Psichiatria Forense, 3° edizione, Istituto Italiano di Medicina Sociale, Roma, 1963.
- Di Tullio, B.: Emigrazione e Criminalità, Comunicazione al 29° Congresso di Medicina Legale e delle Assicurazioni, Cagliari-Sassari, 15-18, Ottobre 1965.
- Dollot, L.: Les migration humaines, P.U.F., Paris, 1965, Coll. Que sais-je, 224.
- Drapkin, I.: La criminalità nei paesi in via di sviluppo, Quaderni di Criminologia Clinica, 1963, 5, 1, 69 - 81.
- Eastman, H. D.: The Process of Urbanization and Criminal Behavior: A Restudy of Culture Conflict, Unpublished Ph. D. Thesis, State University of Iowa, 1954.

Eckerson, H.F.: Immigration and National Origins, The Annals of the American Academy of Political and Social Science, Sept, 1966, 367, 4-14.

Edding, F. and Bodenhoefter, H.J.: Movement of the Intellectuals, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. I

Eisenstadt, S.N.: Delinquent Group-Formation Among Immigrant Youth, British J. Delinquency, 1951, 2, 34-45.

Eisenstadt, S.N.: The Place of the Elites and Primary Groups in the Absorption of New Immigrants in Israel, Amer.J. Socio 1951, 57, 222-231.

Eisenstadt, S.N.: Institutionalization of Immigrant Behavior, Human, Relat., 1952, 5, 373-396.

El Bacha, A.: Quelques aspects particuliers de la délinquance juvénile dans certaines villes du royaume du Maroc, International Review of Criminal Policy, 1962, 20, 11-26.

Elizaga, Juan C.: Les migrations interieures en Amerique Latine. Aspects et résultats méthodologiques, Revue Internationale de Sciences Sociales, 1965, 17, 2, 229-248.

Elmer, M.C.: The Maladjustment of Youth in Relation to Density of Population, Proceedings of the American Sociological Society, 1925, 20, 138-140.

Exner, F.: Criminologia, Vallardi, Milano, 1953.

Fairchild, H.P.: Immigration and Crime, Eug. News, 1930, 15, 5-9.

Fellin, P. and Litwak, E.: Neighborhood Cohesion Under Conditions of Mobility, Amer.Sociol. Rev., 1963, 28, 3, 364-376.

Ferracuti, F. and Wolfgang, M.E.: The Subculture of Violence, Tavistock Publications, London, 1967.

Ferrarotti, Franco: Osservazioni intorno al processo di industrializzazione, Quaderni di Sociologia, 1965, 14, 4.

Folger, J. and Rowan, J.: Migration and Marital Status in Ten Southern Cities, Social Forces, 1953, 32, 178-185.

foot, P.: Immigration and Race in British Politics, Penguin Books, 1965.

Ford, Richard G.: Population Succession in Chicago, Amer.J. Sociol., 1950, 56, 156-160.

Frankenstein, Carl (Ed.): Between Past and Future. Essays and Studies on Aspects of Immigrant Absorption in Israel, The Henrietta Szold Found. for Child and Youth Welfare, 1953.

Friendly, A.: A Watts Foments in England, Washington Post, January 23, 1967.

Galitzi, C.A.: A Study of Assimilation Among the Roumanians of the United States, Columbia University Press, New York, 1929

Gamio, M.: Mexican Immigration to the United States: A Study of Human Migration and Adjustment, University of Chicago Pre. Chicago, 1930.

Garavaglia, G. and Ponti, G.: Immigration and Crime, Quaderni di Crim. Clinica, 1963, 5, 3, 347-358.

George, P.: Geographie de la population, P.U.F., Paris, 1965.

Glick, C.: The Relation Between Position and Status in the Assimilation of Chinese in Hawaii, Amer.J.Sociol., 1942, 47, 667-679.

Glueck, E.: Culture Conflict and Delinquency, Mental Hygiene, 1937, 21, 1, 46-66.

Glueck, S. and Glueck, E.T.: 500 Criminal Careers, Knopf, New York, 1930.

Gonzales, Millan, A.E.: Imigracion y criminalidad, Revista Penal y Penitenciaria, 1952, 5-20.

Gordon, M.M.: Assimilation in American Life; the Role of Race, Religion and National Origins, Oxford University Press, New York, 1964

Gray, L.: Labor Unions and Puerto Ricans in New York City, O.E.C.D., Paris, 1963.

Greely, A.M.: American Sociology and the Study of Ethnic Immigrant Groups, International Migration Digest, 1964, 1, 2.

Guidicini, P.: Lo studio dei movimenti pendolari come misura del perimetro dell'area metropolitana, ILSES, Milano, 1962, 1, 1.

Hacker, E.: Criminality and Immigration, Journal of Criminal Law & Criminol., 1929, 20, 429-438.

Hagedorn, Robert and Labovitz, Sanford: A Note on Status Integration and Suicide, Social Problems, 1966, 14, 1, 79-83.

Haller, A.O. and Wolff, C.E.: Personality Orientations of Farm, Village and Urban Boys, Rural Sociology, 1962, 27, 3, 275-293.

Haller, A.O. and Wolff, C.E.: A Note on Personality Orientations of Farm, Village and Urban Boys, Rural Sociology, 1965, 30, 3, 338-340.

Halper, A.: The Wallet, The New Yorker, Feb. 3, 1951.

Hanna, Elinor E.: Attitudes Toward the United States as Revealed in Published Writings of Immigrants from 1900 to 1944, Ph.D. Thesis, New York University, School of Education, 1946.

Harris, Richard E.: Delinquency in our democracy; a study of teen-age behavior among Negroes, Mexicans, Puerto Ricans, Japanese, Chinese, Filipino and American Indians in Los Angeles - San Antonio - Gary, Indiana - Cleveland - Memphis - New York - Chester, Pennsylvania, Wetzel Publ. Co., Los Angeles, 1954.

Heiss, Jerold: Sources of Satisfaction and Assimilation Among Italian Immigrants, Human Relations, 1966, 19, 2, 165-178.

Hempel, J. A.: Italians in Queensland, Australian National Univ., Canberra, 1960.

Hempel, J. A.: Dutch Migrants in Queensland, Australian National University, Canberra, 1960.

Hurwitz, S.: Criminologia, Ariel, Barcelona, 1956.

Huxley, E.: Settlers in Britain - A Series of Twelve Articles, Punch, Jan. - 15 April 1964.

Infeld, H.: The Aged in the Process of Ethnic Assimilation, Sociometry, 1940, 353-365.

Jaffe, Abram J.: People, Jobs and Economic Development, A case History of Puerto Rico; Supplement by Recent Mexican Experiences, Glencoe, Ill. Free Press, 1959, Publication of the Bureau of Applied Social Research of Columbia University.

Johnston, R.: The Concept of the Marginal Man, International Migration Digest, 1965, 3, 1/2, 47-51.

Johnstone, R.: A New Approach to the Meaning of Assimilation, Human Relations, 1963, 16, 3, 295-298.

Jones, F. E.: A Sociological Perspective on Immigrant Adjustment, Soc. Forces, 1956, 35, 39-47.

Jones, Howard: Crime in a Changing Society, Penguin Books, Baltimore, 1965.

Jotodai, Ted T.: Migrant Status and Church Attendance, Social Forces, 1964, 43, 2, 241-248.

adatiyim

Katz, E. and Zloczower, A. : Hemshekiyutam shel defusim/bedor sheni, (Continuity of ethnic patterns in the second generation), Megamot, 1958, 9, 187-200.

Kennedy, E. M. : The Immigration Act of 1965, The Annuals of the American Academy of Political and Social Science, 1966, 367, 137-149.

Kennedy, J. K. : A Nation of Immigrants, Popular Library, New York, 1964.

Kiser, C.V. : Residence and Migration, Chapter XII in Westoff, C.F., Potter, G. R. Jr, and Sagi P. C. : The Third Child- A Study in the Prediction of Fertility, Princeton University Press, Princeton, N. J. 1963.

Kisshazy, C. S. de : The Rehabilitation of "Problem" Refugees, Case Conf., 1965, 12, 6, 188-191.

Kitano, Harry H. L. : Acculturation and Delinquency: The Japanese in the United States, Intern. Bibliogr. on Crime and Delinquency, 1965, 267-388.

Kobrin, S. : The Conflict of Values in Delinquency Areas, American Sociological Review, 1951, 16, 653-660.

Koenig, S. : Immigration and Culture Conflict in Israel, Social Forces, 1952, 31, 144-148.

Koenig, S. : The Immigrant and Crime, in Roucek, J. S. (Ed.): Sociology of Crime, London, 1961, pgg. 138-159.

Kong, H.L.A.: Kort onderzoek naar misdragingen van Surinamers en Antillianen, Maandschr. Gevangenisw., 1966, 18, 1, 6-15.

Koranyi, E.K., Kerenyi, A.B. and Sarwer-Foner, G.J.: Adaptive Difficulties of Some Hungarian Immigrants: IV. The Process of Adaptation and Acculturation, Comprehensive Psychiatry, 1963, 2, 1, 47-57.

Kutak, R.I.: The Story of a Bohemian-American Village: A Study of Social Persistence and Change, Psychol. Abstracts, 1934, pag. 186, N. 1761.

Lambo, T.A.: The Mental Health Approach to the Problems of Juvenile Delinquency in Developing Countries, Paper submitted to the Third United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, Stockholm, 1965.

Leacock, E. : Three Social Variables and Mental Illness, in Leighton, A. H. , Clausen, J. A. and Wilson, R. W. (Eds.): Exploration in Social Psychiatry, Basic Books, Inc., New York, 1957.

Lee, Everett S. : A Theory of Migration, Demography, 1966, 3, 1, 47-57.

Lemert, Edwin M. and Rosberg, Judy: The Administration of Justice to Minority Groups in Los Angeles County, Univ. Calif. Publ. Culture Soc., 1948, 2, I, 28.

Levinson, C. : Change and the Migrant, Migration Today, August 1963, 1, 9-18.

Lewis, O : La Vida, New York, 1965.

Livermore, Jean: Identification of Teenage Girls with Mexican-American Minority, Amer. J. Orthopsychiat., 1960, 30, 630-636.

López- Rey, M. : Economic Conditions and Crime with Special Reference to Less-Developed Countries, International Annals of Criminology, 1964. I, 33-40.

Ludwig, Ruth : Israel's Opinion Polls and what they find, Commentary, 1951, 2, 593-598.

Lungu, G. : Population and Labour Force in Eastern Europe and the U.S.S.R., International Labour Review, 1965, 91, 2.

Luzzato-Fegig, P. P. : Il volto sconosciuto dell'Italia, Giuffrè, Milano, 1965.

Mannheim, H. : Comparative Criminology, Houghton Mifflin Co., Boston, 1965.

Martinez Cachero, L. A. : Regimen Jurídico de la Emigración Española, Revista de Derecho Español y Americano, 1965, 9, 13, 61-78.

Merton, R. K. : Social Structure and Anomie, American Sociological Review, October 1938, 3, 672-682.

Merton, R. K. : Social Structure and Anomie, in Merton, R. K. : Social Theory and Social Structure, The Free Press, Glencoe, 1949.

Merton, R. K. : Social Theory and Social Structure, The Free Press, Glencoe, Ill., 1957.

Merton, R. K. : Teoria e struttura sociale, Il Mulino, Bologna, 1959.

Meszaros, A. F. : Types of Displacement Reactions Among the Post Revolution Hungarian Immigrants, Canad. Psychia. Ass. J., 1961, 6, 1, 9-19.

Metge, J. : A New Maori Migration, Rural and Urban Relations in Northern New Zeland, The Athlone Press, London, 1964.

Millo, E. : Statement prepared for the II U. N. World Congress for the Treatment of Offenders and Prevention of Crime, Div. of Res. and Planning, 1960, pp. 1-15.

Mills, C. Wright and Others: The Puerto Rican Journey. A study of 5,000 Puerto Ricans living in Harlem and the Morrisania section of the Bronx, Columbia University's Bureau of Applied Social Research, Harpers, New York, 1950.

Mills, T. J. : Scientific Personnel and the Professions, The Annals of the American Academy of Political and Soc. Science, 1966, 367, 33-42.

Monserrate, J. : Migrazione/criminalità, Thesis, Scuola di Perfezionamento in Diritto Penale e Criminologia, Roma, 1967.

Moses, R. : Causation and Prevention of Crime in Developing Countries, Correct. Psychiatry J. Ther., 1964, 10, 2, 74-79.

Mott, F. L. : The Immigrant Worker, The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 1966, 367, 23-32.

Moustaka, C. : The Internal Migrant, A Comparative Study in Urbanization, Social Sciences Centre, Athens, 1964.

Mowrer, E. R. : Family Disorganization and Mobility, Pub. Amer. Sociol. Soc., 1929, 23, 134-145.

Muntsch, A. M. : Change of Religious Attitudes of Mexican Immigrants Under New Environments, Publ. Amer. Sociol. Soc., 1934, 28-117.

Murphy, H. B. M. (Ed.) : Flight and Resettlement, Paris; UNESCO; also Columbia Univ. Press, New York, 1955.

Murphy, R. Z. and Blumenthal, S. G. : The American Community and the Immigrant, The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 1966, 367, 115-126.

to the Third United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, Stockholm, 1965.

Murray, O. : Reaction of Commonwealth Immigrants to British Society, Migration Today, 1965, 4, 3-8.

Nazmul, A. K. : Crime in East Pakistan since 1947, International Review of Criminal Policy, 1960, 16, 47-53.

Negrea, C. : Procesul de emigrare a Dragusenilor in America, (The Immigration of Dragusans to America), Archiva Sti. Reforma Soc., 1933, 11, 94-130.

Niceforo, A. : Criminologia, Bocca, Roma, 1949.

Orebaugh, D. A. : Crime Degeneracy and Immigration, Badger, Boston, 1930.

Padilla, E. : Up from Puerto Rico, Columbia Univ. Press, New York, 1958.

Palazzo, Agostino: Su alcune trasformazioni della struttura familiare in un'area sociale in transizione, Sociologia, 1961, 1-4, 354-379.

Panakal, J. J. and Khalifa, A. : Prevention of Types of Criminality Resulting from Social Changes and Accompanying Economic Development in Less-Developed Countries, United Nations, Department of Economics and Social Affairs, New York, A Conf. 17, 3, May 1960.

Pankhurst, K. V. : Migration between Canada and the U. S. A., The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 1966, 367, 53-62.

Park, R. E. : Human Migration and the Marginal Man, Amer. J. Sociol., 1928, 33, 881-893.

Patterson, S. : Dark Strangers, Penguin Books, 1965.

Pérez de Silva, Matilde: Rol del gobierno de Puerto Rico en la migración de puertorriqueños a Estados Unidos, Revista de Bienestar Público, 1958, 13, 52, 20-25.

Peterson, W. : Immigration and Acculturation, Commentary, 1956, 22, 5, 463-470.

Pettigrew, T. F. and Barclay Spier, R. : The Ecological Structure of Negro Homicide, Amer. J. Sociol., 1962, 67, 6, 621-629.

Pierre, E., Flemmand, J. R., and Collomb, H. : La délinquance juvénile á Dakar, International Review of Criminal Policy, 1962, 20, 27-34.

Pinatel, Jean: Criminologie, Tomo III in Bouzat, Pond and Pinatel, : Traité de Droit Pénal et de Criminologie, Dalloz, Paris, 1963.

Pontelli, E. : Immigration, Antisocial Behavior and Maladjustment Among Minors, Esperienze di Rieducazione, 1965, 12, 4, 29-38.

Price, C. A.: Jewish Settlers in Australia, Australian National Univ., Canberra, July 1964.

Pseras, M. A.: Project d'etude sur le comportement psychique des Travailleurs migrants et leur adaptation au milieu social du pays d'accueil, Comite des Couseillers du Representant Special, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 6 Mai 1963, Confidential RS 43, 1963.

Raymaekers, P.: Prédelinquance et délinquance juvénile á Léopoldville, International Review of Criminal Policy, 1962, 20, 49-57.

Reckless, W. C.: The Crime Problem, III ed., Appleton Century, Croft., 1967.

Richardson, A.: The Assimilation of British Immigrants in a Western Australian Community, Remp Bulletin, 1961, 9, 1/2.

Roberts, B. H. and Meyers, J. K.: Religion, National Origin, Immigration and Mental Illness, Amer. J. Psychiat., 1954, 110, 759-764.

Rogler, L. H. and Hollingshead, A. B.: Trapped: Families and Schizophrenia, J. Wiley & Sons, New York, 1965.

Rosario, C.: La emigración como experiencia vital, presented at the "Novena Convención de Orientación Social de Puerto Rico," University of Puerto Rico, 1955.

Ross, H.: Crime and the Native-Born Sons of European Immigrants, J. Crim. Law, Criminol., 1937, 28, 202-208.

Rotondo, H., Mariátegui, J., Bombarén, C. V., García, P. C., and Aliaga, P.: Un estudio comparativo de la conducta antisocial de menores en áreas urbanas y rurales, Arch. Crim. Neuropsiq., 1961, 9, 33, 97-107.

Rotter, H.: Alkoholismus bei Wanderarbeitern, Wien med. Wschr., 1965, 115, 27-28, 569-575.

Roucek, J. C.: Aspectos sociológicos del problema de las minorías, Rev. Mex. Sociol., 1953, 15, 211-216.

Roucek, J. S.: La aculturación del inmigrante y de sus hijos en las ciudades estadounidenses, Rev. Mex. Sociol., 1957, 19, 493-506.

Rowan, W.: The Riddle of Migration, Williams & Wilkins, Baltimore, 1931.

Rubin, E.: The Demography of Immigration to the U. S. A., The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 1966, 367, 15-22.

Savitz, Leonard D.: Delinquency and Migration, Ph. Thesis, Univ. of Pennsylvania, Philadelphia, 1960.

Savitz, L. D.: Delinquency and migration, A report prepared for the Commission on Human Relations, Philadelphia, 1960.

Schepes, Edwin: Puerto Rican Delinquent Boys in New York City, The Social Service Review, 1949, 23, 1, 51-61.

Scott, S. F.: A Study of Delinquency among Detroit Negro Boys of Southern and Detroit Birth, Unpublished M. A. Thesis, University of Michigan, 1933.

Sellin, T.: Culture Conflict and Crime, Social Science Research Council, New York, 1938, Bulletin 41.

Senior, C.: La Migración Puertorriqueña, Paper presented at the "Convención de Orientación Social de Puerto Rico," University of Puerto Rico, 1955.

Senior, Clarence: Bibliography on Puerto Ricans in the United States, Puerto Rico Department of Labor, Migration Division, New York, 1959, mimeographed.

Senior, C.: The Puerto Ricans, Strangers - Then Neighbors, Quadrangle Books Inc., 1965.

Senior, Clarence Olsen and Rivera, Josefina: A Selected Bibliography of Puerto Rico and the Puertorricans, Puerto Rico Department of Labor, Migration Division, New York, 1951.

Shevky, E. and Bell, W.: Social Area Analysis, Stanford University Press, Stanford, Calif., 1955.

Shoham, S.: The application of the culture - conflict' hypothesis of the criminality of immigrants in Israel, J. Crim. Law, Crimin. & Pol. Sci., 1962, 53, 2, 207-214.

Shoham, S., Shoham, N., and Abd-El-Razek, A.: Immigrazione, etnicità ed ecologia in relazione alla delinquenza giovanile in Israele - Studio esplorativo, Quaderni di Criminologia Clinica, 1966, 8, 3, 301-328.

Shuval, Judith T.: Immigrants on the Treshold, Atherton Press, Prentice Hall Inc., New York, 1963; also The American Journal of Sociology, 1965, 70, 4, 493.

Sierra, F. B.: La Emigración Puertorriqueña, Paper presented at the "Novena Convención de Orientación Social de Puerto Rico," University of Puerto Rico, 1955.

Simmel, G.: The Metropolis and Mental Life, in Hatt, P.K. and Reiss, A. J. (Eds): Reader in Urban Sociology, The Free Press, New York, 1951.

Smith, R. F.: Refugees, The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 1966, 367, 43-52.

Smith, W. C.: Changing Personality Traits of the Second Generation Orientals in America, Amer. J. Sociol., 1928, 33, 922-929.

Sobrinio, James F.: Group Identification and Adjustment in Puerto Rico Adolescents, Dissertation Abstracts, 1966, 26, 7, 4067.

Solis Quiroga, H.: Industrialización y delincuencia, Criminalia, 1964, 30-33, 204-216.

Sorokin, P.: Social and Cultural Mobility, The Free Press, Glencoe, Ill., 1959.

Specht, K. G.: Der Einfluss der Ortwechsels auf das Gruppenleben der menschen, Kol. Z. Soziol., 1953, 5, 298-308.

Stainbaum, J.: Juvenile delinquents among immigrants, Unser Schul, 1933, 3, 8, 3-8.

Stanciu, V. V.: Les incidences de l'immigration sur la criminalité, Etudes Intern. de Psychol. Criminelle, 1963, 7/8, 53-62.

Stephenson, G. M.: The Mind of the Scandinavian Immigrant, Amer. Hist. Asso. 1929, 4, 63-73.

Stockwell, A. V.: Our oldest national problem, Amer. J. Sociol., 1927, 32, 742-755.

Stofflet, E. H.: The European Immigrant and his Children, The Am. Amer. Acad. Pol. Soc. Sci., 1941, 217, 84-92.

Stuart, J.: Mobility and Delinquency, American Journal of Orthopsychiatry, 1936, 6, 480-493.

Sullenger, T. E.: Social Determinants in Juvenile Delinquency, John Wiley New York, 1936.

Sutherland, E. H.: Principles of Criminology, V Ed., Lippincott, Chicago 1955.

Swida, Witold: Einfluss der Veränderung der Gesellschaftsordnung un Bevölkerungsumschiebung auf die Kriminalität in Polen, Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft, 1965, 77, 2, 346-358.

Szabo, D.: Crimes et villes, Catholic University of Louvain, Louvain, 1960.

Szabo, D.: Urbanization et Criminalité, Dept. de Criminol., Paper presented at the Third Research Conference on Crime and Delinquency, Montreal, November 20-24, 1962.

Szwekwicz, D.: Nielegalna migracja i jej motywy w ekspertyzie sądowo-psychiatrycznej. Pánstw. Szpit. dla Nerw. i Psych. Chor. Miedzyrzecz (Illegal Migration and its Motives in the Light of Forensic Opinions), NeuroI. Neurochir. Psychiat. pol., 1965, 15, 6, 817-21.

Taft, D.: Criminology, New York, 1945.

Taft, Ronald: The shared frame of reference concept applied to the assimilation of immigrants, Hum. Relat., 1953, 6, 45-55.

Taft, R.: The Assimilation Orientation of Immigrants and Australians, Human Relations, 1963, 16, 3, 279-293.

Taft, R.: From Stranger to Citizen, Tavistock Publications, London, 1966.

Taft, R. and Bownes, A. F.: The Frames of Reference used by Immigrant and Australian Children in Mutual Judgments, Aust. J. Psychol., 1953, 5, 105-117.

Taft, R. and Robbins: International Migration, the Immigrant in the Modern World, Roland Press, New York, 1955.

Tarde, G.: Philosophia Penale, 4th edition, Paris, 1895.

Tentori, T.: Ricerche sociali in Italia 1945-1965, Ed. A.A.I., 1966.

Thieme, F. P.: A Comparison of Puerto Rican Migrants and Sedentes, Michigan Academy of Science, Arts and Letters, 1957, 42, 249-256.

Thomas, B.: From The Other Side: A European View, The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 1966, 367, 63-72.

Thomas, D. S.: Research Memorandum on Migration Differentials, Soc. Sci. Res. Counc. Bull., 1938.

Thomas, W. I. and Znaniecki, F.: The Polish Peasant in Europe and America, New York, 1927, Vol. II.

Thrasher, F. M.: The Gang, Chicago, 1927.

Timlin, M. F.: Canadian Immigration Policy, International Migration, ICEM, Geneva, 1965, 3, 1/2, 52-72.

Toman, W.: Family Constellation as a Basic Personality Determinant, Journal of Individual Psychology, 1959, 15, 2, 199-211.

Torres-Zayas, J. A.: The Puerto Rican in New York, The Economic Weekly, Special number, July 1963.

Torrueillas, L. M.: La emigración: impacto sobre la estructura económica y social de Puerto Rico, Paper presented at the "Novena Convención de Orientación Social de Puerto Rico," University of Puerto Rico, 1955.

Tschoungui, S. P. and Zumbach, P.: Diagnostic de la délinquance juvénile au Cameroun, International Review of Criminal Policy, 1962, 20, 35-47.

Tsukuki, H.: The living conditions of Japanese immigrants in South America: 1958-1959, J. trop. Med Hyg., 1961, 64, 4, 97-100.

Ulibarri, Horacio: Social and attitudinal characteristics of Spanish-speaking migrant and ex-migrant workers in the southwest, Sociology and Social Research, 1966, 50, 3, 361-370.

United Nations Secretariat: Prevention of Types of Criminality Resulting from Social Changes and Accompanying Economic Development in Less Developed Countries, United Nations, New York, May 1960, A, Conf. 17, 4.

United Nations Secretariat: New Forms of Juvenile Delinquency, Their Origin, Prevention and Treatment, United Nations, New York, 1960, A Conf. 17, 7.

United Nations Secretariat: Quelques considerations sur la prévention de la délinquance juvénile dans les pays africains subissant de changements sociaux rapides, International Review of Criminal Policy, 1960, 16, 43-44.

United Nations Secretariat: Social Change and Criminality, United Nations, New York, 1965, A Conf. 26, 1.

Various authors: La scolarisation des enfants des travailleurs migrants, Churches Committee on Migrant Workers in Western Europe, Geneva, 1965.

Vechten, van, C. C.: The Criminality of the Foreign-Born, Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, 1941, 32, 139-147.

Venter, H. J.: Urbanization and Industrialization as Criminogenic Factors in the Republic of South Africa, International Review of Criminal Policy, 1962, 20, 59-71.

Vitols, M. M.: The significance of the higher incidence of schizophrenia in the Negro race in North Carolina, N. C. Med. J., 1961, 22, 4, 147-158.

Wattenberg, W. W.: Education for Migration, Sch. Rev., 1948, 56, 325-331.

Weinberg, K. S.: Juvenile Delinquency in Ghana: A comparative analysis of delinquents and Non-delinquents, Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, 1964, 55, 471-481.

Weinstock, S. A.: Some factors that retard or accelerate the rate of acculturation, with special reference to Hungarian immigrants, Human Relations, 1964, 17, 4, 321-340.

Wilensky, H. I. and Edwards, H.: The skidder: ideological adjustments of downward mobile workers, Amer. Sociol. Rev., 1959, 24, 215-231.

Willner, D.: Hearot al t'huma shel haantropologia v'al kama migishote ha liv'aya shel k'litat hagira, (Remarks about the scope of anthropology and several of its approaches to the problem of immigrant absorption), M'gamot, 1956, 7, 86-92.

Wirth, L.: Urbanism as a Way of Life, American Journal of Sociology, 1938, 44, 1-24.

Wirth, L.: The Urban Society and Civilization, American Journal of Sociology, 1940, 45, 774.

Witmer, H. L. and Kotinsky, R.: New Perspective for Research on Juvenile Delinquency, Children's Bureau, Washington, Governmental Printing Office, 1955.

Young, K.: The new immigrant and American industrial society, Indus. Psychol., 1926, 1, 132-145.

Zilboorg, G.: The vicissitude of the intellectual immigrant today, J. Soc. Psychol., 1940, 12, 303-397.

Zubrzycki, J.: Immigrant Participation in an Australian Community, International Migration, 1964, 2, 3.

Adjustment of Migrants

Adaptation des migrants

Abaunza, A.: Los valores psicológicos de la personalidad y fenómenos psíquicos de adaptación al ambiente, Editorial Séneca, México City, 1940.

Abramson, J. H.: Emotional Disorder, Status Inconsistency and Migration. A Health Questionnaire Survey in Jerusalem, Milbanj mem. Fd Quart., 1966, 55, 1, 1, 23-48.

Adar, L.: L'heker hak'shayim halimudiyim etsel yaldehy olim (Contributions to the study of scholastic difficulties of immigrant children), M'gamot, 1956, 7, 139-180.

Aliaga Lindo, P.: Estudio de un grupo cultural de una barriada limeña mediante la prueba de Rorschach, Arch. Crim. Neuropsiq., 1960, 8, 32, 775-800.

Anfossi, A.: Differenze socioculturali tra gruppi piemontesi e meridionali a Torino, Atti del 1° Congresso del Centro Ricerche Industriali e Sociali di Torino.

Anonymous: Mixed Schools - Problem in New York City too; Puerto Rican Children Segregated by Language Barrier, United States News, 1956, 11, 13, 53-56.

Anonymous: Children in Migrant Families, Child Welfare, 1962, 41-42, 82-83.

Anonymous: The Churches Role in Migration and Integration, Bulletin of the Council for Social Service, The Anglican Church of Canada, Oct. 1963.

Anonymous: L'assimilation de la main-d'œuvre étrangère, Revue de Medicine Preventive, 1963, 8.

Anonymous: Los problemas de la delincuencia juvenil en los Países en vías de desarrollo desde el punto de vista de la salud mental, United Nations, W. F. M. H., New York, 1965, A conf. 26, L. 3.

Anonymous: Immigration, Medical and Social Aspects, Ciba Foundation Report, J. A. Churchill Ltd., London, 1966.

Arroche, Paquita: Vocational Needs of the Puerto Rican in New York City, Ph.D. Thesis, Fordham University, 1956.

Bene, E.: Anxiety and Emotional Impoverishment in Men Under Stress, Brit. J. Med. Psychol., 1961, 34, 281-289.

Berner, Peter: La psychopathologie sociale des réfugiés, Evolution Psychiatrique, 1965, 30, 4, 633-655.

Berlheim, S., Beck-Dvorzak, M., Blazevic, D., Bucan, D. and Radosevic, Z.: Socijalni znacaj neuroza (Social Aspects of Neuroses), Lijecn. Vjesn., 1961, 83, 1, 5-20.

Bierer, J.: Immigrazione e psichiatria, Atti del Convegno Internazionale di studio su Immigrazione, Lavoro e Patologia Mentale, Milano, 1963.

Bouquet, Susana: Acculturation of Puerto Rican Children in New York and Their Attitudes Toward Negroes and Whites, Ph. D. Thesis, Columbia University, New York, 1961.

Breed, W.: Suicide, Migration and Race: A Study of Cases in New Orleans, J. Soc. Issues, 1966, 22, 1, 30-43.

Brody, E. B.: Algunos problemas conceituais e metodologicos relacionados com persquisa em sociedade, cultura e coença mental, J. bras. Psiquiat., 1963, 12, 2, 117-142.

Burgalassi, S.: Elementi psico-sociologici delle migrazioni in rapporto a fattori di religiosità, Pisa, 1965.

Camba, Raffaele and Rudas, Nereide: Emigrazione e patologia mentale: Il problema etiopatogenetico, Rivista Sarda di Criminologia, 1965, 1, 3, 223-272.

Camba, Raffaele and Rudas, Nereide: Emigrazione e patologia mentale: Risultante epidemiologiche, aspetti clinici e patodinamici, Rivista Sarda di Criminologia, 1965, 1, 3, 273-335.

Camba, Raffaele and Rudas, Nereide: Emigrazione e patologia mentale: Primi rilievi statistici relativi all'emigrazione, Rivista Sarda di Criminologia, 1965, 1, 4, 473-506.

Campion, D. R.: Patterns of Suicide in Philadelphia: 1948-1952, Thesis, Univ. of Pennsylvania, Philadelphia, 1960.

Champion, Y.: Migration et maladie mentale, Librerie Arnette, Paris, 1958.

Dalla Volta, A.: Frustrazioni costruttive e frustrazioni negative nei comportamenti migratori, XIX Congresso Naz. della Soc. di Medicina Leg. e delle Ass., Cagliari, Sassari, 15-19 ott. 1965.

Daumezon, G.Y., Champion, J. and Champion, Basset: L'assistance psychiatrique aux malades mentaux d'origine nord-africaine musulmane en métropole, Monographie de l'Institut National d'Hygiène, Paris, 1950.

Daumezon, G.Y., Champion, J. and Champion, Basset: Etude démographique et statistique des entrées masculines nord-africaines à l'hôpital psychiatrique Saint-Anne de 1945 à 1950, L'Hygiène Mentale, 1954, 43, 1.

De Caro, D.: Studio clinico statistico sulle manifestazioni psichiatriche di 500 soggetti immigrati dal Sud Italia nella città di Torino negli anni compresi tra il 1952 e il 1960, Atti Convegno Internazionale di Studio su: Immigrazione, Lavoro e Patologia Mentale, Milano, 23-24 marzo 1963.

De Caro, D.: Problemi psichiatrici dell'emigrazione, Minerva Medico-legale, 1965, 85, 161.

De Caro, D., Della Rovere, S. and Coda, G.: Le turbe psichiatriche della immigrazione interna, Annali di Freniatria e Scienze Affini, 1963, 76, 1.

Doll, E. A.: The Problem of the Feeble-minded in the Community under Changing Social Conditions, New Jersey Dept. of Institutions and Agencies, 1928, Publ. 14, pp. 11-15.

Drusine, L.: Some Factors in Anti-Negro Prejudice Among Puerto Rican Boys in New York City, New York University, New York, 1956.

Durante, Aldo: Problemi psicologici dell'emigrazione - Contributo alla conoscenza psicologica del fenomeno migratorio, Clinica Psichiatrica, 1966, 2, 1, 31-65.

Eisenstadt, S. N.: The Place of Elites and Primary Groups in the Absorption of New Immigrants in Israel, Amer. J. Sociol., 1951, 57, 222-231.

Eisenstadt, S. N.: Research on the Cultural and Social Adaptation of Immigrants, Int. Soc. Sc. Bull., 1951, 3, 258-261.

Eisenstadt, S. N.: The Process of Absorption of New Immigrants in Israel, Hum. Relat., 1952, 5, 223-246.

Eisenstadt, S. N.: Institutionalization of Immigrant Behavior, Hum. Relat., 1952, 5, 373-395.

Eisenstadt, S. N.: The Absorption of Immigrants, The Free Press, New York, 1955.

Eitinger, Leo: Psychiatric Investigations Among Refugee Patients in Norway, Ment. Hyg., 1960, 44, 91-96.

Eitinger, Leo: The Symptomatology of Mental Disease among Refugees in Norway, J. Ment. Sci., 1960, 106, 947-966.

Ewen, F.: L'adaptation des travailleurs immigrés, Echo de l'industrie, 9 May 1964 and May 1964.

Ex, J.: Adjustment after Migration, Martinus Nijhoff, The Hague, 1966.

Ferracuti, F.: Correlati psico-sociologici di tipo autodistruttivo in società a rapido cambio sociale - Problemi di Ricerca, Suicidio e tentato suicidio in Italia, Rapporto della Commissione di Studio del Centro Naz. di Prev. e Dif. Soc., 1967, 297-302.

Gabower, G.: Behavior Problems of Children in Navy Officer's Families: As Related to Social Conditions of Navy Family Life, Catholic Univ. America Press, Washington, 1959.

Giovacchini, P. L.: Ego Adaptation and Cultural Variables, Arch. Gen. Psychiat., 1961, 5, 1, 37-45.

Gjsberg, A.: Alguns problemas de adaptacao de imigrantes estrangeiros a nova meie, Rio de Janeiro, 1959.

Goff, Regina M.: Some Educational Implications of the Influence of Rejection of Aspiration Levels of Minority Group Children, J. exp. Educ., 1954, 23, 179-183.

Grasso, P. Giovanni: Personalita' giovanile in transizione, Pas Verlag, Zurigo, 1964.

Grasso, P. G.: Transizionalita' dei valori familistici e modernizzazione culturale educativa, Laterza, Bari, 1964, pp. 125-151.

Grieser, Norman: Airborne from San Juan, (About a group of migrants, their background and how they fared after coming to New York), New Republic, 1947, 67, 18, 21-24.

Guillon, J. J., Duchéne, H. and Champion, Y.: Pathologie mentale de la mobilité géographique, Etude Statistique, Encyclopedie Méd. Chirurg., 37730C, Paris, 12-1958.

- Hoek, A., Moses, R. and Terrespolsky, I.: Emotional Disorders in an Israeli Immigrant Community. A Comparison of Prevalence amongst Different Ethnic Groups, Israel Ann. Psychiat. Relat.,
- Hollingshead, A. B., Ellis, R. and Kirby, E.: Social Mobility and Mental Illness, Amer. Sociol. Rev., 1954, 19, 577-584.
- Hunt, R. G.: Socio-Cultural Factors in Mental Disorders, Behav. Sci., 1959, 4, 96-106.
- Johnston, R.: Immigrant Assimilation, Paberson Brokensha Pty. Ltd., Perth.
- Kauffman, Eugene: A Social, Educational and Recreational Program in the Adjustment of Adult Newcomers, Jewish Soc. Serv. Quart., 1950, 26, 404-409.
- Kluge, E.: Entwurzelung und Entwicklung, Monatschrift fur Kriminologie und Strafrechtsreform, 1965.
- Krapf, E. E.: Ambiente idiomático y alienación, Rev. Assoc. Med. Argent., 1939, 53, 599-602.
- Lazarus, J., Locke, B. Z. and Thomas, D. S.: Migration Differentials in Mental Disease, The Milbank Memorial Fund Quarterly, 1963, January, 41, 26-42.
- Lawless, D. J.: Attitudes of Leaders of Immigrant and Ethnic Societies in Vancouver towards Integration into Canadian Life, International Migration Quarterly, 1964, 2, 3.
- Lin Tsung-Yi: Effects of Urbanization on Mental Health, Int. Sci. J., 1959, 2, 24-33.
- Listwan, I. A.: Paranoid States: Social and Cultural Aspects, World Ment. Hlth., 1959, 11, 171-177.
- Listwan, I. A.: Mental Disorders in Migrants: Further Study, World Ment. Hlth., 1960, 12, 38-45.
- Locke, B. Z. and Duvall, Henrietta, J.: Migration and Mental Illness, Eugenics Quarterly, 1964, 2, 4, 216-221.
- Lolis, Kathlenn: He bites, Understanding the Child, 1953, 22, 22-24.
- Malzberg, B.: Rates of Mental Disease among Certain Population in New York State, J. Amer. Statist. Ass., 1936, 31, 545-548.
- Malzberg, B.: Migration and Mental Disease in Negroes, Amer. J. Phys. Anthropol., 1936, 21.

- Malzberg, B.: A Statistical Study of First Admissions with Psychoneuroses in New York State-1949-51, Amer. J. Psychiat., 1959, 116, 152-157.
- Malzberg, B.: Migration and Mental Disease among the White Population of New York State-1949-51, Hum. Biol., 1962, 34, 2, 89-98.
- Malzberg, B. and Lee, E.: Migration and Mental Disease: A Study of First Admissions to Hospitals for Mental Disease, New York, 1939-1941, Social Science Research Council, New York, 1956.
- Meda, A. and De Natale, F.: Considerazioni psichiatriche e criminologiche in tema di emigrazione, Quaderni di Criminologia Clinica, 1966, 3.
- Masciocchi, A.: Emigrazione, patologia ed igiene mentale, Atti V. Congresso Naz. Lega d'Igiene e Profilassi Mentale, Igiene Mentale, 1962, 1199.
- Martrangelo, A.: Immigrazione e alcoolismo Atti del Convegno Internazionale di studio sul tema: Immigrazione, Lavoro e Patologia Mentale, Milano, 1963
- Mezey, A. G.: Psychiatric Aspects of Human Migrations, Int. J. Soc. Psychiat., 1960, 5, 4, 245-260.
- Miller, J.: Foreign Born Parentage and Social Maladjustment, Psychol. Clin., 1930, 19, 19-25.
- Mol, J. J.: Changes in Religions Behavior of Duth Immigrant, R. E. M. P. Bulletin, 1965, Suppl. 8.
- Moss, J. J.: Newcomer Family Acceptance -Rejection of the Community and the Process of Assimilation, Rural Sociol., 1956, 21, 3-4, 302-306.
- Murphy, H. B. M.: Social Change and Mental Health, Causes of Mental Disorders: A Review of Epidemiological Knowledge, 1959, 280-285.
- Odegaard, O.: Emigration and Insanity. A Study of Mental Disease among Norwegianborn Population of Minnesota, Acta Psychiat. Neurol. Scand. 1932, Suppl. 4.
- Opler, M. K. and Singer, J. L.: Ethnic Differences in Behavior and Psychopathology: Italian and Irish, Int. J. Soc. Psychiat., 1956, 2, 11-21
- Pascual del Roncal, F.: Mental Hygiene of Immigrants and Displaced Persons, Proc. 4th Int. Congr. Ment. Hlth., 1951, 241-250.
- Pfister-Ammende, M.: Schulkind und Jugendlicher im Emigrations - und Fluchtlingdasein, Prax. Kinderpsychol., 1960, 9, 8, 273-278.

Pollock, H. M.: A Statistical Study of the Foreignborn Insane in the New York State Hospitals, N. Y. State Hospital Bulletin, 1912, 4.

Risso, M.: Primi risultati di un'indagine sociologica e psicopatologica sugli emigrati italiani nella Svizzera tedesca, Il Lavoro Neuropsichiatrico 1963, 32, 17, 2, 1-15.

Rizzo Costa, C.: La familia Vázquez en los Estados Unidos: cuarenta lecciones en inglés práctico para personas que piensan trasladarse a los Estados Unidos, Editorial del Departamento de Instrucción Pública, San Juan, Puerto Rico, 1954.

Rodríguez Pastor, J.: Notas de un estudiante Puertorriqueño, (Donde se relatan las aventuras de un estudiante pobre en los Estados Unidos), Biblioteca de Autores Puertorriqueños, 1958, San Juan, P. R., III Edition.

Rothenberg, A.: Puerto Rico and Aggression, Amer. J. Psychiat., 1964, 120, 10, 962-970.

Rychlak, J. F., Mussen, P. H. and Beentt, J. W.: An Example of the Use of the Incomplete Sentence Test in Applied Anthropological Research, Hum. Organization, 1957, 16, 1, 25-29.

Saenger, G.: The Psychology of the Refugee, Contemp. Jewish Rec., 1940, May-June, 264-273.

Saenger, Gerhard: Minority Personality and Adjustment, Trans. N. Y. Acad. Sci., 1952, 14, 204-208.

Sands, I. J.: Manifestations of Mental Disorders in Travelers Aid Society Clients, Mental Hygiene, 1927, 2, 728-744.

Santoloni, M: L'adaptation des Italiens immigrés après la guerre en Belgique, Revue du Conseil Economique Vallon, mai-août, 1965, 74-75, 24-39.

Sanua, V. D.: Minority Status of Jews and Psychological Adjustment, Jewish J. Sociol., 1962, 4, 242-253.

Schidt, E.: Features of Danish Suicide Statistics, Sociologiske Meddelelser, 1962, 7, 1, 25-52.

Schwartz, D. T.: Urban Ecology and Psychosis: Community Factors in the Incidence of Schizophrenia and Manic-Depression among Italians in Greater Boston, Int. J. Soc. Psychiat., 1964, 10, 2, 101-118.

Seeman, M.: Intellectual Perspective and Adjustment to Minority Status, Soc. Probl., 1956, 3, 142-153.

Shuval, J. T.: Hamishpaha k'gorem n'histaglut hayeled haole (Family as a Factor in Adjustment of Immigrant Children), M'gamot, 1956, 7, 181-203.

Simey, T. S.: Mental Health and the Problem of Transplanted Persons, Bull. World Fed. Ment. Hlth., 1949, 1, 6, 12-16.

Stubbins, D. G. and Overn, A. V.: Scholastic Difficulties of the Children of Immigrants, J. Educ. Res., 1937, 278-280.

Szatman, A.: Special Mental Health Problems of Refugees, Ment. Hyg., 1957, 41, 361-362.

Tanfani, L.: Su particolari quadri psichici osservati in lavoratori emigrati, Giornale di Psych. e Neuropatologia, 1954, 82, 821.

Tietze, C., Lemkau, P., and Cooper, M.: Personality Disorders and Spatial Mobility, Amer. J. Sociol., 1942, 48, 29-39.

Torres Zayas, José A.: The Puertorrican in New York: A Case Study of Psychosociological Alienation, The Economic Weekly, July, 1963, Special Number, 1197-1204.

Trautman, E. C.: Suicide Attempts of Puerto Rican Immigrants, Psychiat. Quart., 1961, 35, 544-554.

Triseliotis, John: Casework with Immigrants: The Implications of Cultural Factors, British J. of Psychiatric Social Work, 1965, 8, 1, 15-25.

Tyhurst, Libuse: Displacement and Migration: A Study in Social Psychiatry, Amer. J. Psychiat., 1951, 107, 561-568.

Villa, J. L.: Comportement psychique des travailleurs migrants et leur adaptation au milieu social du pays d'accueil, Council of Europe, Strasbourg, 1962, RS 27 (62).

Vutols, M. M.: Migration and Schizophrenia in North Carolina Negroes, American J. of Orthops., 1963, 33, 3, 554-557.

Wattenberg, W. W.: Mobile Children Need Help, Educ. Forum, 1948, 12, 335-342.

Wechsler, H.: Community Growth, Depressive Disorders, and Suicide, Amer. J. Sociol., 1961, 67, 1, 9-16.

Weinberg, Abraham A.: Psychosomatic Factors in the Adjustment of New Immigrants, Acta Med. Orient., Jerusalem, 1949, 8, 13-19.

Weinberg, A. A.: Problems of Adjustment of New Immigrants to Israel, Bull. World Fed. Ment. Hlth., 1953, 5, 57-63.

Weinberg, A. A.: Mental Health Aspects of Voluntary Migration, Ment. Hyg., 1955, 39, 450-464.

Weinberg, A. A.: Histaglut olim l'or hapsihoanaliza, (Adjustment of Immigrants in the Light of Psychoanalysis), Ofakim, 1956, 10, 168-174.

Weinberg, A. A.: Migration and Belonging, Martinus Nijhoff, The Hague, 1961.

Winnik, H. Z.: Psycho-Dynamics of Deviant Behavior in Developing Countries Abstracts of papers presented at the XIIth International Course in Criminology, Jerusalem, Sept. 1962.

Yamprey, Nasim: Expatriación y salud mental, Acta Psiquiátrica y Psicológica de América Latina, 1964, 10, 4, 301-306.

Young, P. V.: Social Problems in the Education of the Immigrant Child, Amer. Sociol. Rev., 1936, 1, 419-429.

Zubr Zycki, J.: Sociological Methods for the Study of Immigrant Adjustment, Canberra, 1960.

Internal Migration

Migration intérieure

Alasia, F. and Montaldi, D.: Inchiesta sugli immigrati, Feltrinelli Editore, Milano, 1960.

Albano, I.: Risultati dell'inchiesta sui movimenti migratori della provincia di Napoli negli ultimi 10 anni, con particolare riguardo al biennio 1961-62, Rassegna di Servizio Sociale, 1964, 4, 35-67.

Alberoni, F.: Caratteristiche e tendenze delle immigrazioni interne italiane, Studi di Sociologia, 1963, 1, 23.

Alberoni, F.: Aspetti socio-economici delle migrazioni interne, Atti del Convegno Internazionale di Studio su: Immigrazione, Lavoro e Patologia Mentale, Milano, 1963, pp.22-23.

Aiken, Michael and Fernan, Louis, A.: Job Mobility and the Social Integration of Displaced Workers, Social Problems, 1966, 14, 1, 48-55.

Aliaga Lindo, P.: Estudio de un grupo cultural de una barriada limeña mediante la prueba de Rorsthach, Arch. Crim. Neuropsiq., 1960, 8, 32, 775-800.

Anderson, E.: Selective Migration from Three Rural Vermont Towns and its Significance, 5th Ann. Rep. Eug. Surv. Vt., 1931.

Anderson, T. R.: Intermetropolitan Migration: a Comparison of the Hypothesis of Zipf and Stouffer, Amer. Sociol. Rev., 1955, 20, 287-291.

Anderson, T. R.: Intermetropolitan Migration: a Correlation Analysis, Amer. J. Sociol., 1956, 61, 459-462.

Anfossi, A.: Differenze socio-culturali tra gruppi piemontesi meridionali a Torino, Atti Convegno su: L'inserimento degli immigrati nelle comunità industriali, Torino, 21-22, ottobre 1961.

Anfossi, A., Talamo, M. and Zaccone Derossi, F.: L'immigrazione meridionale a Torino, Comunicazioni del Convegno di Studio sull'inserimento degli immigrati nelle comunità industriali, tenuto a Milano 1962, Arti Grafiche delle Venezie, Vicenza.

Anonimous: Migrazione interna e disadattamento minorile, Ufficio Studi E. C. A. di Roma, Indagine condotta in collaborazione con il Tribunale per i minorenni di Roma.

Anonymous: Children in Migrant Families, Child Welfare, 1962, 41, 2, 82-83.

Anonymous: Ricerca sulle migrazioni interne nel mezzogiorno-Indagine su Acri, Ed. Svimez, Roma, 1963, 83.

Anonymous: Ricerca sulle migrazioni interne nel mezzogiorno-Indagine su Biccari, Ed. Svimez, Roma, 1963, 75.

Anonymous: Ricerca sulle migrazioni interne nel mezzogiorno-Indagine su Fossato Serralta, Ed. Svimez, Roma, 1963, 1-82.

Anonymous: Ricerca sulle migrazioni interne nel mezzogiorno-Indagine su Guardiagrele, Svimez, Roma, 1963, 1-118.

Anonymous: Ricerca sulle migrazioni interne nel mezzogiorno-Indagine su Lode', Ed. Svimez, Roma, 1963, 1-89.

Anonymous: Ricerca sulle migrazioni interne nel mezzogiorno-Indagine su Minervino Murge, Ed. Svimez, Roma, 1963, 1-70.

Anonymous: Ricerca sulle migrazioni interne nel mezzogiorno-Indagine su Poggine, Ed. Svimez, Roma, 1963, 1-48.

Anonymous: Ricerca sulle migrazioni interne nel mezzogiorno-Indagine su Siracusa, Ed. Svimez, Roma, 1963.

Anonymous: Le migrazioni interne nel mezzogiorno-Rapporto generale sulla ricerca, Ed. Svimez, Roma, 1963, 95.

Anonymous: Il movimento migratorio nei rapporti tra località d'origine e centri d'immigrazione, Atti della giornata di studio Comune di Milano, Uff. Problemi Sociali, Milano, 6 Giugno 1963,

Anonymous: Profile of Southern White Emigre's to Detroit, 1963, n.p.

Anonymous: Flussi migratori e principali conseguenze socio-economiche in un'area esodo, Centro studi, Ediz. Rodigine, 1964, 153.

Anonymous: How the Italian Industry copes with Island migration, Report by the Italian Industrial Confederation, Migration News, 1964, 6.

Anonymous: Le ricerche italiane sull'esodo rurale, Centro Naz. di Prev. e Dif. Sociale, Milano, Apr. 1965.

Baglioni, G.: Presentazione e primi risultati di una ricerca sulla integrazione degli immigrati nella città di Milano, Annuario Centro Studi CISL, Faenza, 1963.

Balbo, Laura: Un aspetto dell'integrazione sociale degli immigrati in una grande città, Quaderni di Sociologia, 1962, 11, 3, 298-319.

Barberio C.: L'immigrazione e l'insediamento dei coltivatori meridionali nelle campagne del Centro e Nord Italia, Aspetti e problemi sociali dello sviluppo economico in Italia, s. d.

Barberis, C.: Problems and Consequences in the Rural Environment, U.N. Expert Group on Social and Related Aspects of Rural-Urban Migration in Europe, Hungary, 1967, UN/ SOA/ SEM/ 25/ WP.8.

Barbichon, G.: Problemes et consequences en milieu urbain (Europe Occidentale), N.U., Groupe d'Experts sur les Aspects Sociaux des migrations de la Campagne vers les Villes en Europe et Problèmes Connexes, Hongrie, 1967, UN/ SOA/ SEM/ 25/ W.P.5.

Barkin, S.: Measures to Influence, Reorient or Assist Rural Migrants Moving to Urban Areas, United Nations, Expert Group on Social and Related Aspects of Rural-Urban Migration in Europe; Hungary, 1967, UN/ SOA/ SEM/ 25/ WP.10.

Beilin, H. and Werner, E. E.: Interviewing Availability of a Follow-up Sample of Rural Youth, Publ. Opin. Quart., 1957, 21, 380-384.

Bertolini, P.: Delinquenza e disadattamento minorile, Edizioni Laterza, Bari, 1964.

Burchinal, L. G. and Jacobson, P. E.: Migration and Adjustments of Farm and Urban Families and Adolescents in Cedar Rapids, Iowa, Rural Sociology, 1963, 28, 4, 364-378.

Busatta, S.: Criminalità minorile di città e di campagna, La Scuola Positiva, 1950, 1-2.

Campagna F.: Terroni in città, Ediz. Laterza, Bari, 1959.

Camba, Raffaele and Rudas, Nereide: Emigrazione sarda e integrazione sociale: aspetti dello stereotipo verbale, Rivista Sarda di Criminologia, 1965, 1, 4, 445-472.

Carbonaro-Lumachi: Giovani in provincia, La Nuova Italia, 1962.

Cavalli, L.: L'immigrazione meridionale e la società ligure, Franco Angeli, Milano, 1964.

Cazzullo, C. L.: Moventi umani del fenomeno migratorio, Atti Convegno Internazionale di studio su: Immigrazione, Lavoro e Patologia del Lavoro, 1951, 1, 4.

Citterio C. : Influenza della immigrazione sulla criminalità in Roma, Atti del V Congresso Naz. della Lega d'Igiene e Profilassi Mentale, Igiene Mentale, 1962, 1173.

De Marsico, A. : Manifestazioni attuali del travimento/della delinquenza minorile, Convegno Studi, 1960.

De Martis, D. and Montanini, R. : Aspetti psicologici del fenomeno migratorio. Rilievi metodologici, Atti Convegno Internazionale di studio su: Immigrazione, Lavoro e Patologia Mentale, Milano, 23-24 marzo 1963.

De Rita, L. and Jacomo, G. : Aspetti psicologici dei meridionali in rapporto ai problemi dell'immigrazione, Studi di Sociologia, 1964, 2.

Dimitras, E. : Problèmes et conséquences du rûlien Urbain (Europe Occidentale), N.U. Groupe d'experts sur les aspects sociaux des Migration de la Campagne vers les Villes en Europe, Hongrie, 1967, UN/SCA/SEM/25/W.P. 6.

Faustini, G. and Breda, R. : Le manifestazioni di teppismo e le attuali tendenze del disadattamento minorile, Esperienze di Rieducazione, 1960, 7.

Faustini G. and Conte, M. T. : La delinquenza minorile in Italia del 1958 al 1963, Esperienze di Rieducazione, 1964, 11-12.

Faustini, G. and Radaelli, V. : La prevenzione della delinquenza minorile nelle grandi città italiane, Esperienze di Rieducazione, 3.

Fofi, G. : L'immigrazione meridionale a Torino, Feltrinelli, Milano, 1964.

Fonti, Giuseppe: Quelli che restano- Breve sondaggio sulle cause che i familiari rimasti adducono alla emigrazione dei lavoratori; su come essi valutano la stessa, sulle modificazioni subite, La Previdenza Sociale in Agricoltura, 1961, 11.

Franchini, A. and Introna, F. : Delinquenza Minorile, Cedam, Padova, 1961.

Friedsam, H. J. : Interregional Migration of the Aged in the United States, J. Geront., 1951, 6, 237-242.

Galle, O. R. and Taeuber, K. E. : Metropolitan Migration and Intervening Opportunities, American Sociological Review, 1966, 31, 1, 5-13.

Garavaglia, G. and Ponti, G. : Immigrazione e criminalità, Quaderni di Criminologia Clinica, 1963, 5, 3, 347-358.

Gee, W. and Runk, D. : Quantitative Selection in Cityward Migration, Amer. J. Sociol., 1931, 37, 254-265.

Goffredo, F. : L'immigrazione meridionale a Torino, Feltrinelli, Torino, 1964.

Gold, N. : Suicide and Attempted Suicide in North-Eastern Tasmania, Med. J. Aust., 1965, 52, 11, 9, 361-364.

Gordon, E. B. : Mentally Ill West Indian Immigrants, British Journal of Psychiatry, 1965, 3, 478, 877-887.

Gorynski, J. : Problems and Consequences in the Rural Environment (Eastern Europe), U.N. Expert Group on Social and Related Aspects of Rural-Urban Migration in Europe, Hungary, 1967, UN/SCA/SEM/25/WP 4.

Hofster, E. W. : Recent Trends and Characteristics of Rural-Urban Migration, United Nations, Expert Group on Social and Related Aspects of Rural-Urban Migration in Europe, Hungary, 1967, UN/SCA/SEM/25/WP.3.

Illsley, R., Finlayson, A. and Thompson, B. : The Motivation and Characteristics of Internal Migrants, Milbank Memorial Fund Quarterly, April 1963, 41, 2.

Introna, Francesco: Aspetti degenerativi e criminologici delle migrazioni interne, La Scuola Positiva, 1963, 5, 4, 668-692.

L'Abate, A.: L'esodo rurale Toscano mezzadrile, La Regione, 10, 3/4.

Lombardi, F. V.: Scuola e migrazioni interne-Aspetti e problemi pedagogici, Studi Emigrazione, 1966, 6, 220.

Lucchin, Arrigo: Ricerca comparata su campioni di polesani emigrati e non emigrati, Studi di Sociologia, 1965, 3, 1, 86-94.

Martinelli, F.: Contadini meridionali nella Riviera dei Fiori, La Previdenza Sociale nell'Agricoltura, 1959, 10, 2-3.

Martinson, F. M.: Personal Adjustment and Rural-Urban Migration, Rur. Sociol., 1955, 20, 102-110.

Nardi, M.: Le migrazioni interne e la delinquenza minorile, Tesi di Laurea, Facoltà di Legge, Università degli Studi di Roma, 1966-67.

Omari, T. P.: Factors Associated with Urban Adjustment of Rural Southern Migrants, Soc. Forces, 1956, 35, 47-53.

- Paci, A.: L'integrazione dei meridionali nelle grandi città del Nord., Quaderni di Sociologia, 1964, 3.
- Paci, Massimo: Immigrazione di manodopera e mobilità di lavoro nell'industria edilizia milanese, Quaderni di Sociologia, Ott-Dic 1963, 435-452.
- Paternò-Castello, F.: Incidenza delle migrazioni interne sulla vita delle famiglie e dei minori, Maternità e Infanzia, 1964, 3/4.
- Payne, R.: Rural and Urban Adolescent's Attitudes Toward Moving, Rural Sociol., 1957, 22, 58-61.
- Feretti, Gerolamo: Il fenomeno migratorio nel giudizio e nelle proposte dei sindaci delle località d'origine, Ufficio Problemi Sociali, Milano, 1964, 16.
- Pontrelli, E.: Le migrazioni interne ed il disadattamento minorile, Esperienze di Rieducazione, 1965, 4.
- Radaelli, U.: Il disadattamento sociale dei minori, Esperienze di Rieducazione, 1958, 11/12.
- Reiss, Albert J., Jr. and Kitagawa, Evelyn M.: Demographic Characteristics and Job Mobility of Migrants in Six Cities, Soc. Forces, 1953, 32, 70-75.
- Rose, A. M.: Attitudinal Correlates of Social Participation, Soc. Forces, 1959, 37, 202-206.
- Rose, A. M., and Warshay, L.: The Adjustment of Immigrants to Cities, Social Forces, 1957, 36, 72-76.
- Schwidetzky, Ilse: The Mobility of the Sexes in Country-Town Migration, Forsch. Fortschr., 1949, 25, 164.
- Seguin, C. A.: Migration and Psychosomatic Disadaptation, Psychosom. Med., 1956, 18, 404-409.
- Shannon, L. W., Krass, E., Meeks, E., and Morgan, P.: The Economic Absorption and Cultural Integration of Immigrant Workers, Department of Sociology and Anthropology, Division of Extension and University Services, The University of Iowa, Iowa City, Iowa, 1966.
- Taeuber, A. F.: The Negro as an Immigrant Group: Recent Trends in Racial and Ethnic Segregation in Chicago, Amer. J. Sociol., 1964, 4, 374-382.
- Talamo, M.: L'inserimento socio-urbanistico degli immigrati a Torino, Atti Convegno su: L'inserimento degli immigrati nella comunità industriale, Torino, 21-22 ottobre 1961.

- Thieme, Frederick P.: A Comparison of Puerto Rican Migrant and Sedentes, Michigan Academy of Science, Arts and Letters, 1957, 42, 249-256.
- Thomas, Dorothy Swaine: Selective Internal Migration: Some Implications for Mental Hygiene, American Association for Advancement of Science, n.9, pp.256-262.
- Thorndike, E.L.: The Causes of Migration, Within the United States, Science, 1941, 93, 441.
- Various Authors: Il fenomeno migratorio nella città di Roma, Ediz. ANEA, Ufficio Studi dell'ECA di Roma.
- Various Authors: Destinazione Roma. Contributo allo studio dell'esodo rurale verso la Capitale, La Previdenza Sociale in Agricoltura, 1961.
- Various Authors: Problemi medici e sociali della immigrazione nella provincia di Milano, Istituto Italiano di Medicina Sociale, I Quaderni degli Incontri, N.14, Milano, 12 maggio 1963.
- Various Authors: Problemi medici e sociali della immigrazione nella provincia di Genova, Istituto Italiano di Medicina Sociale, I Quaderni degli Incontri, n.16, Genova, 9 Feb. 1964.
- Various Authors: Problemi medici e sociali della immigrazione nella provincia di Napoli, Istituto Italiano di Medicina Sociale, I Quaderni degli Incontri, n.21, Napoli, 28 aprile 1964.
- Various Authors: Problemi medici e sociali della immigrazione nella provincia di Roma, Istituto Italiano di Medicina Sociale, I Quaderni degli Incontri, N.25, Roma, 4 giugno 1964.
- Various Authors: Il problema della delinquenza minorile, Giuffrè, Milano, 1964, Centro Studi Problemi Sociali, Quaderno n.1.
- Various Authors: Problemi medici e sociali dell'integrazione cittadina di masse rurali, Istituto Italiano di Medicina Sociale, I Quaderni degli Incontri, N. 32, Arezzo, 21 marzo 1965.
- Villani, A.: Migrazioni interne e insediamento urbano, Evoluzione della "correa" del comprensorio milanese dal 1950 ad oggi, Aggiornamenti Sociali, 1964, 7/8.

Vazquez Calzada, José L.: La emigración puertorriqueña: solución o problema?, Revista de Bienestar Publico, 1963, 19, 74, 50-56.

Warren, R. : The "Common Land" in South Germany: the Behavior of Prefeudal Institution Under the Strains of Industrialization, Rural Sociol., 1957, 22, 3, 271-273.

Zaccone de Rossi, F. : L'inserimento nel lavoro degli immigrati meridionali a Torino., Atti Convegno su: L'inserimento degli immigrati nelle comunità industriali, Torino, 21-22 ottobre 1961.

Zimmer, Basil George : Adjustment of Migrants in the Urban Area: A Study of Participation in the Urban Community in Relation to Migration Experience, Dissertation Abstracts, 1954, 14, 1272-1273.

Zimmerman, C. C. : Selective Rural-Urban Migration, Publ. Amer. Sociol. Soc., 1929, 23, 104-115.

European Migration Studies

Etudes sur la migration européenne

Alberti, M. Luisa: Problematica di un gruppo di giovani emigranti in Svizzera, Rassegna di Servizio Sociale, 1964, 3, 33-50.

Anonymous: Decade (A) of Post World-War II European Migration 1946-1955, Joint Statistical Project on European Migration, I.C.E.M. I.L.O., O.E.E.C. , U. N.

Anonymous: European Migration in the Years 1956-1957, Supplement to-A Decade of Post-War Migration 1946-1955.

Anonymous: Social Welfare Programmes for Migrant Workers, Report of the Expert Group, Mont Pèlerin, 1962 United Nations, Geneva, 1963, SOA/ESWP EG/Rep. 2.

Anonymous: Les problemes de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse, Journées d'études Commission National pour l'UNESCO, Rapport Final, 1963.

Anonymous: European Seminar on Social Welfare Programmes for Migrant Workers, Madrid, Spain, 1964, United Nations, SOA/ESWP/1964/2.

Anonymous: Reglement 38/64 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'interieur de la Communauté, C. E. E., Bruxelles, Mai, 1964.

Anonymous: L'Etablissement des travailleurs étrangers dans les collectivités locales des Pays Membres du Conseil de L'Europe, Conference européenne des Pouvoirs locaux, Cinquième session, 7-10 avril 1964, Doc/CPL (5) 21, Doc/ CPL (5) 22, Doc/ CPL (5) 23.

Anonymous: Connaissance de l'immigration nord-africaine en France, Centre africain des Sciences humaines appliquées, Aix-en-Provence, Fevr. 1964.

Anonymous: L'immigration des travailleurs noirs en France, Colloque organisé à Marseille par le Centre de Conjuncture africain et malgache de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Marseille, 1964.

Anonymous: Un fenómeno de nuestros días: la emigración, Boletín informativo, Comisión católica española de Migración, Nov.-Dec. 1965, 107, 3-11.

Anonymous: Un handicap pour l'Europe: elle va manquer de bras, L'Usine Nouvelle, Ed. Suppl., Oct. 1965, 221-225.

Anonymous: Problemes de l'immigration de Travailleurs musulmans en Europe occidentale, Nouvelles Commission Inter. Catholique pour les Migrations, Geneve, Sept.-Oct. 1965, No. 5.

Anonymous: Problemes et politique de main-d'œuvre en Grece, O.C.D.E., Paris, 1965.

Anonymous: Les problemes de main-d'œuvre dan la Communité en 1965, C.E.E., Bruxelles, 1965.

Anonymous: Securité sociale des travailleurs migrants - Etat au 1er Janvier 1965, Communauté Economique Européenne, Bruxelles, 1965.

Anonymous: Dixieme rapport d'activité, Conseil de L'Europe, Strasbourg, 31 Dec., 1965.

Anonymous: L'emigrazione in Europa, Epoca, 29 Maggio 1966, N° 818.

Anonymous: La posizione anagrafica dei lavoratori emigrati, Il Messaggero, 16 Maggio 1967.

Antonsen, K.: Regional Migration and its General Background, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

Bauvir, L.: L'immigration italienne pourrait davantage nous aider à résoudre notre probleme de population, Revue de Conseil Economique Wallon, Janvier-Avril 1965, 72-73, 8-18.

Brewster, D.: Muslims in Britain, Crucible, May 1965, 93-97.

Brewster, D.: Anglican Church's Experience with Moslems in Great Britain, Migration News, Sept.-Oct. 1965, 5.

Caporale, Ch.: Coût et Profit des Migrations, Revue de l'Action Populaire, January 1965.

Caron, A.: Migrant Workers in Belgium and their Vocational Training, Migration Today, 1966, 7, 24-30.

Cerezuelle: Les jeunes immigrés étrangers, Espagnols, Portugais, Yougoslaves, Hommes et Migrations, Documents Paris, 30 Aout 1965, 624.

Claes, B.: De Sociale integratie van de Italiaanse en Poolse immigranten in Belgisch Limburg, Hasselt, Heideiland, 1962.

Clemens, R.: L'assimilation culturelle des immigrants en Belgique, Liege, Vaillant-Cermanne, 1953.

Deakin, N. D.: Immigration and British Politics, Crucible, May 1965, 80-86.

Denis, D.: Nuovi aspetti delle migrazioni: Lavoratori Turchi e Nord-Africani in Belgio, Notizie, Fatti, Problemi dell'Emigrazione, Ottobre 1965, 10, 280-282.

Denis, F.: Turkish and North African Workers in Belgium, Migration News, International Catholic Migration Commission, Sep.-Oct. 1965, 5.

Desai, R.: Indian Immigrants in Britain, Oxford University Press, 1963.

Doublet, Jacques: Les mouvements migratoires en Europe, Revue Int. de Sciences Sociales, 1965, 17, 2, 304-317.

Ghys, J.: Moslem Workers in France, Migration News, Sept.-Oct. 1965, 5.

Grandjet, P.: Les migrations de travailleurs en Europe, Cahiers de l'Insti. International d'Etudes Sociales, Oct.-Dec., 1966.

Grandval, G.: Les Problemes de la mobilité de la main-d'œuvre, Bulletin de l'Association de Cadres Dirigeants de l'Industrie pour le Progres social et économique, Frevrier 1965, 198, 58-82.

Haar, R.: Erfahrungen mit türkischen Arbeitnehmern in Deutschland, Nechrichten, Nov.-Dec. 1965, 6.

Hoefel, D.: Le problème de frontaliers en Alsace, Bulletin de l'Association de Cadres dirigeants de l'Industrie pour le Progres social et économique, Dec. 1964, 196, 526-530.

Hofmeijer, D. F.: Anticipating the Future, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

Honn, H.: Ausländische Industriearbeiter und deutsches Recht, Verlagsges. Recht v. Wirtschaft, Heidelberg, 1965.

Hooper, R. (Ed.): Colour in Britain - (based on a B. L. C. radio series), British Broadcasting Corporation, London, 1965.

Huzley, E.: Back Street New Worlds: a look at Immigrants in Britain, Chat and Windus, London, 1964.

Jolles, H. M.: European Migration as a Political Phenomenon, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

Jungo, P. M.: Die Italianische Gementklasse von Einsiedeln, Schulratskanzlei, Einsiedeln, 1966.

Kayser, B.: Nouvelles donnees sur l'emigration grecque, Population, Aout-Sept. 1964.

Leech, K.: Migration and the British Population, Race Institute of Race Relations, London, 1966, Vol. VII, No. 4.

Lewin, K.: The Free Movement of Workers, Common Market Law Review, Dec. 1964, 5, 300-324.

Lucrecio, G., Perottia, A., and Falchi, N.: L'emigrazione italiana negli anni '70, Morcelliana, 1966.

Martinelli, F.: La migrazione dei lavoratori italiani nell'ambito della comunita economica europea, Rassegna Italiana di Sociologia, Aprile-Giugno 1964.

Massenet, M.: Les problemes nouveaux poses par les migrants etrangers, Bulletin Ass. Cadres Dirigeants de l'Industrie pour le Progres Social et Economique, Janvier, 1965, 197, 17-29.

Moindrot, C.: Les vagues d'immigration en Grande-Bretagne, Population INED, Paris, Juillet-Aout 1965, 633-650.

N'Diaye, J. P., Bassene, J., and Germain, D.: Les travailleurs noirs en France - Pourquoi les migrations?, Realites Africaines, Mai/Juin 1963, 5

Orlando, F.: Guerra alla poverta, Sansoni, Firenze, 1966.

Pannel, N. and Brockway, F.: Immigration, What is the Answer? - Two Opposing Views, Routledge and Kegan Paul Ltd., London, 1965.

Rochcau, G.: Intra - European Migration 1961-1964, News Letter, Institute of Race Relations, London, Dec. 1965, 27-30.

Rooyen, J. P., Van: Het Europese Bevolkingsvraagstuk, Nieuw Europa, Jan. 1965, 1.

Rundblad, B. G.: Arbetskraftens rörlighet - ein studie av en tokal arbetsmarknad, Almquist and Wiksell, 1964, XIV.

Schwenk, H.: Outline of data on migration statistics in the member countries of the Council of Europe, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

Seiler, A. J.: Sämo Italiani-Dei Italiener, EVZ-Verlang, Zurich.

Shaw, A. B.: Notes on Punjabi Migration, News Letter, Institute of Race Relations, London, April 1966, 21-23.

Stiglbauer, K.: Volume and Effects of Commuting (in European countries), Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

Tapinos, G.: Politique et programmes de main-d'oeuvre aux Etat-Unis, O. C. D. E., Paris, 1964.

Tapinos, G.: Chronique de l'immigration, Population, juillet-aout 1965, 4, 675-686.

Verriere, J.: L'evolution recente de l'emigration irlandaise, Institut Nat. d'Etudes Demographiques, Paris, Population No. 2, 1965.

Verthe, A. M. J.: Some Sociological Aspects of the Belgian Emigration, The International Migration Digest, Autumn 1965, 2, 125-135.

Wander, H.: Origin and destination of recent migration in Western Europe, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

Wenham, Brian: Coming to Grips with the Color Bar in Britain, The New Republic, Jan. 28, 1967.

Zaccone - Derossi, F.: Migrations for Economic Reason in Europe, Council of Europe, European Population Conference, Strasbourg, 1966, Official Documents of the Conference, Vol. II.

European Migration and Crime

Migration européenne et criminalité

Anonymous: Kriminalvarden 1965, Sveriges Officelle Statistik Rattsvasen, Kriminalvardsstyrelsen, Stockholm, 1962.

Anonymous: Die im Jahre 1965 in der Bundesrepublik Deutschland einschliesslich Berlin (West) bekanntgewordene Kriminalität, Bulletin des Presse und Informationsamtes der Bundesregierung, Part I: 83, 660-664, 23 June 1966, Part II: 84, 24 June 1966, 668-671, Part III: 85, 28 June 1967, 678-680.

Anonymous: Meeting of the "Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände", Magnet Bundesrepublik, March 30-31 1966, Haft, 42, 153.

Anonymous: Statistique de la criminalité en Suisse, 1965, Bureau Central Suisse de Police, Bureau Federal de Statistique, Berne, 1966.

Anonymous: Delinquance at autres formes de comportement anti-social des travailleurs migrants, Note de la division des problemes criminals Direction des affaires juridiques, Strasbourg, 25 May 1966, DFC (66) 2.

Bottoms, A. E.: Delinquency amongst Immigrants, Race, 1967, 8, 4, 357-383.

Bulmer, J. H.: Birds of Passage, The Police Journal, July 1965.

British Cooperative Clinical Study: Gonorrhoea Study, 1965, St. Mary's Hospital, London, British Journal Vener. Dis., 1967, 43, 1, 25-31.

Degeer, L.: Instabilité de la main d'oeuvre italienne, Travaux du Seminaire de Sociologie, Liege, 1949.

Gibbens, T. C. N., and Prince, J.: Shoplifting, Institute for the Study and Treatment of Delinquency.

Gillioz, E.: La criminalité des étrangers en Suisse, Revue Pénale Suisse, 1967, 83, 2, 178-191.

Graven, J.: Le probleme des travailleurs étrangers délinquants en Suisse, Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, Oct.-Dec. 1965 265.

Händel, K.: Verteidigungsvorbringen italienischer Gastarbeiter, Kriminalistik, 1966, 20, 7, 360-362.

Hirsch, C. A.: La criminalité nord-africaine, Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 1953, oct.-dec., 298-302.

Hirsch, C. A.: La criminalité des Nord-Africains en France; est-elle une criminalité par défaut d'adaptation?, Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 1959, avril-june, 129-142.

Jephcott, P.: A Troubled Area, Notes on Nottin Hill, London, 1964.

Koironen, V. A.: A Study of the Criminality of Finnish Immigrants in Sweden, Council of Europe, International Exchange of Information on Current Criminological Research Projects in Members States, Strasbourg, 1966, DFC/IRC (66) 2, pag. 202.

Kurz, U.: Partial Adaptation and Cultural Conflict. Group Structure and Adaptive Dispositions in an Italian Guest Workers Group, Kolner Z. Soziol. Sozialpsychol., 1965, 17, 4, 814-832.

Lars-Goran Klemming: Grekens och jugoslavers kriminalitet, Inst. for Criminal Science, Stockholm, 1967.

Liben, Genevieve: Un reflect de la criminalité italienne dans la region de Liège, Revue de Droit Penal et de Criminologie, 1963, 44, 3, 205-245.

Mc. Clintock: Crimes of violence, Ed. Institute of Criminology, University of Cambridge, Radzinowicz, LL. D., Macmillan Co. Ltd., London, 1963.

Mc Clintock, F. H., and Gibson, E.: Robbery in London, London, 1961.

Nann, E.: Die Kriminalität der Italienischen Gastarbeiter im Spiegel der Ausländer Kriminalität, Kriminologische Schriftenreihe aus der Deutschen Kriminologischen Gesellschaft, Vol. 28, Kriministik Verlag, Hamburg, 1967.

Neumann, Jurg: Die Kriminalität der Italianischen Arbeitskräfte im Kanton Zürich, Juris Verlag, Zürich, 1963.

Pradervand, P. and Cardia, L.: Quelques aspects de la délinquance italienne à Geneve, Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 1966, 20, 1, 43-58.

Schmidt, K.: Utlanningars brottslighet i Stockholm 1965, Inst. for Criminal Science, Stockholm, 1966.

Sveri, K.: Culture Conflict and Crime, in Schwarz, D. (Ed.): Svenska Minoriteter, Aldus, Stockholm, 1966, 107-119.

Torfs: Vreemdelingen in Limburg, Revue van de Rijkswacht, 18 Apr. 1965, 25-35 and 19 July 1965, 21-30.

Van Ralf, H.: Kriminalität 1966 in der Bundesrepublik Deutschland, Kriminalistik, August 1967, 410-414.

Wallis, C. P. and Maliphant, R.: Delinquent Areas in the County of London: Ecological Factors, The British Journal of Criminology, 1967, 7, 3, 250-284.

Wathar, Bastin: A perçugeneral de la criminalité des étrangers de la region liegeoise, Revue de la Gendormerie Belge, Avril 1965.

Wehner, B.: Gast - arbeiter - kriminalität, auch ein Schlagwort?, Kriminalistik, 1966, 20, 4, 175-176.

Wenzky, O.: Analyse sur Ausländer - Kriminalität, Kriminalistik, 1965, 19, 1, 1-5.

Willcox, R. R.: Venereal Diseases and Immigrants, Practitioner, 1965, 195, 1196, 628-638.

Zimmermann, H. G.: Die kriminalität der Ausländischer Arbeiter, Kriminalistik, December 1966, 623-625.

Return Migrants

Retour des migrants

Anonymous: Problèmes posés par les retours des travailleurs migrants dans leur pays, Comité des Conseillers du Représentant Special, Conseil de L'Europe, Strasbourg, 28 Oct. 1965, Addendum au RS 78, 1965.

Anonymous: Problèmes posés par le retour des travailleurs imigrants. Note du Secretariat du Représentant Special, Comité des Consillers du Représentant Special, Council of Europe, Strasbourg, 1965, RS 78, (1965).

Anonymous: Problemes posés par les retours des travailleurs migrants dans leur pays, Comité des Conseillers du Représentant Special, Réponse transmises au Secretariat du Comité des Conseillers par les services competents des pays membres, Strasbourg, Oct. 1965.

Anonymous: Problemes posés par les retours des travailleurs migrants dans leur pays, Comité des Conseillers du Représentant Special, Council de l'Europe, Strasbourg, 19 Avril 1966, Confidential Addendum 2 au RS 78 (1965).

Anonymous: The Return of Emigrants to their Home Countries and the Problem It Raises, Council of Europe, Strasbourg, Feb. 1965, RS 74 (1965).

Anonymous: Problèmes posés par les retours des travailleurs migrants dans leur pays, Comité des Conseillers du Représentant Special, Conseil de l'Europe, Réponse transmises au Secrétariat du Comité des Conseillers par les services compétents des pays membres, Strasbourg, April 1966, RS 84, 1966.

Anonymous: Problems Created by the Return of Migrant Workers to their Home Country, Council of Europe, Strasbourg, Oct. 1966, RS 93, (1966).

Anonymous: Problems Raised by the Return of Migrant Workers to their Home Country, Council of Europe, Strasbourg, Dec. 1966, Addendum 1 to RS 93 (1966).

Catalano, Francesco: I problemi posti dal ritorno dei lavoratori migranti, Italiani nel Mondo, 1965, 21, 14.

Hernández, Alvarez, J.: Return Migration in Puerto Rico, Population Monograph, Series N.1, University Berkeley, 1967.

Madia, A. and De Natale, F.: Considerazioni psichiatriche e criminologiche in tema di emigrazione, Quaderni di Criminologia Clinica, 1966, 8, 3, 329-346.

Sjollema: Return-Migration and Development Aid, Migration Today, 1965, 5, 14-22.

Uner, S.: The Problem of Turkish Workers Abroad and of their Return Home, Committee on Population and Refugees, Council of Europe, Strasbourg, 18th Aug. 1967, AS/PR (19) 8.

A N N E X E III

MIGRATIONS DE POPULATION ET CRIMINALITE

(note statistique préliminaire sur la situation française)

présentée par Philippe Robert,

Substitut à la Chancellerie chargé du cours de sociologie criminelle à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Bordeaux

Le problème retenu comme premier sujet d'étude pour la 5ème Conférence européenne des directeurs d'instituts de criminologie, la conduite anti-sociale des travailleurs migrants en Europe, méritait d'attirer tout particulièrement l'attention des criminologues français.

C'est dans ce dernier pays que la chute de la natalité s'est manifestée le plus précocement, cinquante ans en moyenne avant les nations voisines. Cette infécondité volontaire a conduit à faire appel, de longue date, à des migrations de travailleurs étrangers. Au reste, l'immigration a longtemps caché l'état de dépopulation de la France aux yeux des gouvernements, de l'opinion publique, voire des démographes eux-mêmes pendant la période où leurs modèles d'analyse restaient insuffisamment affinés.

La reprise démographique de 1947 à 1964 n'a pas tari l'immigration des travailleurs étrangers : développement économique, construction de la communauté européenne, absence de répercussion de la vague démographique sur la population adulte jusqu'à une date récente... toutes ces raisons permettent de comprendre que le taux des étrangers soit passé de 1960 à 1966 de 4 à 6 % de la population métropolitaine totale. Celle-ci comprend donc un étranger pour 15 Français.

Néanmoins, la criminologie française s'est peu penchée jusqu'à maintenant sur les problèmes spécifiques posés par ces mouvements migratoires.

A peine commence-t-elle à aborder les questions afférentes aux migrations internes liées au double phénomène d'urbanisation et d'industrialisation. Si les travaux du VIIIème Congrès français de criminologie (Bordeaux, octobre 1967) ont permis de mettre l'accent sur l'importance de la planification des mouvements de population, sur le rôle des milieux antérieurs de référence, sur les répercussions d'une intégration professionnelle assurée à un haut niveau, du moins faut-il convenir qu'ils ont surtout révélé un immense champ d'étude à peine entrevu jusqu'à maintenant. On peut

penser que les travaux monographiques entrepris soit par l'équipe criminologique de Lyon (à Feyzin), soit par l'équipe du Professeur Favez-Boutonier ("Saint Jean") permettront d'y voir plus clair dans quelques années.

En ce qui concerne les migrations internationales, une vaste enquête de criminologie est actuellement en cours de dépouillement sous la direction des inspecteurs généraux Pinatel et Epaud. Néanmoins, cette conférence se déroule quelques mois trop tôt pour qu'on puisse faire état des renseignements ainsi recueillis.

Aussi a-t-il paru utile de se livrer à une brève étude statistique préliminaire sur la criminalité de quelques principaux groupes d'étrangers en France.

Certes, nous nous accordons avec le Professeur Ferracuti pour reconnaître que les statistiques officielles brutes n'ont d'autre signification qu'approximative.

Cependant, il note lui-même, dans son rapport introductif, la position particulière de la Grande-Bretagne et de la France, seuls membres du Conseil de l'Europe à constater une criminalité étrangère supérieure à la moyenne nationale.

Il nous est apparu que les statistiques officielles étaient à même d'éclairer cette énigme, à condition toutefois qu'on veuille bien user de plusieurs précautions méthodologiques.

En définitive, nous allons nous contenter d'étudier cette criminalité de quelques groupes immigrants, son importance et ses modalités, mais nous ne pénétrons pas pour le moment dans l'examen de ses motivations ou des caractéristiques de ses auteurs.

L'usage des statistiques officielles, judiciaires principalement, mais aussi pénitentiaires et policières, présente plusieurs inconvénients qu'il sied d'indiquer dès l'abord. Certains sont inévitables, mais quelques précautions permettent d'amoindrir les répercussions des autres.

Constatons d'abord que les groupes d'étrangers, qui vont servir de populations de référence pour rapporter les chiffres de criminalité, sont dénombrés à partir des

./.

formalités officielles. N'y apparaissent donc ni les étrangers à statut spécial (Algériens, ressortissants d'Etats d'Afrique sud-saharienne francophone), ni les travailleurs frontaliers et saisonniers, ni les touristes. Or, les statistiques de criminalité sont globales par nationalité et ne permettent pas de ventiler entre ces diverses catégories.

En ce qui concerne les étrangers à statut spécial, le Ministère de l'Intérieur dispose cependant d'estimations relativement précises qui peuvent servir de base de calcul. Pour les autres cas particuliers, la ventilation sera possible dans l'enquête Pinatel-Epaud, actuellement en cours de traitement. On y distingue, en effet, résidents et non-résidents. Les sondages portent sur un mois d'hiver (décembre 1966) et un mois d'été (juillet 1967), ce qui permet de mettre à part les touristes.

Pour le moment, nous nous contenterons de prendre certaines précautions : éliminer les infractions aux règles de circulation, interpréter avec précaution les atteintes involontaires à la personne humaine qui proviennent généralement d'accidents de la route, prendre une période assez longue afin de dégager un "trend".

On peut aussi admettre, en première approximation, que les immigrations touristiques et frontalières voient leurs effets partiellement balancés, dans une comparaison avec la criminalité d'ensemble, par les émigrations françaises ayant le même motif.

Enfin, il faut admettre que la criminalité de certains groupes nationaux voisins (Belges et Italiens notamment) sera majorée par rapport aux autres en raison de l'importance des migrations touristiques et frontalières qui n'apparaissent pas dans les populations de référence.

Une seconde difficulté provient du déséquilibre des sexes. Les groupes de travailleurs migrants contiennent une très faible proportion de femmes. Comparer leur criminalité seulement à celle de l'ensemble de la population serait abusif. La criminalité féminine oscille autour de 1 p. 1.000, celle des hommes autour de 10 p. 1.000. En outre, la pyramide française de population est largement déséquilibrée en faveur du groupe féminin. Pour toutes ces raisons, nous avons adopté également comme base de référence la criminalité masculine.

On peut dire aussi que les mineurs pénaux doivent être moins nombreux chez les immigrants, surtout chez les

./.

travailleurs migrants, que chez les nationaux. Mais la présentation des statistiques officielles permet d'éliminer cet inconvénient en tenant compte seulement des criminalités de majeurs pénaux (c'est-à-dire d'individus ayant plus de 18 ans révolus au jour de l'infraction). Certes, les groupes étrangers de référence ne permettent pas d'éliminer les classes d'âge de 0 à 18 révolus, mais ce biais doit avoir une faible influence. Une étude réalisée en 1963 par la direction de l'Education surveillée à la Chancellerie permet de conclure que la criminalité des mineurs étrangers a peu de particularités. De 1958 à 1963, elle varie de 3,02 % à 3,57 % de la criminalité totale des mineurs. Si l'on exclut les infractions à la police des étrangers, on retombe au taux de 3 % qui correspond exactement à la population de référence.

Malgré ces divers inconvénients, que l'on peut pallier ou amoindrir dans une certaine mesure, l'étude statistique que nous proposons présente un intérêt préliminaire dû à deux motifs principaux :

- d'une part, la vigilance de l'opinion publique est supérieure vis-à-vis des étrangers que des nationaux. Ainsi, le chiffre noir est probablement moins élevé, ce qui valide l'étude de la criminalité apparente ou de la criminalité légale ;

- d'autre part, il existe une structure criminelle propre à chaque groupe d'immigrants par rapport aux autres. L'étudier constitue un préalable à toute tentative d'interprétation ou à toute recherche factorielle.

Cette note examinera seulement cinq groupes nationaux qui figurent dans toutes les statistiques judiciaires, pénitentiaires et policières :

- les Belges,
- les Espagnols,
- les Italiens,
- les Polonais,
- les Maghrébins (regroupant Algériens, Marocains et Tunisiens, avec une écrasante majorité des premiers),
- on y joindra autant que possible les Portugais qui figurent un groupe très important de migrants, mais qui sont introduits depuis 1967 seulement dans le compte général de la justice.

./.

L'étude portera sur 7 années, de 1960 à 1966, à l'exception des Maghrébins que l'on doit étudier à partir de 1963 seulement, puisque les Algériens n'étaient pas auparavant distingués de la population indigène.

Si l'on étudie la criminalité globale (tableau I) en prenant en considération les crimes, délits et contraventions volontaires ou involontaires contre la personne humaine, à l'exclusion des autres contraventions dont la portée criminelle est aléatoire, deux constatations viennent immédiatement à l'esprit qui rappellent certaines conclusions du Professeur Ferracuti :

- d'une part, la criminalité des Italiens, Espagnols et Polonais ne dépasse pas celle de la population totale majeure. Dans les trois dernières années, on observe plutôt un accroissement de celle-ci et un tassement des autres ;

- d'autre part, la criminalité maghrébine est considérablement supérieure à toutes les autres, malgré ses variations en dents de scie.

On peut déjà dire que la criminalité des migrants européens sera légèrement plus faible que celle de la population totale, tandis que celle des Maghrébins est considérablement supérieure. Une différence de structure se dessine dès ces premières observations.

Reste le cas des Belges. Leur criminalité est très largement supérieure à celle de la population totale majeure. Mais, on constate qu'elle ne dépasse pas celle de la population totale masculine majeure. On peut déjà prédire que son importance est moins grande qu'il n'y paraît à première lecture. D'autre part, son "trend" suit fidèlement ceux de la population totale majeure ou mieux encore de la population masculine majeure. Pareille constatation encourage à retenir comme point de comparaison la seule criminalité masculine, en supposant que la criminalité féminine et la présence de femmes sont très faibles chez les migrants.

Mais la lecture du tableau II permet d'élucider le cas belge. Sa courbe est remarquablement faible en ce qui concerne les atteintes volontaires à la personne humaine ; elle est considérablement élevée en ce qui concerne les atteintes involontaires qui sont surtout des accidents de circulation. Comme il n'y a pas de raison à cette sur-criminalité routière, on doit admettre qu'elle est surtout le fait de frontaliers et de touristes qui n'apparaissent pas dans les

./.

décomptes de populations étrangères. Pareille supposition confirme ce que l'on sait sur les échanges trans-frontières entre France et Belgique. On peut donc en déduire que la criminalité globale relative au groupe belge est surestimée au tableau I. Le tableau II permet de mieux l'appréhender en constatant que la criminalité violente et volontaire y est très faible. Les infractions banales contre les biens (vols et recels) commises par ce groupe de migrants sont d'un niveau moyen, avec une nette tendance à la décroissance depuis 1963. Infractions contre les moeurs et délinquance astucieuse (escroqueries, abus de confiance, détournements) sont d'interprétation plus délicate en raison de la faiblesse des pourcentages qui entraînent des variations brutales de la courbe, encore aggravées dans le cas belge par l'importance des frontaliers et touristes non recensés. On peut cependant admettre que les courbes correspondant à ces deux groupes d'infractions s'écartent peu de la moyenne globale.

La lecture du tableau II permet aussi d'approfondir l'étude de la structure criminelle du groupe nord-africain (ou maghrébin). C'est l'antithèse du cas belge : atteintes volontaires à la personne humaine constamment supérieures aux autres groupes et à la moyenne, atteintes involontaires remarquablement faibles... Notons encore une légère sur-criminalité concernant les moeurs (pas aussi élevée cependant que l'opinion publique le penserait), une légère sous-criminalité astucieuse, enfin une nette sur-criminalité banale contre les biens (vols et recels). Très nettement, la structure criminelle des Nord-Africains se distingue des autres. Plus violente, légèrement plus sexualisée, plus banale aussi, elle est moins apparente au contraire dans les modalités modernes (criminalité routière ou délinquance astucieuse). En outre, elle est considérablement plus élevée que toutes les autres.

Si l'on admet que les peines d'emprisonnement ferme sont un indice d'importance, le tableau IV confirme la sur-criminalité nord-africaine. Il manifeste aussi une tendance au tassement depuis 1965. La baisse globale de la criminalité étrangère et du nombre de détenus non français, ces deux dernières années, doit s'imputer essentiellement au fléchissement de la criminalité maghrébine, fléchissement que confirme l'étude attentive du tableau II.

On est généralement porté à attribuer cette orientation récente à une politique très ferme d'expulsions des malfaiteurs d'origine nord-africaine. La population maghrébine globale reste stationnaire en France. Il est

./.

impossible, en raison de son statut particulier, d'introduire une sélection à l'immigration. Aussi, cette sélection s'opère-t-elle a posteriori par les expulsions. Il ne faut pas se dissimuler néanmoins les limites de cet effort. La faiblesse du contrôle des immigrants provenant d'Afrique du Nord impose des bornes à son efficacité.

Il reste encore à définir les structures criminelles des autres migrants européens, Espagnols, Italiens et Polonais. Ces trois groupes commettent constamment plus d'atteintes volontaires à la personne humaine que la population totale majeure masculine, mais moins cependant que le groupe maghrébin. A ce sujet, les Polonais ont une criminalité supérieure en moyenne à celle des Espagnols et des Italiens. L'évolution récente manifeste cependant un rapprochement des courbes.

Leurs atteintes involontaires à la personne humaine se situent, au contraire, en-dessous de la moyenne retenue (criminalité de la population totale majeure masculine), mais la différence tend à s'atténuer pour les Italiens dont la courbe se rapproche de celle de référence. Cette conclusion doit cependant être accueillie avec prudence : il est probable que touristes et frontaliers italiens jouent un rôle non négligeable dans la croissance observée à partir de 1963.

La structure de la criminalité contre les moeurs n'appelle aucune observation particulière : ces trois groupes de migrants ont des courbes qui se confondent de plus en plus étroitement avec celle de la population totale majeure masculine.

En sens inverse, leur criminalité astucieuse demeure inférieure à la moyenne de façon constante, les Italiens étant là encore ceux qui s'en rapprochent le plus.

Quant à la délinquance banale contre les biens, elle permet d'affiner la distinction.

Si les Polonais se situent juste au-dessus de la courbe moyenne dont ils épousent étroitement les variations, les Espagnols se rapprochent à ce point de vue des Nord-Africains et les Italiens restent en-dessous de la moyenne, tout en manifestant une tendance à s'en rapprocher.

./.

En définitive, les migrants italiens présentent une structure criminelle de plus en plus "commune" : par leurs atteintes involontaires à la personne humaine (accidents de circulation), leur délinquance astucieuse, leurs infractions contre les moeurs et leur délinquance banale contre les biens, ils se rapprochent de la configuration criminelle courante en France ; seule leur sur-criminalité violente les en distingue encore.

Les Polonais présentent déjà un tableau assez différent : sur-criminalité violente, sous-criminalité astucieuse et routière les distinguent déjà. Mais ils restent proches de la moyenne de référence pour les infractions contre les moeurs et la délinquance banale contre les biens qui est la plus courante.

Les spécificités des migrants espagnols sont encore plus nettes : si la sur-criminalité violente y est atténuée, la sous-criminalité d'imprudance reste très nette ainsi que la faiblesse de la délinquance astucieuse, et leur criminalité banale contre les biens les rapproche des Nord-Africains.

Le tableau III montre une répartition légèrement différente basée sur la criminalité apparente ou policière et non plus légale ou judiciaire, et seulement pour l'année 1965. Il confirme les indications déjà dégagées et souligne la faiblesse de la criminalité portugaise dans les domaines retenus. Cette indication est encore renforcée par les statistiques pénitentiaires plus récentes qui figurent au tableau IV. Malgré la croissance considérable de ce groupe de migrants en quelques années (tableau III), il manifeste pour le moment une curieuse sous-criminalité pour les points analysés. Il sera donc particulièrement intéressant d'en décomposer les données et d'examiner si elle persiste dans l'avenir.

Certes, le chiffre global de criminalité portugaise apparente est proportionnellement très élevé en 1965 (II 804), mais cela est dû vraisemblablement à des irrégularités par rapport à la réglementation des étrangers. Les travailleurs migrants de cette nationalité entrent très fréquemment en France avec de simples documents douaniers touristiques et ils font l'objet de procédures policières. Mais cette criminalité, largement artificielle, ne fait souvent pas l'objet de poursuites judiciaires, les officiers du Ministère public faisant régulariser et usant de leur droit de classement sans suite. Même si des poursuites judiciaires sont entamées, elles n'aboutissent qu'à des pénalités de principe.

Quelques résultats peuvent déjà être dégagés malgré les imperfections de l'outil utilisé : il existe parmi les groupes de migrants des structures différentes de criminalité : structure belge moins violente que la moyenne, mais très proche par les autres manifestations, structure nord-africaine violente et banale, structures intermédiaires depuis les Italiens qui se rapprochent de la moyenne en conservant une coloration plus violente jusqu'aux Espagnols à criminalité plus banale que routière en passant par les Polonais... Quant aux Portugais, groupe de migrants, de constitution récente, leur sous-criminalité constitue un champ d'analyse qui promet d'être fructueux.

Aller au-delà, passer aux interprétations, aux analyses de co-variations est actuellement impossible.

L'achèvement de l'enquête Pinatel-Epaud permettra de croiser des variables géographiques, nationales et ethniques très nombreuses, de tenir compte des structures par sexe et par âge, des niveaux sociaux, professionnels éducatifs, de distinguer résidents et non-résidents... en un mot de continuer pour la France un travail qui vient seulement d'être ébauché.

Pour nous, nous nous satisfaisons maintenant d'avoir tenté de montrer qu'un affinement des statistiques officielles globales permettait de remettre en cause des conclusions erronées parce que hâtives, de mettre à néant la légende de la sur-criminalité globale des migrants, d'ébaucher des structures criminelles entre Européens et Maghrébins et au sein même de la migration européenne.

./.

./.

TABLEAU 1 .- EVOLUTION DE LA CRIMINALITE (1)

ANNEES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
NATIONALITES							
Population totale majeurs pénaux (2) p.1.000	244036 7,65	261713 8,16	257356 7,91	273335 8,27	289874 8,67	309362 9,13	328104 9,55
Population totale masculine majeurs pénaux (2) p.1.000	219391 14,50	234246 15,37	229712 14,84	244426 15,51	258542 16,12	266510 16,42	288956 17,51
Magas	992	1114	1167	1105	1203	1346	1382
p.1000	10,90	12,50	13,44	13,15	14,70	16,84	17,56
Magas	2851	3011	2795	3051	3719	3988	4048
p.1.000	7,45	7,15	5,70	5,44	6,00	6,76	5,80
Magas	5884	5996	4912	6442	4721	4657	4657
p.1.000	8,58	8,20	6,99	9,25	6,90	6,82	6,83
Nationals	1331	1311	1165	1041	1051	1133	889
p.1.000	6,48	6,73	6,27	5,86	6,19	6,98	5,74
Magas (3) p.1.000	jusqu'en 1963, les algériens étaient décomptés avec les nationaux			11703 21,18	17825 29,31	16711 26,20	15793 23,52

- (1) - crimes, délits, contraventions de 5^e classe touchant à la personne humaine (coups et blessures ou blessures involontaires) à l'exclusion des autres contraventions.
 (2) - la majorité pénale est fixée en France à 18 ans révolus.
 (3) - s'entend des marocains, tunisiens et algériens.

TABLEAU 1 bis - POPULATIONS DE REFERENCE (1)

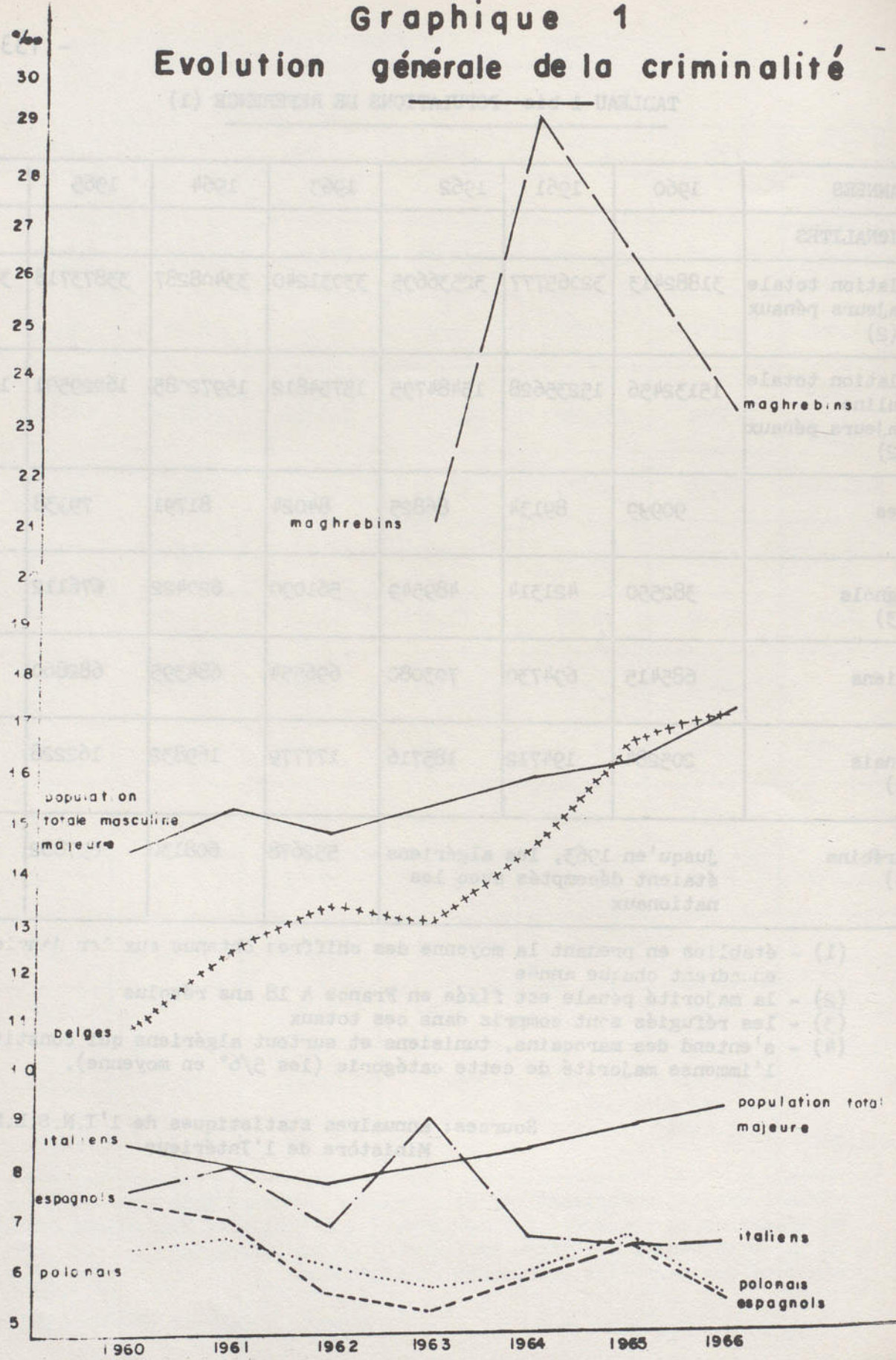
ANNEES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
NATIONALITES							
Population totale de majeurs pénaux (2)	31882413	32965777	32536695	33031240	33408287	33873718	34347950
Population totale masculine de majeurs pénaux (2)	15132456	15235628	15484795	15754812	15972085	16229501	16501950
Belges	90999	89134	86825	84024	81791	79338	78715
Espagnols (3)	382550	421314	489549	561030	620422	676112	698511
Italiens	685415	694730	703080	696554	684395	682860	681450
Polonais (3)	205284	194712	185716	177779	169832	162228	154974
Maghrébins (4)	jusqu'en 1963, les algériens étaient décomptés avec les nationaux			552678	608130	637832	671513

- (1) - établies en prenant la moyenne des chiffres obtenus aux 1er janvier encadrant chaque année
- (2) - la majorité pénale est fixée en France à 18 ans révolus
- (3) - les réfugiés sont compris dans ces totaux
- (4) - s'entend des marocains, tunisiens et surtout algériens qui constituent l'immense majorité de cette catégorie (les 5/6° en moyenne).

Sources: annuaires statistiques de l'I.N.S.E.E.
Ministère de l'Intérieur

Graphique 1

Evolution générale de la criminalité - 134 -



- 135 -

TABEAU 2 - REPARTITION DE LA CRIMINALITE LEGALE

CATEGORIES D'INFRACTIONS	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966	
		%		%		%		%		%		%		%
Atteintes volontaires à la personne humaine		(1)		(1)		(1)		(1)		(1)		(1)		(1)
population masculine	17756	8,09	19207	8,20	18659	8,10	19756	8,08	20866	8,07	23371	8,77	23208	8,04
belges	57	5,73	55	4,82	54	4,63	34	3,07	36	8,99	48	3,65	31	2,24
espagnols	229	8,03	294	9,76	253	9,05	344	11,27	370	9,94	417	8,46	416	10,28
italiens	579	9,84	662	11,62	636	13,95	572	8,80	543	11,50	598	12,84	560	12,02
polonais	183	13,75	166	12,66	154	13,22	120	11,53	139	13,23	135	11,92	99	11,14
maghrébins							1722	14,63	2765	15,51	3011	18,02	2430	15,39
Atteintes involontaires à la personne humaine														
population masculine	30804	14,04	38751	16,54	43209	18,81	45305	18,54	50764	19,63	56207	21,09	56306	19,49
belges	196	19,76	301	27,02	333	28,53	266	24,00	323	26,85	384	28,53	307	22,21
espagnols	231	8,10	345	11,46	384	13,74	425	13,93	518	13,93	614	15,40	595	14,70
italiens	578	9,82	798	14,00	835	17,00	903	14,00	955	20,23	927	19,91	909	19,52
polonais	116	8,72	154	11,75	142	12,19	199	19,11	142	13,51	148	13,06	118	13,27
maghrébins							539	4,61	769	4,31	990	5,92	897	5,70
Infractions contre les mœurs														
population masculine	5699	2,60	6714	2,87	6509	2,83	7029	2,88	7111	2,75	8011	3,00	8661	2,79
belges	23	2,32	32	2,87	35	3,60	40	3,62	44	3,66	30	2,23	44	3,18
espagnols	49	1,72	61	2,02	86	3,08	76	2,49	107	2,88	129	3,23	111	2,74
italiens	115	1,95	140	2,46	129	2,63	144	2,23	150	3,18	136	2,92	152	3,26
polonais	30	2,27	36	2,74	26	2,23	16	1,54	31	2,95	27	2,38	25	2,61
maghrébins							381	3,26	657	3,69	702	4,20	669	4,24

(1) en % de la criminalité totale du groupe considéré

TABEAU 2 - REPARTITION DE LA CRIMINALITE LEGALE (Suite)

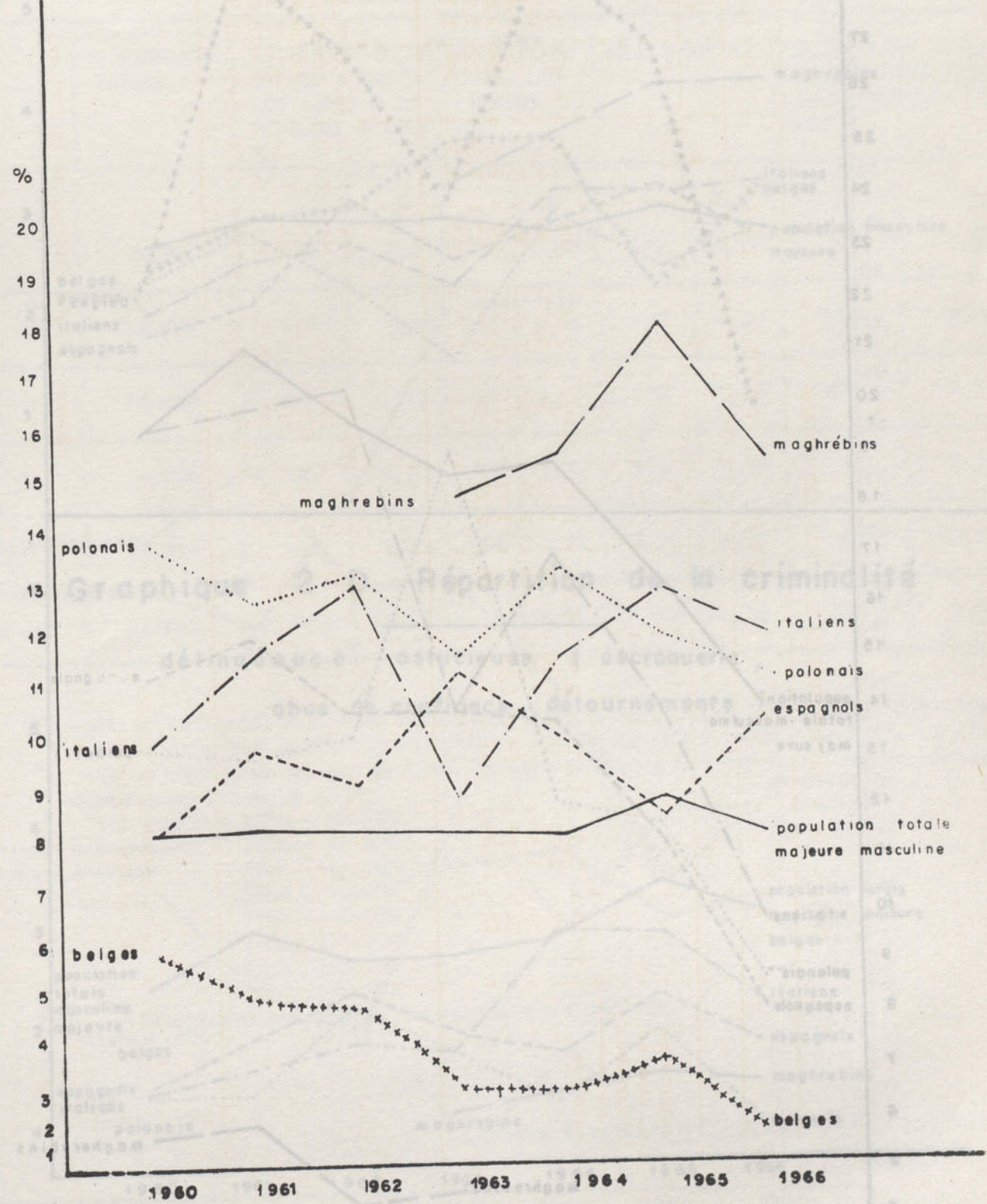
ANNEES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Population masculine	5.116	6.772	5.985	6.458	7.344	8.983	8.955
belges	20	21	45	34	49	39	38
espagnols	39	54	64	58	64	91	75
italiens	76	88	87	111	137	134	104
polonais	17	17	25	18	13	22	10
maghrébins				171	243	294	269
Vol et recels							
Population masculine	34.910	36.220	33.491	40.430	41.474	46.338	49.139
belges	175	195	179	198	161	186	183
espagnols	508	488	556	673	818	896	933
italiens	660	661	630	715	646	651	755
polonais	228	229	227	174	172	204	159
maghrébins				3.221	4.266	3.571	3.483

(1) % de la criminalité totale
d: groupe considéré

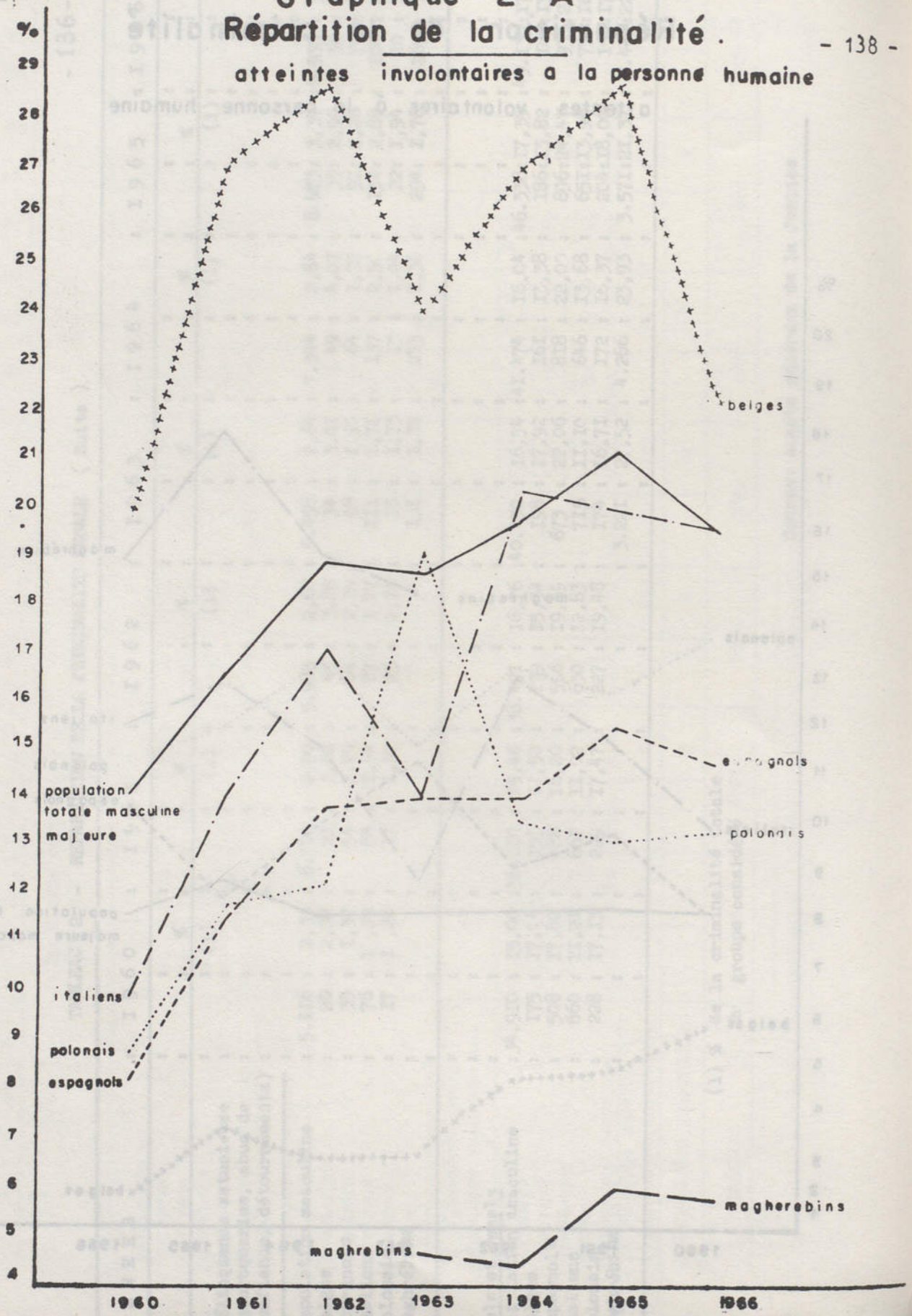
Source: compte généraux de la Justice

Graphique 2 A Répartition de la criminalité

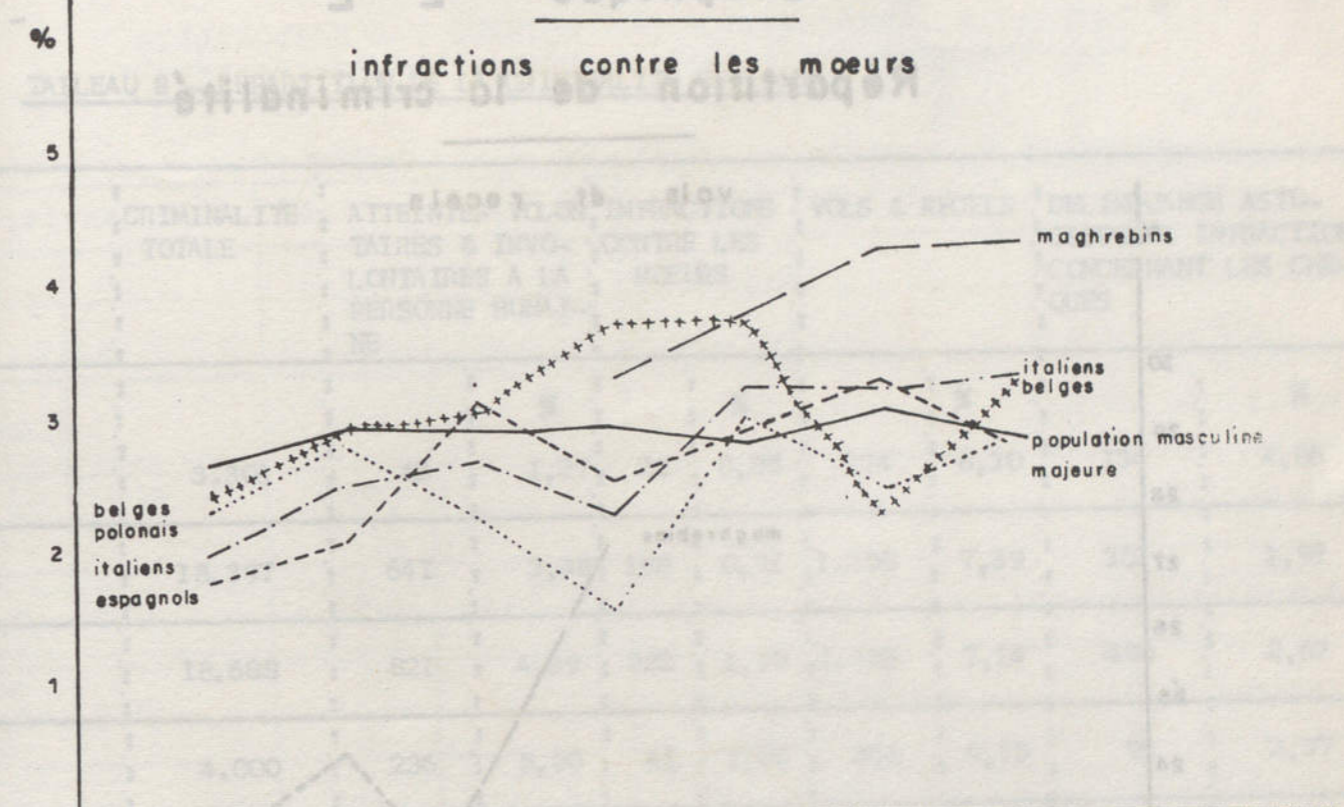
atteintes volontaires à la personne humaine



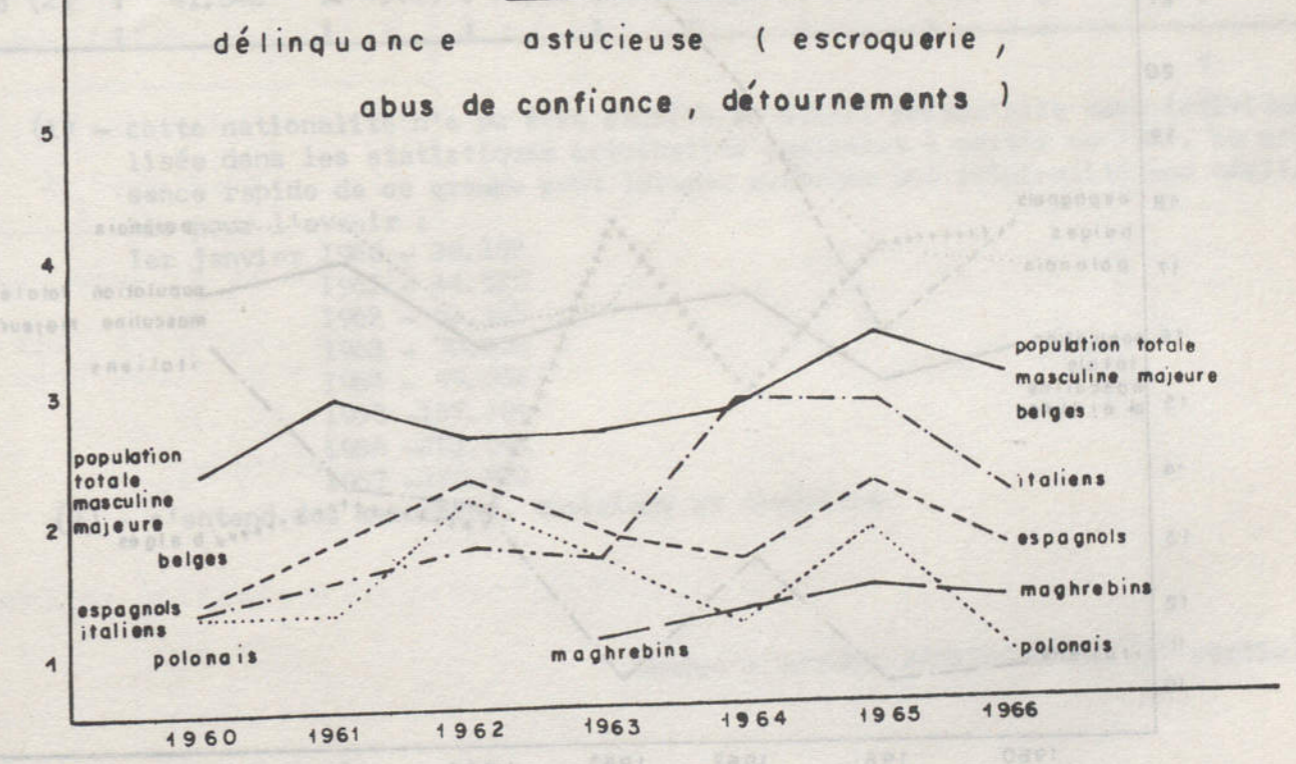
Graphique 2 A
Répartition de la criminalité.



Graphique 2 C Répartition de la criminalité



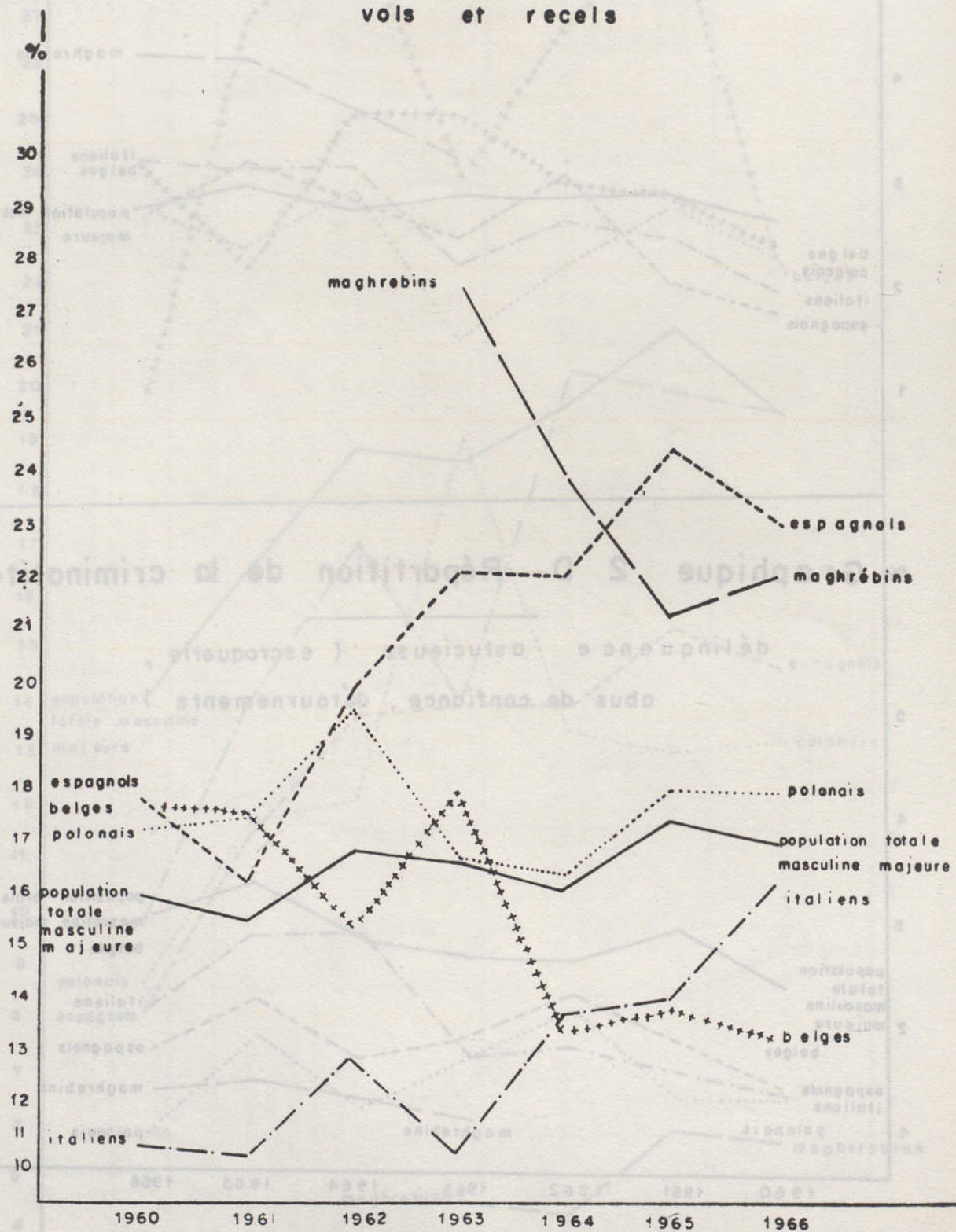
Graphique 2 D Répartition de la criminalité



Graphique 2 E

Répartition de la criminalité

vois et recels



TABEAU 8 - REPARTITION DE LA CRIMINALITE EN 1965

	CRIMINALITE TOTALE	ATTEINTES VOLONTAIRES & INVOLONTAIRES A LA PERSONNE HUMAINE	INFRRACTIONS CONTRE LES MOEURS	VOLS & RECELS	DELINQUANCE ASTUCIEUSE & INFRRACTIONS CONCERNANT LES CHEQUES				
		%	%	%	%				
Belges	3.303	42	1,27	28	0,85	274	8,30	134	4,06
Espagnols	18.397	641	3,48	168	0,91	1.359	7,39	351	1,91
Italiens	18.688	821	4,39	222	1,19	1.355	7,14	490	2,62
Coloniais	4.000	236	5,90	41	1,00	366	9,15	95	2,37
Portugais (1)	11.814	449	3,80	89	0,75	823	4,43	97	0,82
Maghrébins (2)	41.842	4.439	10,61	1.319	3,15	7.025	16,79	805	1,92

(1) - cette nationalité n'a pu être étudiée en détail puisqu'elle sera individualisée dans les statistiques criminelles seulement à partir de 1967. La croissance rapide de ce groupe peut laisser présager une criminalité non négligeable pour l'avenir :

- 1er janvier 1960 - 38.393
- 1961 - 44.530
- 1962 - 53.365
- 1963 - 70.858
- 1964 - 99.082
- 1965 - 157.394
- 1966 - 213.093
- 1967 - 270.972

(2) - s'entend des marocains, tunisiens et algériens.

source : enquête PINATEL-EPAUD (1^o partie)

TABLEAU 4 - REPARTITION DES DETENUS PAR NATIONALITE

DATES	1er janvier 1965		1er janvier 1966		1er janvier 1967	
		p.1000 (1)		p.1000 (1)		p.1000 (1)
NATIONALITES						
Population totale	31.245	0,64	32.257	0,65		
Belges (2)	104	1,19	93	1,18	108	1,38
Espagnols (2)	440	0,71	415	0,59	326	0,46
Italiens (2)	318	0,47	328	0,48	319	0,47
Polonais (2)	187	0,69	156	0,98	85	0,56
Portugais (2) (3)	0	0	78	0,36	79	0,29
Maghrébins (4)	4.247	5,73	3.423	5,30	3.033	4,29
TOTAL ETRANGERS	6.502 soit 20,30%	2,28	5.750 soit 17,82%	1,94	5.250 soit 16,75%	1,80

- (1) - p. 1.000 de la population totale (majeurs et mineurs, hommes et femmes) de référence au 1er janvier.
- (2) - la faiblesse des chiffres de détenus par rapport à ceux des populations de référence rend les indices p. 1.000 très fragiles.
- (3) - v. tableau 3 note (1)
- (4) - s'entend des Marocains, Tunisiens et Algériens.

source : Chancellerie (administration pénitentiaire)

TABLEAU 4 Bis - POPULATIONS DE REFERENCE AUX I° JANVIER

D A T E S	I° Janvier 1965	I° Janvier 1966	I° Janvier 1967
NATIONALITES			
Population totale	48.699.430	49.157.200	
belges	80.673	79.202	78.228
espagnols	653.084	699.138	697.883
italiens	680.857	684.862	678.037
polonais	175.392	159.063	150.884
portugais	157.394	213.093	270.972
maghrébins (1)	630.999	644.765	698.260
TOTAL étrangers	2.849.182	2.958.271	2.912.948

(1) - s'entend des marocains, tunisiens, maghrébins

sources : annuaires statistiques de la France
(I.N.S.E.E.) Ministère de l'Intérieur.

A N N E X E IV

LISTE DES PARTICIPANTS
LIST OF PARTICIPANTS

I. Au titre de directeur ou de représentant d'un institut de recherches criminologiques
Directors or representatives of criminological research institutes

AUTRICHE
AUSTRIA

Prof. K. PAWLIK

Institutes of Psychology
of the Universities of
VIENNA and HAMBURG

BELGIQUE
BELGIUM

Mme C. SOMERHAUSEN

Secrétaire Scientifique
Centre d'Etude de la
Delinquance Juvénile
BRUXELLES

Mlle MERTENS de WILMARS

Attachée de recherches
au Centre National de Criminologie
BRUXELLES

DANEMARK
DENMARK

Mr. Vagn GREVE

Lecturer at the University
of Copenhagen
COPENHAGEN

FRANCE

M. G. PICCA

Magistrat à l'Administration
Centrale
Chef de la Section des Etudes
et Programmes à la Direction
de l'Administration Pénitentiaire
du Ministère de la Justice
Directeur du Centre National
d'Etudes et de Recherches
Pénitentiaires du
Ministère de la Justice
PARIS

FRANCE
(Suite)

M. Ph. ROBERT
 Substitut à la Chancellerie
 Chargé de Cours de
 Sociologie Criminelle à
 l'Université de Bordeaux
 Direction des Affaires Criminelles
 Ministère de la Justice
PARIS

REP. FED. D'ALLEMAGNE
FED. REP. OF GERMANY

Prof. Dr. Th. WURTENBERGER
 Direktor
 Institut für Kriminologie
 und Strafvollzugskunde an der
 Universität Freiburg
FREIBURG i. Br.

GRECE
GREECE

M. C. VOUYOUCAS
 Professeur Agrégé de Droit Pénal
 à l'Université de Thessalonique
 Directeur du Centre d'Etude
 de la Délinquance Juvénile
 de la Société d'Education
 Morale de la Jeunesse
THESSALONIQUE

ITALIE
ITALY

M. B. di TULLIO
 Direttore
 Istituto di Antropologia Criminale
 Università di Roma
ROMA

M. G. di GENNARO^x
 Magistrat attaché à la
 Direction Générale des
 Instituts de Prévention et de Peine
 Ministère des Grâces et
 de la Justice
ROME

./.

x Voir aussi III (Sous-comité du C.E.P.C. sur l'organisation
 pratique des mesures de supervision, etc...).

PAYS-BAS
NETHERLANDS

M. W.H. NAGEL
 Professeur à l'Université de
 Leyden
LEYDEN

Dr. W.H.A. JONKERS
 Université Catholique de
 Nimègue
NIMEGUE

NORVEGE
NORWAY

Mr. N. CHRISTIE
 Institute of Criminology
 University of Oslo
OSLO

SUEDE
SWEDEN

Prof. K. SVERI
 Assistant Director at
 the Institute of Criminal Science
 University of Stockholm
STOCKHOLM

Prof. G. RYLANDER
 Karolinska Institutet
STOCKHOLM

SUISSE
SWITZERLAND

Dr. H. SCHULTZ
 Professeur de Droit Pénal
 Directeur du Séminaire de
 Criminologie
 Université de Berne
BERNE

./.

TURQUIE
TURKEY

Prof. S. DONMEZER
Directeur de l'Institut
de Droit Pénal et de Criminologie
de l'Université d'Istanbul
ISTANBUL

ROYAUME-UNI
UNITED KINGDOM

Prof. G. TRASLER
Professor of Psychology
University of Southampton
Highfields
SOUTHAMPTON

II. Au titre de membre du C.E.P.C.
Members of the ECCP

Mr. T. ERIKSSON
Chairman of the ECCP
Director General of the National
Correctional Administration
STOCKHOLM (Sweden)

M. L. DAMOUR
Premier Président Honoraire
de la Cour de Cassation
PARIS (France)

M. L. HULSMAN
Professeur à l'Université
de Rotterdam
Conseiller Juridique
au Ministère de la Justice
LA HAYE (Pays-Bas)

M. F. CLERC (1)
Professeur aux Universités
de Fribourg et de Neuchâtel
SAINT-BLAISE (Suisse)

M. G. ALTAVISTA
Magistrat attaché
au Ministère des Grâces et
de la Justice
ROME (Italie)

./.

(1) Voir aussi, VI (Observateurs).

III. Au titre de membre du Sous-comité du C.E.P.C. sur
l'organisation pratique des mesures de supervision
et d'aide post-pénitentiaire pour les personnes
condamnées ou libérées sous condition

Members of the ECCP Sub-Committee on practical organi-
sation of measures for the supervision and after-care
of conditionally sentenced or conditionally
released offenders

Mr. L.N. NIELSEN
Chairman of the Sub-Committee
Director General of the
Prison Administration
COPENHAGEN (Denmark)

M. G. di GENNARO
Magistrat attaché à la Direction
Générale des Instituts
de Prévention et de Peine
Ministère des Grâces et de
la Justice
ROME (Italie)

M. A. SPIELMANN
Substitut du Procureur d'Etat
Parquet Général du Grand-Duché
LUXEMBOURG

IV. Au titre de membre du Conseil Scientifique Criminologique
Members of the Criminological Scientific Council

Prof. L. RADZINOWICZ
Chairman of the Scientific Council
Director of the
Institute of Criminology
CAMBRIDGE (United Kingdom)

M. J. PINATEL
Président de la Commission
Scientifique de la Société
Internationale de Criminologie
PARIS (France)

M. D. WIERSMA
Professeur à l'Université de
Leyden
LEYDEN (Pays-Bas)

Prof. R. SIEVERTS
Direktor
Seminar für Strafrecht
und Kriminalpolitik
HAMBURG (Fed. Rep. of Germany)

./.

Mr. F. FERRACUTI
Professor of Criminal Anthropology
University of Rome School of Law
Director
Criminology Program
University of Puerto Rico
ROMA (Italy)

Prof. K. WAABEN
Faculty of Law
University of Copenhagen
COPENHAGEN (Denmark)

V. Au titre de Rapporteur - Rapporteurs

M. M. BLANC
Professeur de Neuropsychiatrie
Centre Hospitalier Régional
Jean Abadie
BORDEAUX (France)

M. J. SUSINI
Commissaire Divisionnaire
Commission Scientifique
de la Société Internationale
de Criminologie
PARIS (France)

Dr. B. BÖRJESON
University of Stockholm
STOCKHOLM (Sweden)

Mr. R.F. SPARKS
Research Assistant
Institute of Criminology
University of Cambridge
CAMBRIDGE (United Kingdom)

VI. Au titre d'Observateur - Observers

Mr. E. GALWAY
Director
United Nations Social Defence
Research Institute
ROME (Italy)

Mlle Y. MARX
Sous-directeur du Service de
Recherches Juridiques
Comparatives du C.N.R.S.
Représentant l'Association
Internationale de Droit Pénal
et la Société Internationale
de Criminologie
PARIS (France)

./.

M. F. CLERC (1)
Professeur aux Universités
de Fribourg et de Neuchâtel
Représentant la Fondation
Internationale Pénale
et Pénitentiaire
SAINT-BLAISE (Suisse)

M. G. TARTAGLIONE
Conseiller à la Cour de Cassation
Représentant la Société
Internationale de Défense Sociale
ROME (Italie)

Prof. I. ANTTILA
Finnish Observer
Director of the Criminological
Research Institute
of the Ministry of Justice
HELSINKI (Finland)

VII. Secrétariat Général

1. Direction des Affaires Juridiques - Legal directorate

M. H. GOLSONG
Directeur des Affaires Juridiques
Director of Legal Affairs

M. N. BISHOP
Chef de la Division des
Problèmes Criminels
Head of the Division
of Crime Problems

M. E. HARREMOES
Administrateur Principal
Principal Administrative Officer

Mlle A. TSITSOURA
Administrateur,
Secrétaire de la Conférence
Administrative Officer
Secretary of the Conference

Mlle M. ECKERT
Administrateur
Administrative Officer

Mme M. GIBOZ
Assistante Administrative Principale
Principle Administrative Assistant

./.

(1) Voir aussi II (Membres du C.E.P.C.).

Annexe IV

2. Direction des Affaires Economiques et Sociales

Directorate of Economic and Social Affairs

M. F. MARZIALE

Observateur de la Division de la
Population et de la
Formation Professionnelle
Observer of Population and
Vocational Training Division

A N N E X E V

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

Mardi 21 novembre 1967

10 h. - 12 h. 30

Séance d'ouverture.
Président : M. Eriksson (Suède)

Activités criminologiques du
Conseil de l'Europe en 1967
Rapport présenté par
M. Radzinowicz (Royaume-Uni)

Discussion

I. La criminalité chez les
migrants européens
Rapporteur : M. Ferracuti
(Italie)

15 h. - 18 h. 30

Discussion
Président : M. Altavista (Italie)

Mercredi 22 novembre 1967

9 h. 30 - 12 h. 30

II. Correspondance entre les
types de délinquants et les
types de traitements
Président : M. Radzinowicz
(Royaume-Uni)

A. Aperçu des rapports de
recherches en langue
française
Rapporteurs : MM. Blanc et
Susini (France)

B. Aperçu des rapports de
recherches en langue
anglaise
Rapporteur : M. Sparks
(Royaume-Uni)

C. Aperçu des rapports de
recherches scandinaves
Rapporteur : M. Börjeson
(Suède)

Discussion

./.

Annexe V

Mardi 22 novembre 1967
(suite)

15 h. - 18 h. 30

Discussion
Président : M. Pinatel (France)

Jeudi 23 novembre 1967

9 h. 30 - 12 h. 30

Conclusions
Président : M. Sieverts
(Rép. Féd. d'Allemagne)
Rapporteurs : MM. Wiersma
(Pays-Bas)
Waaben
(Danemark)
Trasler
(Royaume-Uni)

15 h. - 18 h. 30

Discussion sur les conclusions
Président : M. Eriksson (Suède)

Clôture de la Conférence

A N N E X E VI

DOCUMENTS DE TRAVAIL

WORKING DOCUMENTS

1. DPC/CDIR (67) 3

Relations entre les types de traitements et les types de délinquants.
Rapport présenté par M. R.F. Sparks, Royaume-Uni.

Types of treatment for types of offenders.
Report presented by Mr. R.F. Sparks, United Kingdom.

2. DPC/CDIR (67) 6 et Addendum

Typologie des délinquants et typologie des traitements.
Rapport présenté par MM. M. Blanc, Professeur de psychiatrie et J. Susini, Commissaire Divisionnaire (France).

3. DPC/CDIR (67) 7

Activités criminologiques du Conseil de l'Europe en 1967.
(Note du Secrétariat préparée par la Direction des Affaires Juridiques).

Criminological activities of the Council of Europe in 1967.
(Secretariat memorandum prepared by the Directorate of Legal Affairs).

4. DPC/CDIR (67) 8

Le rapport entre les différents types d'auteur et les méthodes de traitement.
Memorandum présenté par le Professeur Th. Würtenberger (Rép. Féd. d'Allemagne).

The relationship between different types of criminal and methods of treatment.
Memorandum prepared by Professor Th. Würtenberger (Fed. Rep. of Germany).

5. DPC/CDIR (67) 9

Criminalité chez les migrants européens.
Rapport présenté par le Professeur Franco Ferracuti (Italie).

European migration and crime.
Report presented by Professor Franco Ferracuti (Italy).

6. DPC/CDIR (67) 10 et Addendum

Type de traitement correspondant au type de délinquant.
Rapport présenté par le Dr Bengt Börjeson (Suède).

Type of treatment in relation to type of offender.
Report presented by Dr Bengt Börjeson (Sweden).